

## 2.1 Diagnostic et état initial de l'environnement

*Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2019*



**PLU**  
**Plan Local  
d'Urbanisme**



<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>11</b>
1. L'évolution urbaine	15
2. L'analyse urbaine	25
3. Le diagnostic foncier	31
4. Le fonctionnement urbain	39
<b>DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	<b>73</b>
1. Les habitants	77
2. Les logements	87
3. Les activités socio-économiques	100
<b>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>111</b>
1. Les caractéristiques physiques du territoire	115
2. Le climat	125
3. Les espaces naturels et protections	128
4. Les risques et nuisances	143
5. Les réseaux techniques urbains	161
6. Les énergies renouvelables et le développement durable	165



# Introduction



# Introduction

## 1. Présentation du contexte

La commune de Corbeil-Essonnes est située dans le département de l'Essonne, à environ 35 km au sud de Paris.

Elle est issue de la fusion en 1951 de deux communes Corbeil et Essonnes, d'une superficie de 1 102 hectares.

Le territoire communal est bordé par neuf communes : Evry au Nord chef-lieu du département, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Morsang-sur-Seine à l'Est, Lisses, Villabé, Ormoy à l'ouest et le Coudray-Montceaux au sud.

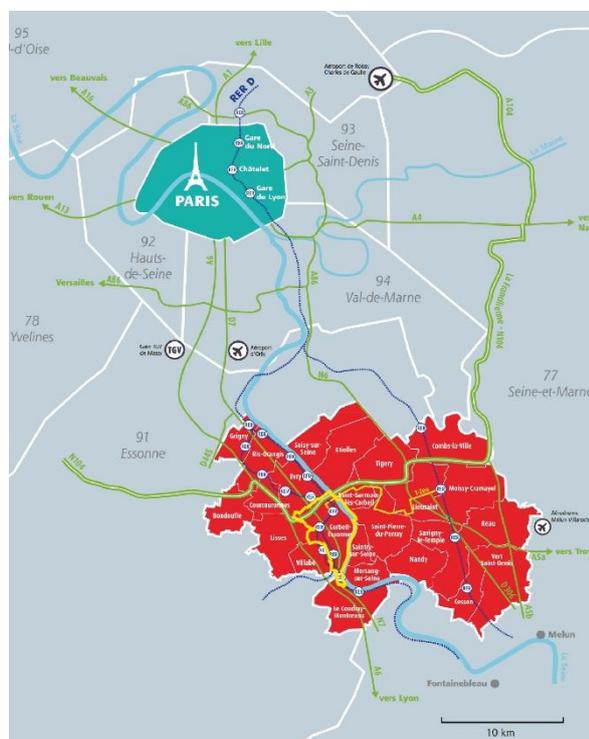
Le territoire communal s'étend sur les bords de la Seine et sur le Cirque de l'Essonne. Les limites administratives incluent également un secteur situé sur la rive droite de la Seine et des espaces situés sur le plateau au nord de la commune.

De par sa position géographique au croisement d'atouts naturels (la Seine, l'Essonne, les plateaux de l'Hurepoix et du Gâtinais) et des infrastructures de transport ferroviaire (RER D) et routier (N104, RN7 et autoroute A6), Corbeil-Essonnes présente une situation privilégiée.

Ce cadre physique de qualité prend place entre deux aires majeures tant en termes de poids de population qu'en termes de dynamisme économique : la ville d'Evry au nord et la ville nouvelle de Sénart à l'est dont le développement conduit par l'EPA dispose encore de grandes emprises foncières.

Par le nombre d'emplois qu'elle offre et la notoriété des entreprises qu'elle accueille sur son territoire (et sur les territoires contigus), Corbeil-Essonnes constitue un pôle économique de premier plan et un moteur privilégié du développement du sud francilien.

La commune compte désormais parmi les grands centres scientifiques français, sa spécialisation dans le domaine de la génomique, des biotechnologies et des technologies de l'information est un véritable atout. Le Génomopole est en effet devenu un enjeu national à la tête d'un réseau français et international de recherche qui fait de Corbeil-Essonnes le pôle européen du Génome Humain.



# Introduction

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), Corbeil-Essonnes a été intégré au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart. L'objectif du SRCI est de créer autour de la Métropole du Grand Paris des intercommunalités de plus de 200 000 habitants pour porter de grands projets pour leurs habitants.

Grand Paris Sud est le fruit de la fusion de 4 intercommunalités (CA Evry Centre-Essonnes, CA Seine-Essonnes, CA Sénart, SAN de Sénart-en-Essonnes) et d'une commune, Grigny. Elle totalise 346 800 habitants et 24 communes dont Corbeil-Essonnes. Ce territoire, en lisière sud de la Métropole du Grand Paris, est un espace de transition entre les plaines agricoles, massifs forestiers et rives de Seine urbanisée.

Le positionnement de Grand Paris Sud, jouxtant le territoire d'Orly et bénéficiant de sa situation de porte d'entrée de l'Ile-de-France, en fait un territoire à fort potentiel de développement.

A travers son projet de territoire, Grand Paris Sud se positionne ainsi, comme un territoire d'« audace », « apprenant » et à « économie positive » pour tirer le sud-Francilien et traiter des enjeux régionaux et nationaux.

Fort de ce rôle et de ses responsabilités, Grand Paris Sud s'impose comme la destination et la centralité de référence du Sud Francilien. La nature et la technologie sont les deux composantes essentielles qui structurent son identité.

L'agglomération mise sur une dynamique s'appuyant à la fois sur une reconquête du cadre urbain et une volonté de nouer avec les territoires voisins : liens vers Massy-Saclay, vers Melun et vers Brétigny.

Corbeil-Essonnes, cœur de la communauté d'agglomération compose le pôle urbain majeur (Corbeil-Evry) .

La loi NOTRe du 7 août 2015 fixe des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les 6 compétences obligatoires de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart:

- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Aménagement de l'espace
- Economie
- Collecte et traitement des déchets
- Aires d'accueil des gens du voyage



# Introduction

## 2. Les documents supra-communaux en vigueur

### Le SDRIF

Le référentiel territorial du projet Île-de-France 2030 est un outil d'accompagnement de l'ensemble des acteurs franciliens (élus, associations, habitants, professionnels) à la mise en œuvre du SDRIF approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.

Document d'urbanisme d'échelle régionale, il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région Ile-de-France.

En l'absence de SCoT, les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDRIF.

Dans les communes comprenant des quartiers à densifier à proximité d'une gare, à l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15 % de la densité humaine ainsi que de la densité moyenne des espaces d'habitat.

La commune est donc concernée par cette orientation puisqu'elle compte la présence de trois gares sur le territoire; Corbeil-Essonnes, Essonnes-Robinson et Moulin-Galant.

A Corbeil-Essonnes, depuis 2013, 2 650 à 2 700 logements ont été autorisés dont 1 150 logements sur l'opération Papeterie qui n'entrent pas dans le calcul des 15% de densification des espaces d'habitat au sens du SDRIF.

Entre 2013 et 2018 la commune de Corbeil-Essonnes a autorisé 1 520 logements sur les espaces d'habitat sur les 3 158 nécessaires, soit en moyenne 380 logements par an.

Le PLU devra donc, pour être compatible avec le SDRIF, permettre la réalisation d'environ 1 640 logements à horizon 2030, soit une moyenne d'environ 136 logements par an.

### Les espaces à protéger:

A la frontière Ouest de la commune de Corbeil-Essonnes, ont été identifiés un espace vert et un espace de loisir d'intérêt régional à créer, localisés sur le cirque de l'Essonne bordant les communes de Lisses à l'Ouest et de Villabé au sud, le long de la vallée de la Seine et au nord de la commune le long de la N104.

### Les espaces urbanisés:

Des secteurs spécifiques sont identifiés par la carte du SDRIF comme étant des « secteurs à fort potentiel de densification ». Il s'agit des secteurs gare/centre-ville, de la partie située entre le quartier Montconseil et le Vieux Corbeil et du nord-est du territoire entre le quartier des Tarterêts et la zone d'activités Gustave-Eiffel sur lesquels les efforts de construction sont concentrés et des opérations sont en cours.

Carte de destination des sols du SDRIF 2013



### Polariser et équilibrer

### Les espaces urbanisés

-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

### Préserver et valoriser

-  Les espaces agricoles
-  Les espaces boisés et les espaces naturels
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**
  -  Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
-  Le fleuve et les espaces en eau



# Diagnostic territorial



### DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. L'évolution urbaine.....	p.15
A) L'histoire de Corbeil-Essonnes.....	p.15
B) Les étapes majeures de l'histoire urbaine de la <b>commune</b> .....	p.16
C) L'urbanisation au cours des 10 à 15 dernières années.....	p.18
D) Analyse de la consommation d'espace.....	p.19
E) Le patrimoine historique de la <b>commune</b> de Corbeil-Essonnes.....	p.20
2. L'analyse urbaine.....	p.25
A) Les formes urbaines présentes sur le territoire communal.....	p.25
B) L'analyse des formes urbaines présentes sur le territoire communal.....	p.26
3. Le diagnostic foncier.....	p.31
4. Le fonctionnement urbain.....	p.39
A) Les entrées de ville.....	p.39
B) Les déplacements.....	p.41
a) Le réseau routier.....	p.41
b) Le stationnement.....	p.42
c) Le plan des déplacements urbains d'Île-de-France.....	p.44
d) Les transports en commun.....	p.45
e) Les projets de transport.....	p.48
f) Les circulations douces.....	p.50
C) Les équipements.....	p.55
a) Les équipements administratifs.....	p.55
b) Les équipements scolaires et de petite enfance.....	p.57
c) Les équipements de loisirs et périscolaires.....	p.63
d) Les équipements sportifs.....	p.65
e) Les équipements culturels.....	p.68
f) Les équipements socio-médicaux.....	p.70



## 1. L'évolution urbaine

### A) L'histoire de Corbeil-Essonnes

Corbeil s'est développé à la confluence de la Seine et de l'Essonne autour du premier pont construit sur la Seine. La rive gauche a bénéficié de l'espace formé par la vallée de l'Essonne et a connu un développement plus important et plus urbain avec l'implantation d'activités industrielles. La rive droite, à quant à elle, conservé un caractère de bourg avec une frange urbaine sur les berges de la Seine, de part et d'autre de la RN448 et des jardins sur les coteaux.

Les premières traces de la présence de l'homme figurent sur la rive droite de la Seine, où l'on note la présence de sépultures gallo-romaines ainsi que des traces de fours à briques romains. Des sarcophages mérovingiens ont par ailleurs été retrouvés sous la cathédrale Saint-Spire et dans le jardin de la Commanderie Saint-Jean.

Historiquement, les deux centres de Corbeil et d'Essonne ont profité de leur position stratégique sur de grandes infrastructures régionales :

- Corbeil s'est développé sur les berges de la Seine autour du premier pont sur le fleuve, construit en amont de Paris. Il mettait en contact deux entités géographiques, faisant fonction de grenier à blé : le plateau de Brie et le plateau du Hurepoix,

- Essonne s'est développée autour de l'actuelle RN7, ancienne voie romaine et royale de Paris à Antibes. La borne à fleur de Lys qui se trouve le long de cet axe, au nord du territoire communal rappelle qu'il s'agissait d'une route romaine qui reliait Lutèce à Agedincum (Sens) par la rive gauche de la Seine.



Source: église Saint-Spire- Geneanet



Source: l'hôtel de ville et le moulin- Geneanet

## B) Les étapes majeures de l'histoire urbaine de la commune

Sur la rive droite, un fort a été réalisé en l'an 950 par le Comte-Haymon. Ce fort était destiné à empêcher les incursions des Normands sur la Seine. Les soubassements sont encore visibles aujourd'hui en bords de Seine. Ont ensuite été réalisées l'Eglise Saint-Guénault et la cathédrale Saint-Spire destinées à protéger les reliques de l'Evêque Saint Exupère. La cathédrale fut construite par le Comte Haymon vers le Xème siècle. Son chœur, de style gothique, date du XVème siècle. Elle fut restaurée après la révolution. L'édifice est précédé d'une porte monumentale qui constitue le reste de l'ancien cloître du XVIème siècle.

La commune s'est ensuite développée sur la rive gauche où le centre économique et religieux était protégé par des remparts. Un château a été construit dont le corps principal se situait sur l'actuelle place de la mairie. Un réseau important de souterrains liait les différents édifices de la commune. Le premier collège y a été construit par Jacques Bourgoïn au cours du XVIIème siècle. L'hôtel de ville a été installé à coté des Grands Moulins, en bordure de Seine. Dans le centre ancien demeurent de nombreuses constructions qui font partie du patrimoine historique comme la maison de l'Arquebuse. La rive droite est devenue plutôt un lieu de villégiature, ce qui s'est traduit par la construction de demeures remarquables.

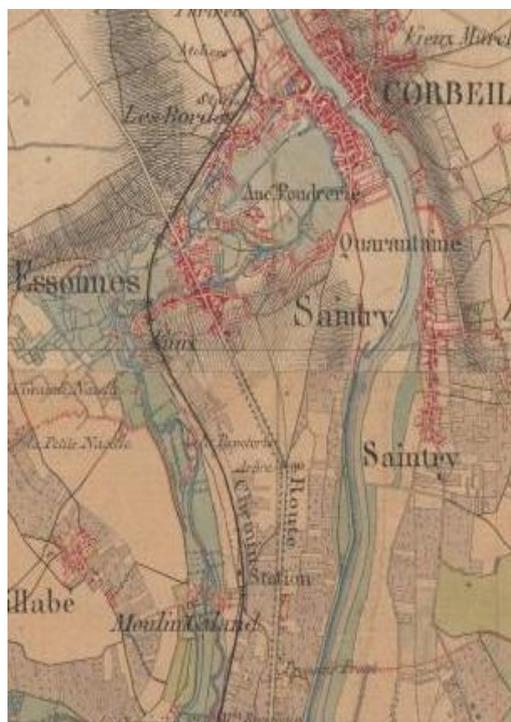
La rivière Essonne a attiré de nombreuses activités industrielles. La qualité de l'eau a permis l'installation et le développement de moulins (déjà identifiés sur des cartes du XVIIIème siècle) puis de papeteries au XIXème siècle. Dès le XIIème siècle les moulins furent construits et commencèrent à fonctionner. Le premier moulin fondé à Moulin Galant, en 1120, était destiné à moudre le blé. La farine produite à partir du blé de la Beauce était transportée vers Paris par la voie fluviale. Il fut ensuite transformé en moulin à papier pour l'université de Paris. A l'origine, Corbeil et Essonnes étaient deux communes distinctes. Les deux centres urbains disjoints étaient uniquement reliés par l'Essonne. Puis des faubourgs se sont développés, autour des voies longeant le pied des coteaux et limitant le site de la vallée de l'Essonne : les faubourgs de Chantemerle et des Bordes au nord, avec les allées Saint-Jean et de Nagis au sud. Au sud du territoire communal, les espaces ont eu une vocation maraîchère jusqu'à ce qu'une urbanisation diffuse se développe dans les 20 ou 30 dernières années.

Carte de l'Etat-major (1820-1866)



Source: Géoportail

Carte de Cassini



Source: Géoportail

# Diagnostic territorial

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les moulins furent rachetés par les hospices de Paris qui firent reconstruire deux moulins, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche de l'Essonne. Ils furent ensuite loués aux frères Darblay, qui en firent les premiers moulins d'Europe. Ils devinrent ensuite les Grands Moulins de Corbeil et au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle furent agrandis par la construction de nouveaux bâtiments à ossature métallique avec un appareil décoratif composé de pierres, de moellons et de briques. La tour constitue la construction la plus emblématique des moulins, elle abrite en partie haute un réservoir d'eau. Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle d'autres constructions sont réalisées dont les magasins à blé et à farine, les silos en béton et les bureaux de la direction.

La présence des moulins constituait toutefois un obstacle à la navigation fluviale sur l'Essonne, c'est pourquoi au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle a été entreprise la construction d'un canal (le canal de Chateaubourg). Il fut ensuite recouvert par les allées Aristide-Briand, à la fin du siècle.

Au sud, le territoire communal est marqué par la rive gauche concave de la Seine qui crée un relief abrupt peu favorable à l'urbanisation. Sur ce versant, l'urbanisation diffuse laisse une large place à des boisements. La qualité du site en fait aujourd'hui un quartier d'habitat recherché qu'il convient de préserver et de mettre en valeur.

Le quartier de Moulin-Galant était à l'origine un bourg constitué à partir de l'activité agricole et des moulins construits sur la rivière. Il a en outre profité de l'implantation de la voie ferrée dans la vallée de l'Essonne et de la création d'une gare à proximité des installations industrielles.

A l'emplacement des anciens remparts qui entouraient le vieux Corbeil se trouve maintenant la rue des Remparts. La Mairie était alors installée sur le site où sont aujourd'hui les grands moulins. Existente encore aux abords de la place Galignani et de la rue du Grand-Pignon des constructions qui sont les plus anciennes de la commune. La Halle du marché située place du Comte-Haymon est construite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle est considérée comme un édifice moderne pourvu de canalisations et éclairé au gaz. Le centre ville comprenait par ailleurs de nombreux couvents et hospices.

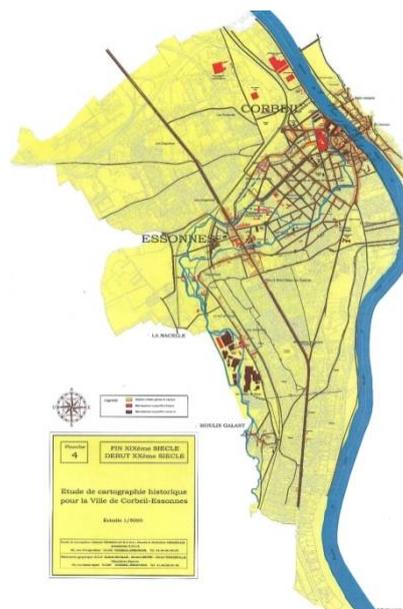
La tradition de ville hospitalière est ancienne à Corbeil. Dès le X<sup>ème</sup> siècle, un Hôtel Dieu a été construit au centre de Corbeil, à l'emplacement de l'actuelle Place du Marché. Son renom a été accru par la présence de Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste. En 1860 a été construit un hôpital hospice, puis l'hôpital édifié par les Frères Galignani à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Entre les deux vallées de l'Essonne et de la Seine, l'actuelle RN7 a été le support d'une urbanisation plus tardive et plus diffuse qui se distingue par sa diversité de fonctions et de formes urbaines.

Les deux communes ont connu une croissance liée au développement économique à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Outre le secteur de Papeteries, le développement industriel a été particulièrement marqué sur le site des Tarterêts avec l'installation et le développement d'entreprises qui ont fortement marqué l'histoire industrielle de la commune comme les établissements Decauville (chemins de fer et machines à vapeur), Gilardoni (tuilerie) et Doittau (féculerie).

Au XX<sup>e</sup> siècle, le développement de la commune s'est fait majoritairement par la construction de maisons dans le diffus et par des grandes opérations d'ensemble d'habitat collectif pendant la période de crise du logement des années 1960.

## L'urbanisation fin XIX<sup>ème</sup> début XX<sup>ème</sup> siècle



Source : commune de Corbeil-Essonnes

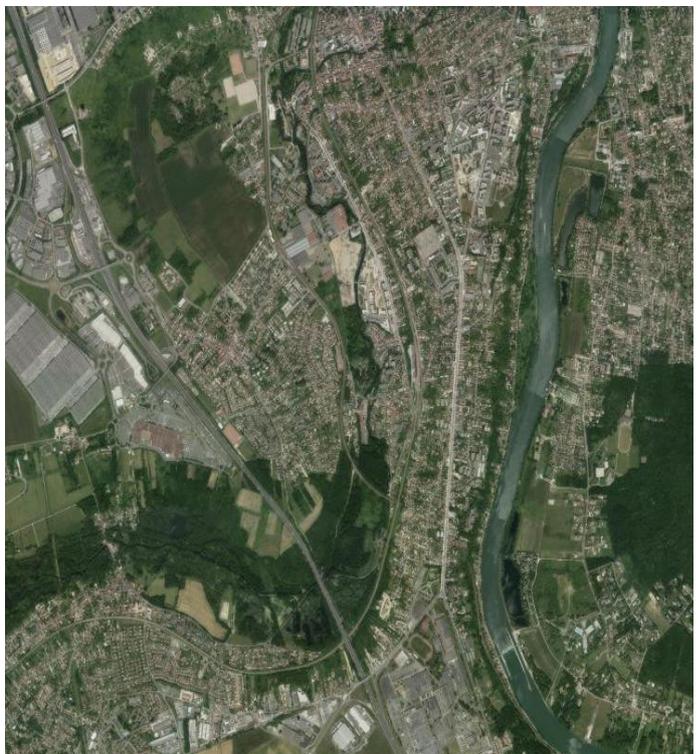
## C) L'urbanisation au cours des 10 à 15 dernières années

Dans les années 2000, les espaces urbains sont consolidés. Le développement se fait à travers les opérations de requalification et de rénovation urbaine mais également des constructions au sein de différents secteurs de projet pour répondre aux besoins de logements engendrés par la croissance démographique.

Photographie aérienne 1950-1965



Photographie aérienne 2018



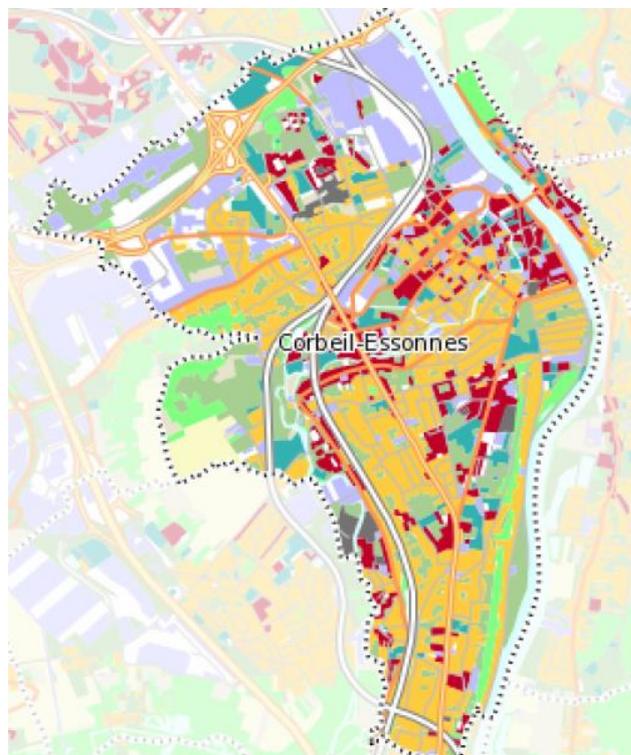
Source: IGN remonter le temps

## D) Analyse de la consommation d'espace

Les chiffres du mode d'occupation du sol (MOS) de 2012 élaboré par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU IDF) indiquent que :

- près des deux tiers (69%) de la superficie communale sont occupés par des espaces urbanisés.
- 17,2% de la superficie sont occupés par des espaces ouverts artificialisés (jardins, espaces verts, etc.), soit 1,72 ha de moins qu'en 2008.
- les espaces agricoles, forestiers ou naturels représentent 13,8% du territoire. L'IAU indique que ces espaces ont été réduits de 0,16 ha depuis 2008.

### L'occupation du sol



 <i>Habitat collectif</i>	 <i>Espaces ouverts artificialisés</i>
 <i>Habitat individuel</i>	 <i>Forêts</i>
 <i>Activités</i>	 <i>Milieux semi-naturels</i>
 <i>Equipements</i>	 <i>Espaces agricoles</i>
 <i>Transports</i>	 <i>Eau</i>



**69%**  
du territoire  
urbanisé



**13,8%**  
d'espaces  
agricoles,  
forestiers et  
naturels



**17,2%**  
d'espaces verts, parcs, etc

Source: IAU Mos 2012

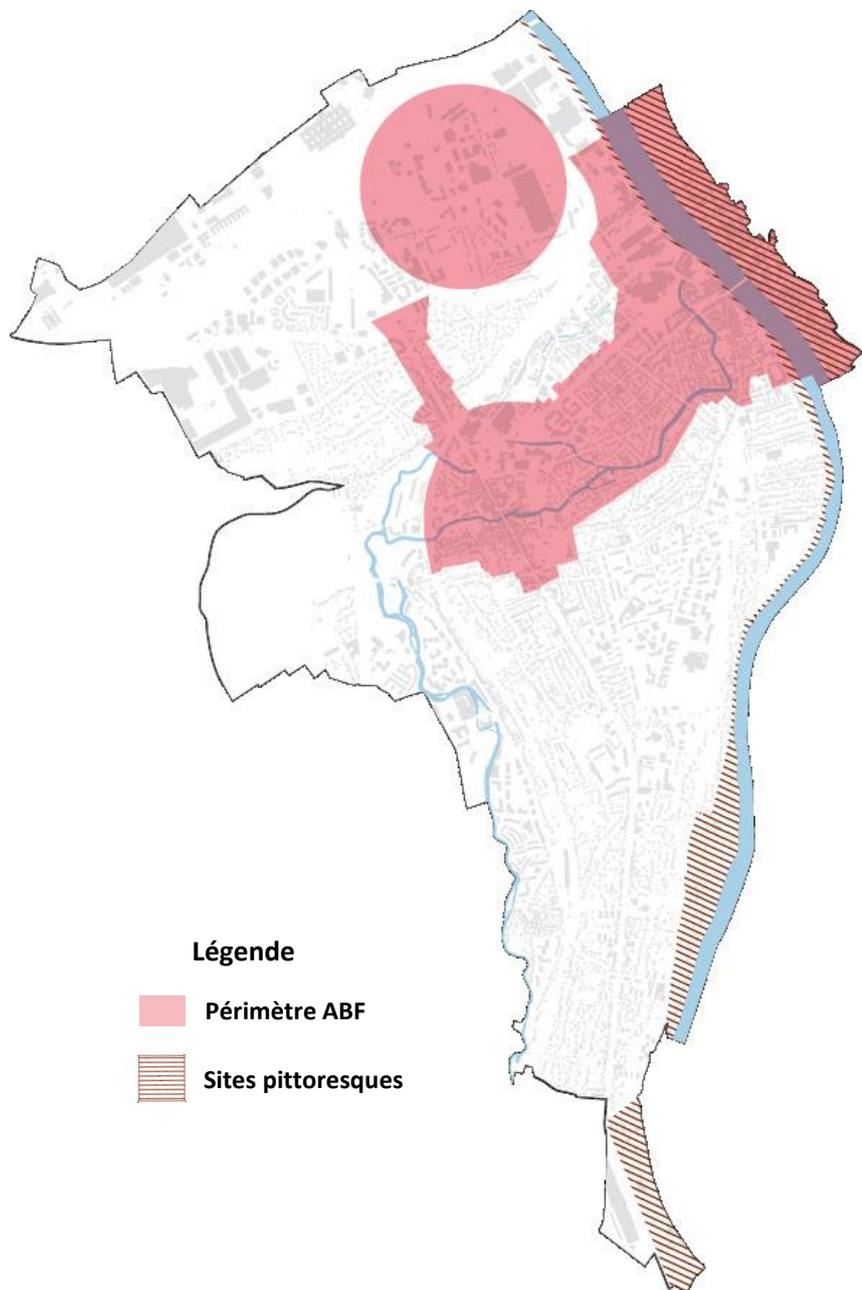
## E) Le patrimoine historique de Corbeil-Essonnes

### Les périmètres Architectes Bâtiments de France (ABF) et sites Pittoresques

Les Architectes des Bâtiments de France émettent un avis sur tous les projets à l'intérieur des périmètres de protection : aussi bien constructions que réhabilitations ou aménagements extérieurs. Cet avis est fondé sur la nécessité de préserver les abords des monuments historiques pour ne pas nuire à leur mise en valeur. En effet, un monument s'inscrit dans une histoire, un contexte, son emplacement a été choisi et il entretient des relations complexes avec son environnement.

A Corbeil-Essonnes, ce périmètre s'étend autour de la chaufferie des Tarterêts et relie le centre de Corbeil-Essonnes jusqu'à la rive droite.

Par ailleurs le périmètre des sites pittoresques, s'étend de l'aval à l'amont du territoire le long des coteaux de la Seine et au sud du territoire.



#### Légende

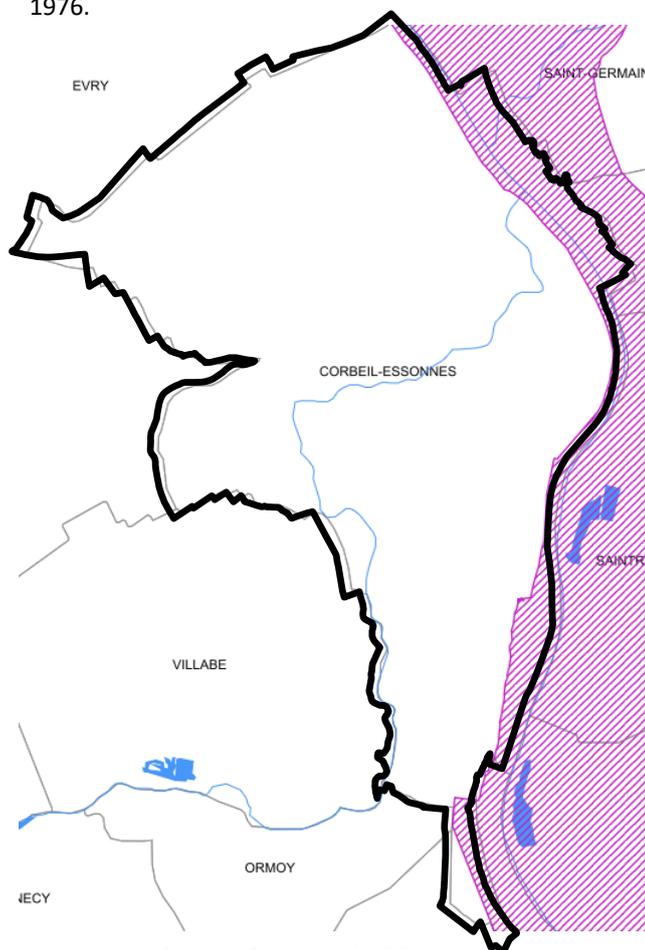
- Périmètre ABF
- Sites pittoresques

Source: Espace Ville

## Les sites inscrits

La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par la présence d'un site inscrit :

- Rives de Seine, site inscrit par arrêté le 19 août 1976.



Source: Carmen- DRIEE

## Les sites archéologiques

La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par la présence de sites archéologiques dont :

- Lieux-dits « les Tarterêts » et les « Longaines » occupation du Paléolithique supérieur et du Néolithique;
- « Corbeil » - ville médiévale et moderne (château, fortifications, habitat, artisanats, église Saint-Jacques, église Saint-Léonard, nécropoles, maladrerie, etc.);
- « Saint-Jean de l'Isle » - commanderie médiévale de Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (église, prieuré, habitat, nécropole, etc.);
- « Les Vaux » - quartier artisanal d'époque médiévale et moderne (moulins hydrauliques, fours à chaux, etc.);
- « Moulin Galant » - hameau médiévale et moderne (habitat, activités artisanales, etc).

Dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'Etat peut définir des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région. Elles peuvent intégrer des secteurs du territoire considérés comme à fort potentiel archéologique même si aucun vestige n'est avéré. Dans ces zones, les opérations d'aménagement entrant dans le champ de l'article R.523-4 du code du patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de la région Ile-de-France. Elles doivent être entreprises dans le respect des mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique telles que définies par l'article L.522-1 du code du patrimoine. L'arrêté de zonage définit les zones concernées ainsi que les seuils d'emprise au sol à partir desquels la saisine est nécessaire. Corbeil-Essonnes est concernée par l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2004.

## Les édifices inscrits ou classés:

Les édifices classés dans des périmètres de protection des monuments historiques :

Si une partie du patrimoine industriel de Corbeil-Essonnes a disparu, comme les moulins du Peray, les bâtiments et les vestiges qui ont traversé les années marquent aujourd'hui encore l'identité de la commune.

- **Les grands Moulins de Corbeil** : avec l'inscription de la tour élévatrice à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1987, les Grands Moulins représentent le seul exemple de bâtiment industriel protégé du département.



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **La Borne à fleur de Lys**, signale la route Romaine qui reliait Lutèce à Agedincum (Sens).



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

Les deux principaux bâtiments conservés en termes de patrimoine religieux sont ceux de l'église Saint-Etienne (12<sup>ème</sup> siècle) et de la cathédrale Saint-Spire (14<sup>ème</sup> siècle). Ces deux bâtiments, classés patrimoine historique, ont fait récemment l'objet de travaux de restauration.

- **La porte de l'ancien cloître Saint-Spire et l'ancienne église Saint-Jean de l'Isle** (12<sup>ème</sup>- 13<sup>ème</sup> siècle), aujourd'hui reconvertie en lieu d'exposition, sont également classées.

- **Le marché couvert** (1862) constitue également un élément de patrimoine important de la commune de Corbeil-Essonnes. Ces halles, caractéristiques des architectures métalliques qui ont vu le jour avec Baltard et Eiffel, sont inscrites à l'inventaire supplémentaire du patrimoine national depuis le 16 février 1987. Le bâtiment est toujours utilisé dans sa fonction originelle.



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

**La Cathédrale Saint-Spire** : toujours en activité. Avec l'inscription de la tour élévatrice à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1987.



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **L'église Saint-Etienne** est située sur le territoire de l'ancienne commune d'Essonnes, sur la rive gauche de la rivière Essonne.
- **L'ancienne chaufferie des Tarterêts**, image de l'architecture des années 1960.



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

## 1 bâtiment reconnu d'intérêt régional :

- Les pompes des Papeteries labellisées site d'intérêt régional depuis juillet 2018.



Source: Grand Paris Sud

## L'inventaire du patrimoine bâti remarquable :

Par ailleurs, dans le cadre de la protection du patrimoine bâti remarquable, un inventaire de plus de 230 bâtiments a été annexé au PLU actuel pour assurer leur protection. Cet inventaire est divisé en différentes typologies :

- **Commerce et activité**

Ex : la brasserie Le Saint-Spire



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Ensemble urbain**

Ex : la place Moulin-Galant



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Equipement privé**

Ex : l'ancien orphelinat Galignani



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Patrimoine rural**

Ex : la chapelle de Montconseil



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Equipement public**

Ex : le collège de La Nacelle



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Hôtel particulier**

Ex : l'Hôtel particulier néo-classique boulevard John-Kennedy



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Immeuble collectif**

Ex : rue Oberkampf



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Maison bourgeoise**

Ex : la maison bourgeoise allées Aristide-Briand



Source : Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Pavillon**

Ex : le pavillon Casabella



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Maison de ville**

Ex : la maison des Têtes



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Patrimoine industriel**

Ex : le moulin du Laminoir



Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

- **Secteur de projet**

Ex : le site de la papeterie

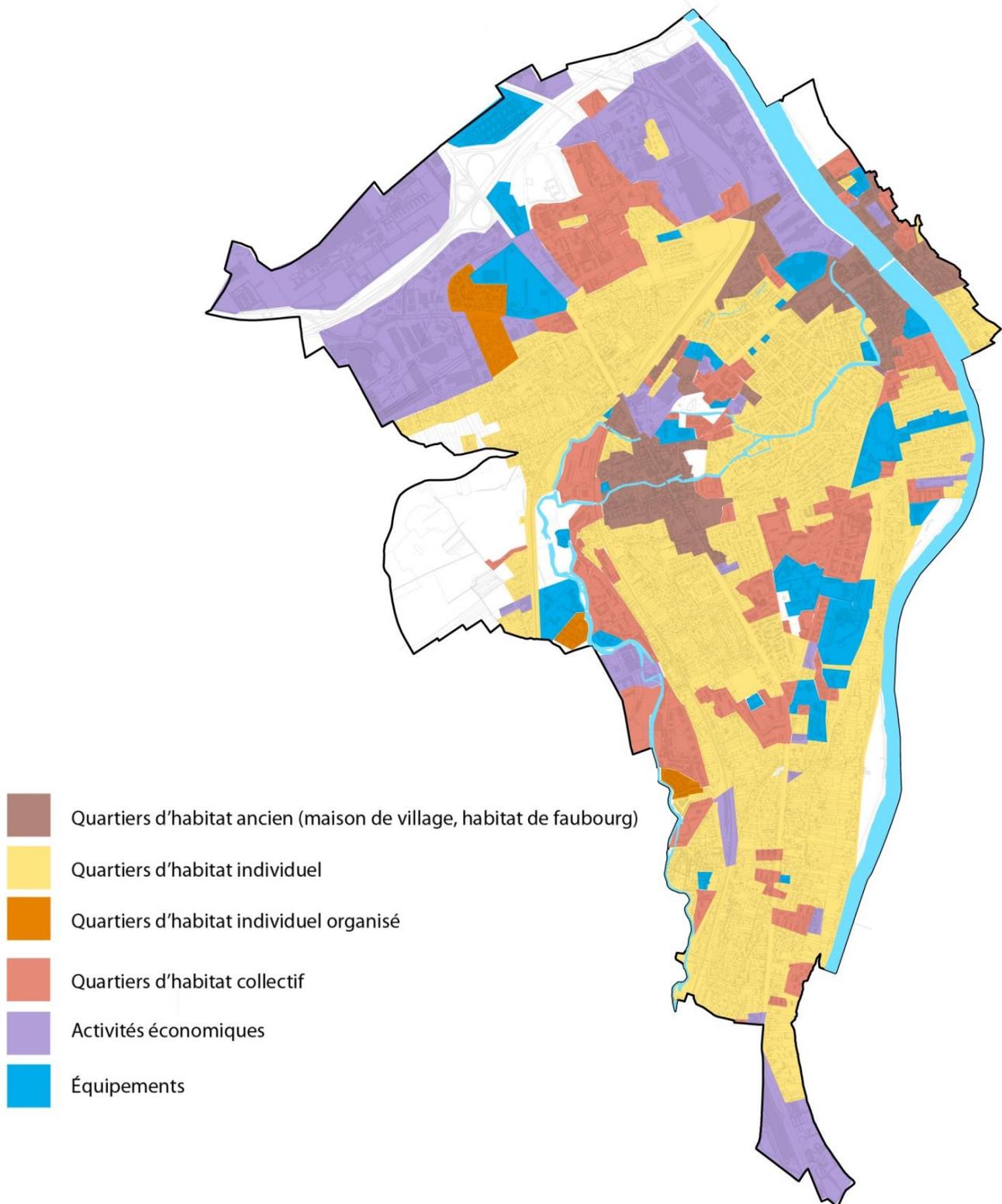


Source: Inventaire et mesures de protection des bâtiments remarquables

## 2. L'analyse urbaine

### A) Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

Carte des formes urbaines:



Source: Espace Ville

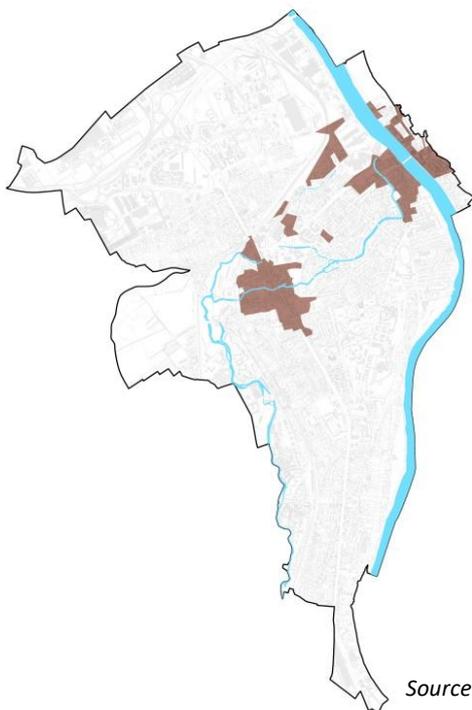
## B) L'analyse des formes urbaines présentes sur le territoire communal

- **Les quartiers d'habitat ancien (maison de village, habitat de faubourg)**

Deux grandes catégories de quartiers anciens se distinguent à Corbeil-Essonnes : les quartiers qui ont conservé leur fonction centrale comme Vieux Corbeil et centre Essonnes et les faubourgs : la Rive droite, les Bordes (autour de la rue du Général-Leclerc) et Moulin-Galant. Un tissu urbain ancien se déploie en périphérie de ces centres. Il s'agit notamment du quartier Chantemerle et du quartier de la gare.



Source: Espace Ville



Source: Espace Ville

Quartiers d'habitat ancien (maison de village, habitat de faubourg)

### Typologie des quartiers d'habitat ancien

#### Organisation urbaine



Cette forme bâtie se développe selon une organisation urbaine traditionnelle le long d'une voirie étroite. Les espaces publics sont réduits à la voie roulante et à d'étroits trottoirs.

#### Organisation parcellaire



Le bâti s'implante à l'alignement des voies. De hauteur moyenne (de 2 à 5 niveaux dans les centres et de 2 à 3 niveaux en périphérie) il forme un front urbain continu. Il développe par ailleurs une emprise au sol importante.

#### Organisation bâtie



Le parcellaire, a été recomposé à de nombreuses reprises. Les parcelles sont généralement de petite taille, et se présentent sous des formes très diverses.

### ENSEIGNEMENTS

- Une dimension patrimoniale forte
- Un enjeu de préservation et de valorisation de l'esprit des constructions et de la composition urbaine, notamment lors de réhabilitations ou d'extensions

# Diagnostic territorial

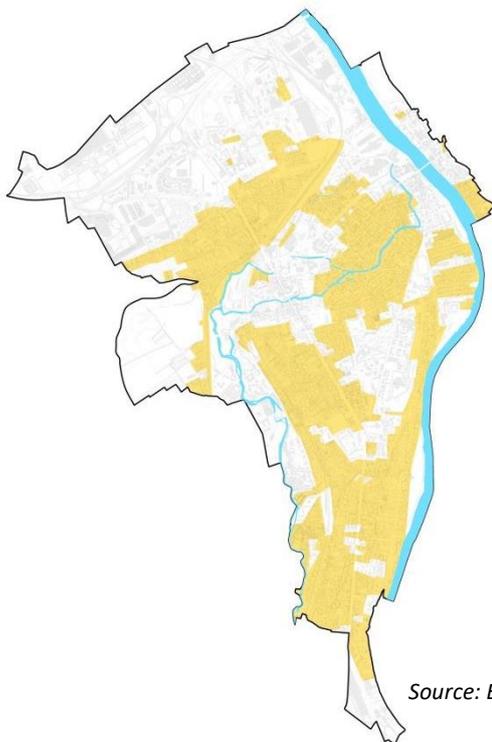
## • Les quartiers d'habitat individuel

Ces quartiers occupent une grande partie du territoire communal.

Ils se différencient les uns des autres par la densité du bâti, la taille moyenne des parcelles, la hauteur des constructions et l'implantation des constructions à l'alignement ou en retrait.



Source: Espace Ville



Source: Espace Ville

Quartiers d'habitat individuel

## Typologie des quartiers d'habitat individuel

### Organisation urbaine



Cette forme urbaine se développe par îlot autour de voies de desserte. Le paysage urbain de ce type de quartier est composite, lié à la diversité des formes bâties.

Il présente généralement une couverture végétale importante.

### Organisation parcellaire



Les parcelles sont réparties régulièrement de part et d'autre des voies. Leurs formes sont rectangulaires et elles sont généralement étroites et de taille moyenne.

### Organisation bâtie



Le bâti est implanté en retrait de l'alignement par rapport aux voies. Les styles architecturaux des maisons sont variés et la diversité de la qualité des bâtiments est à noter.

## ENSEIGNEMENTS

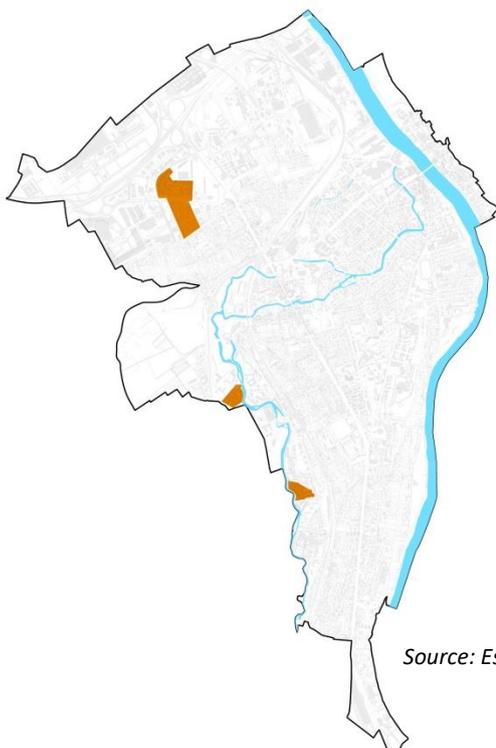
- Valoriser le cadre de vie de la zone pavillonnaire
- Assurer la qualité environnementale des constructions
- Assurer des transitions qualitatives entre les différents quartiers d'habitat

## • Les quartiers d'habitat individuel organisé

Issue d'opérations d'ensemble, cette forme urbaine est récente à Corbeil-Essonnes. Ces quartiers d'habitat sont faiblement représentés sur le territoire.



Source: Espace Ville



Source: Espace Ville

Quartiers d'habitat individuel organisé

## Typologie des quartiers d'habitat individuel organisé

### Organisation urbaine



Peu tournés vers le reste de la ville, ces quartiers ont une organisation qui se fait autour de voies de desserte se terminant souvent en impasse. Les voies sont largement dimensionnées avec une forte présence végétale.

### Organisation parcellaire



Le parcellaire, organisé à partir des voiries, présente une forme très géométrique. Les parcelles sont généralement de petite taille.

### Organisation bâtie



Le bâti s'implante en retrait de l'alignement par rapport aux voies. La maison se développe généralement sur deux niveaux avec des combles parfois aménagés.

## ENSEIGNEMENTS

- Préserver l'identité et le cadre de vie de ces quartiers

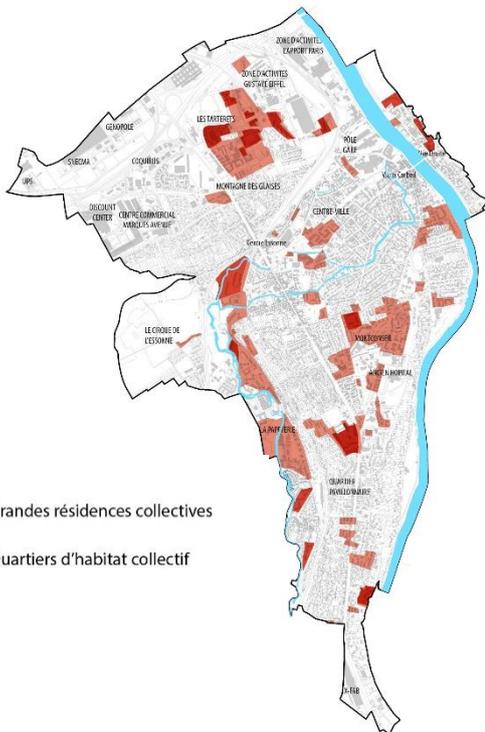
# Diagnostic territorial

- **Les quartiers d'habitat collectif : les grandes résidences collectives**

L'évolution de l'urbanisation de Corbeil-Essonnes est marquée dans les années 1960-1970, par la construction de grands ensembles d'habitat collectif qui se caractérisent par leur forme urbaine typique de leur période de construction : barres et tours (Tarterêts, Montconseil, la Nacelle). La commune de Corbeil-Essonnes est inscrite dans un important processus de renouvellement urbain de ces quartiers.



Source: Quartier des Tarterêts-Espace Ville



Source: Espace Ville

## Typologie des quartiers d'habitat collectif

### Organisation urbaine



Se détachant de la trame viaire traditionnelle, cette typologie se compose de vastes ensembles collectifs.

### Organisation parcellaire



Les immeubles s'implantent sur des parcelles étendues qui forment parfois des quartiers à part entière au sein de la commune.

### Organisation bâtie



Le bâti recouvre des formes architecturales diverses, mais très souvent une hauteur importante (supérieure à R+8).

## ENSEIGNEMENTS

- Finir le renouvellement urbain
- Veiller à l'accessibilité des quartiers

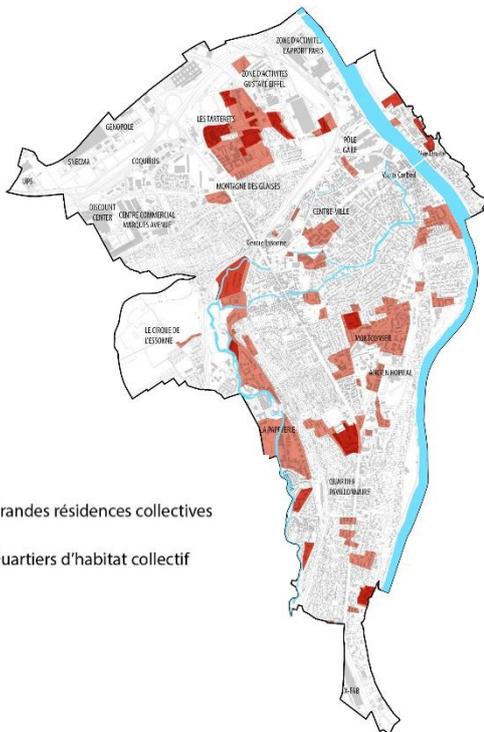
# Diagnostic territorial

## • Les quartiers d'habitat collectif : le collectif urbain

Aux grandes résidences collectives, viennent s'ajouter depuis ces dernières années des nouveaux quartiers d'habitat collectif émergents (la Papeterie etc.) mieux intégrés dans le tissu urbain existant grâce à des hauteurs moins élevées.



Source: Espace Ville



Source: Espace Ville

## Typologie des quartiers d'habitat collectif

### Organisation urbaine



Se détachant de la trame viaire traditionnelle, cette typologie est implantée en retrait et préserve les espaces communs afin de conférer un aspect qualitatif à ces habitations.

### Organisation parcellaire



L'organisation parcellaire forme un ensemble issu d'un regroupement, de remembrement notamment suite à des opérations de renouvellement urbain.

### Organisation bâtie



Le bâti recouvre des formes architecturales diverses, mais d'une hauteur mesurée (R+5 maximum).

## ENSEIGNEMENTS

- Poursuivre le renouvellement urbain
- Maîtriser l'urbanisation et optimiser l'occupation des habitats collectifs
- Diversifier le parc de logement en préconisant la mixité résidentielle

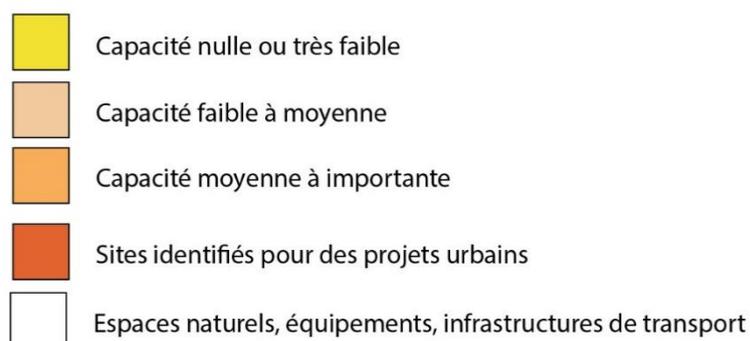
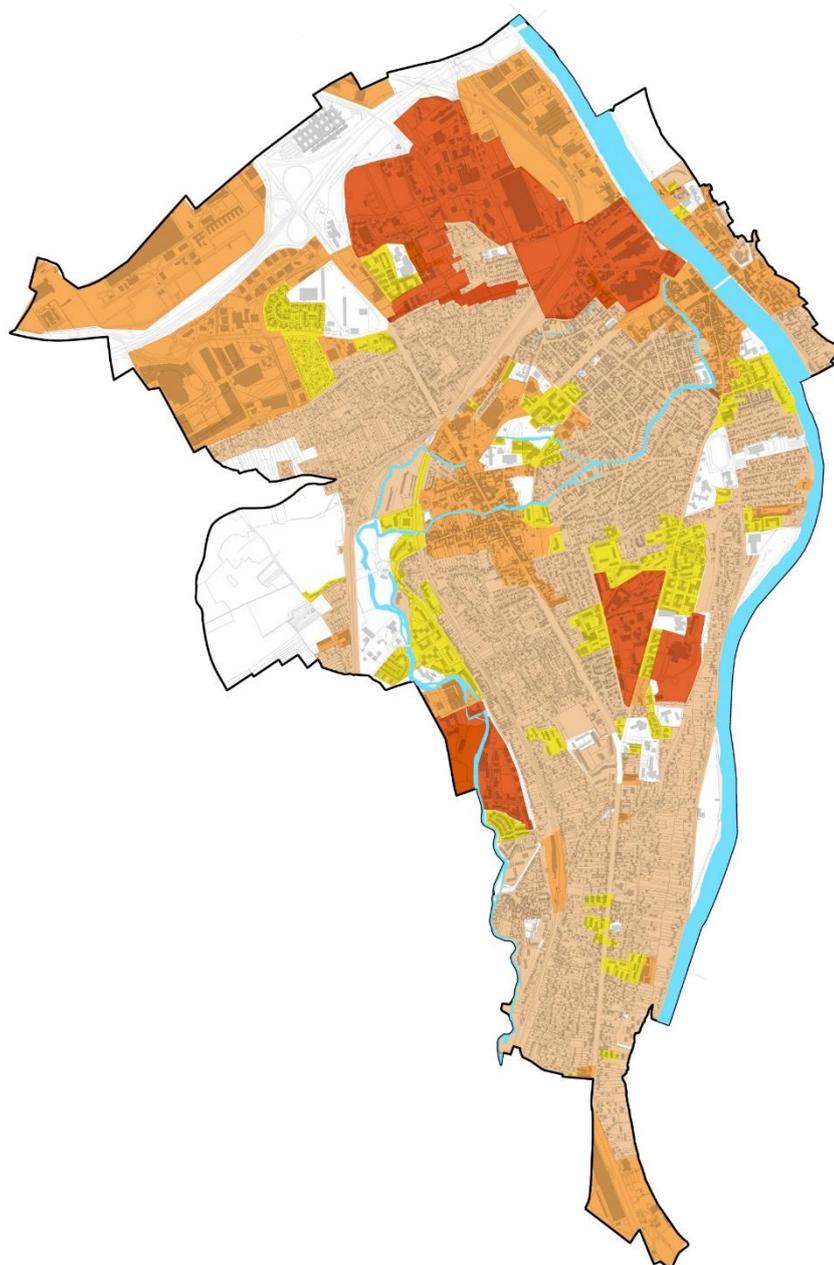
## 3. Le diagnostic foncier

Le diagnostic foncier a deux objectifs :

- Évaluer le potentiel de construction, sous la forme de densification des quartiers d'habitation existants, en diffus, c'est-à-dire résultant d'initiatives individuelles au « cas par cas » : division de parcelle, construction sur parcelle libre, réalisation d'une nouvelle construction en fond de parcelle, et cela à l'horizon de la durée du PLU, c'est-à-dire 2030 environ.
- Identifier les sites de projet qui pourraient donner lieu à des projets d'ensemble, publics ou privés, permettant de répondre à des besoins d'intérêt général.

L'étude du potentiel de densification a été réalisée par le croisement de plusieurs critères et s'est notamment basée sur l'analyse des formes (densité, organisation, etc.) afin de mesurer le potentiel d'évolution des différents tissus urbains du territoire.

Par ailleurs, le diagnostic foncier a permis de faire un recensement des sites mutables d'envergure sur le territoire dont la plupart font l'objet de projets urbains que ce soit en termes de mutation urbaine ou de renouvellement.

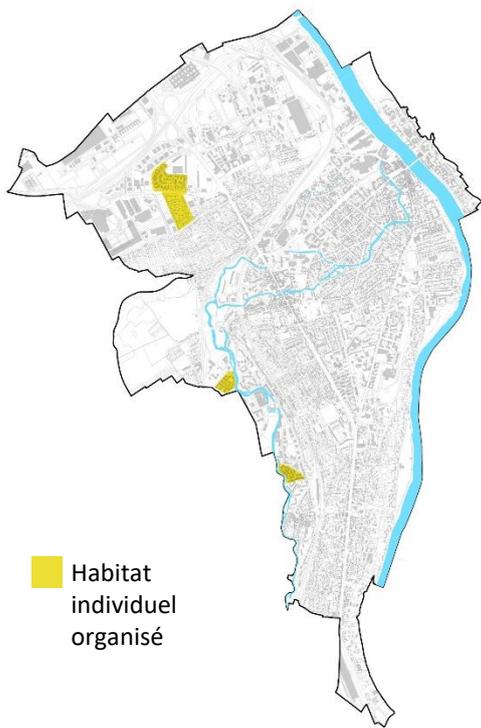


Source: Espace Ville

- Les espaces avec un potentiel de densification très faible ou nul

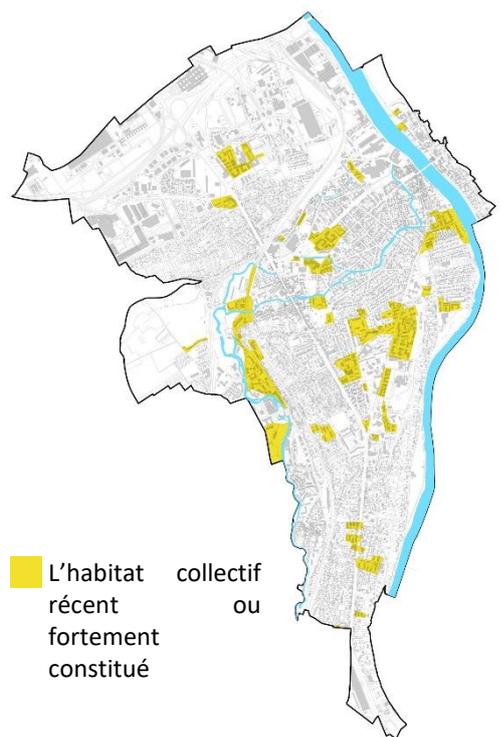
## L'habitat individuel organisé

Ces quartiers, faiblement représentés sur le territoire, sont issus d'opérations d'ensemble récentes. Ils présentent la particularité d'avoir une organisation propre, avec des voiries et des espaces de stationnement calibrés pour la densité prévue. Ils présentent déjà une forte densité (parcellaire de petite taille, emprise au sol importante du bâti, etc.). Aussi, à moins d'une opération d'ensemble peu probable, il n'y a pas d'intérêt à remettre en cause l'équilibre urbain de ces ensembles.



## L'habitat collectif récent ou fortement constitué

Depuis quelques années, des quartiers d'habitat collectif urbain ont émergé, notamment dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine. Aujourd'hui ce type d'habitat, très constitué et bien intégré dans le tissu urbain, représente une partie non négligeable du territoire. Au regard de ces caractéristiques (hauteurs, emprise au sol, organisation, densité, etc.), ces espaces ne présentent pas de réelles capacités de mutation aujourd'hui.



Source: Rue des Pépinières- Google Maps



Source: Rue du 11 Novembre 1918- Google Maps

- **Les espaces avec un potentiel de densification faible à moyen**

## L'habitat individuel diffus ou spontané

Ces quartiers qui se sont constitués au fil du temps, le plus souvent au gré d'initiatives privées, occupent une grande partie du territoire communal. Ils regroupent donc des espaces variés en termes architecturaux ou de densité (taille des parcelles variées, densité, implantation du bâti, etc.).

Pour autant, ils présentent, dans leur globalité, un certain potentiel en termes de densification qui peut se traduire par des remembrements ou au contraire des divisions parcellaires.

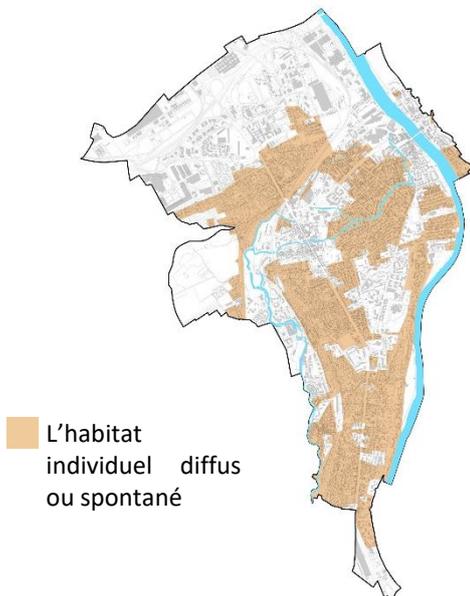
Toutefois, ces quartiers ont la particularité d'accueillir des espaces verts, des jardins, qui constituent notamment d'importants cœurs d'îlots verts. Ces espaces qui participent donc fortement de la présence de la nature en ville constituent un potentiel de support de biodiversité et participent de la trame verte.

Aussi, au regard du rôle que portent ces quartiers sur le plan environnemental et paysager, ce potentiel de densification devra donc être fortement maîtrisé et encadré et ne peut être considéré que comme faible à moyen.

## Les grandes résidences d'habitat collectif

L'évolution de l'urbanisation de Corbeil-Essonnes est marquée dans les années 1960-1970, par la construction de grands ensembles d'habitat collectif qui se caractérisent par leur forme urbaine typique de leur période de construction : barres et tours.

Plusieurs de ces ensembles ont fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, dont certains vont se poursuivre à l'avenir (cf. sites chapitre aux pages suivantes concernant les sites identifiés pour des projets urbains). Malgré tout, il reste encore quelques résidences de ce type sur le territoire. Elles se caractérisent par une organisation bâtie avec de faibles emprises au sol au sein de grandes parcelles et de vastes espaces verts. Un potentiel théorique de densification de certains de ces espaces libres existe donc.



Source: Rue Robert Spinedi-Google Maps



Source: Rue Raymond Brunot-Google Maps

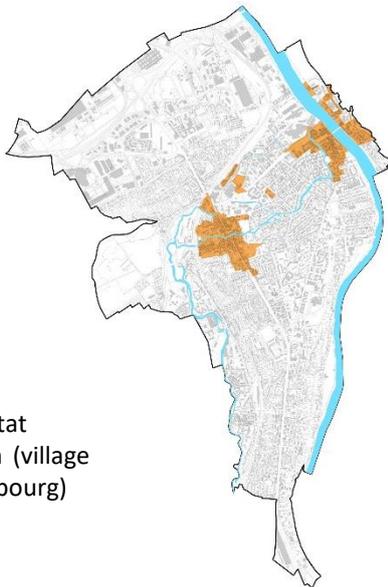
- Les espaces avec un potentiel de densification moyen voire plus important

## L'habitat ancien (village et faubourg)

L'habitat ancien à Corbeil-Essonnes se compose des vieux villages de Corbeil et d'Essonnes ainsi que des espaces de faubourg qui se sont développés autour. Ces espaces accueillent un bâti de nature diverse avec des constructions anciennes, parfois dégradées, sans valeur patrimoniale particulière qui, au regard de leur situation (centre-ville, proximité des commerces, services, transports, équipements, etc.) présentent un réel potentiel en termes de mutabilité et de densification.

Par ailleurs, il est important de rappeler que ces espaces ont également une valeur patrimoniale et historique importante (ensembles urbains remarquables comme la place du Moulin-Galant, patrimoine rural, bâtiments remarquables : maisons bourgeoises, etc.).

Si un réel potentiel est identifié à l'échelle de ces quartiers, il concerne des espaces ciblés et il conviendra en revanche d'être vigilant quant à la préservation de l'identité et du patrimoine du territoire..

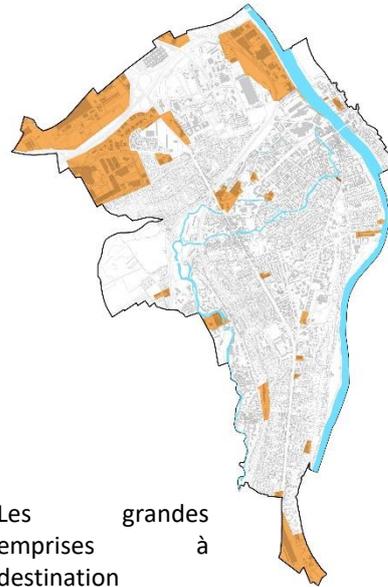


■ L'habitat ancien (village et faubourg)

## Les grandes emprises à destination d'activités économiques

Certaines des zones d'activités économiques sont aujourd'hui vieillissantes à Corbeil-Essonnes. Ainsi, il convient d'envisager leur réaménagement afin de les adapter aux besoins des entreprises et ainsi poursuivre le développement économique notamment en optimisant certaines zones d'activités (SNECMA, requalification de la zone d'activités de l'Apport Paris, etc.).

Aussi, la mutation des zones d'activités économiques et notamment de certaines friches industrielles, doit faire l'objet d'une réflexion pour résorber le taux de vacance et redynamiser l'activité économique sur le territoire. Il est ainsi possible de mieux les intégrer à la ville, tout en favorisant une densification économique.



■ Les grandes emprises à destination d'activités économiques



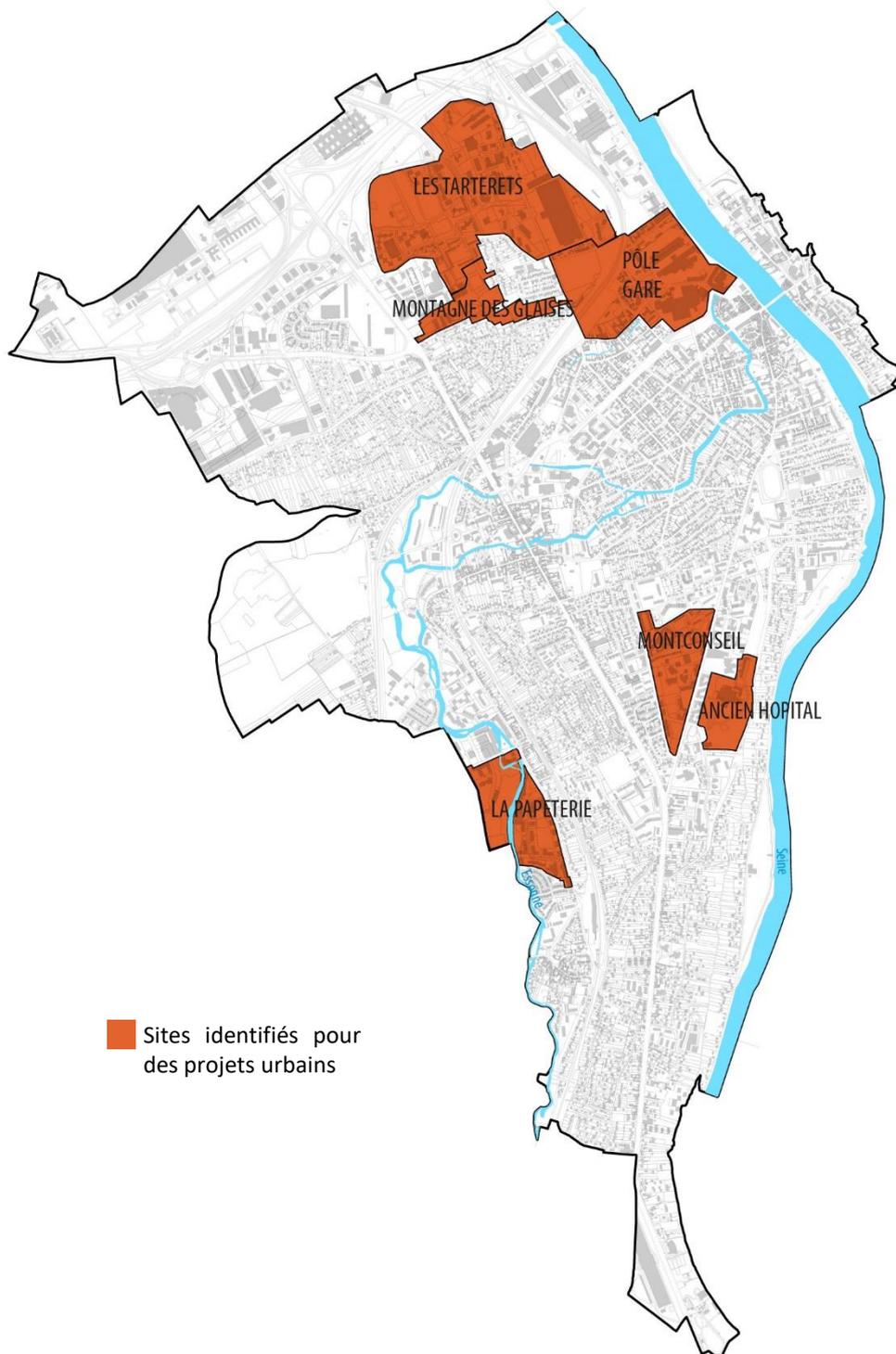
Source: rue de Paris- Google Maps



Source: Quai de l'Apport Paris-Google Maps

- **Les sites identifiés pour des projets urbains**

Plusieurs secteurs de projet urbain ont été identifiés à Corbeil-Essonnes afin d'améliorer le cadre de vie et le dynamisme de la commune par la mise en œuvre de nouvelles opérations maîtrisées.



- **Les sites identifiés pour des projets urbains**

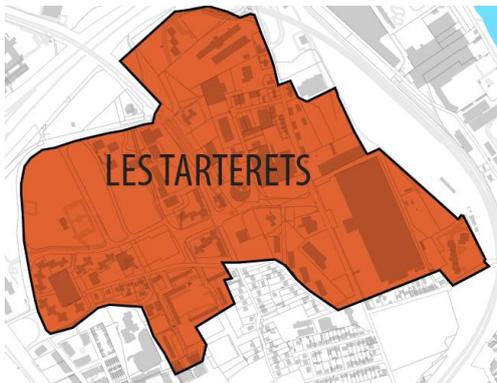
- Secteurs de projet liés à des programmes de rénovation urbaine :

## Les Tarterêts

Quartier prioritaire de la politique de la ville, Les Tarterêts ont connu des actions d'ampleur menées au cours de ces dix dernières années qui ont totalement renouvelé la morphologie et l'image du quartier, notamment grâce à des opérations de démolitions / reconstructions.

Le quartier fait aujourd'hui l'objet d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont le but est de finaliser la rénovation urbaine du quartier. Dans le cadre de ce programme NPNRU, il est envisagé de poursuivre la démolition de tours et de continuer à diversifier le parc de logements. Ce programme s'accompagnera également d'opérations d'amélioration de l'habitat, d'actions sur les équipements (réhabilitation, création de nouveaux équipements, etc.), mais aussi de développement de l'activité économique sur la Zone Franche Urbaine (ZFU).

Au final, ce secteur, via la poursuite de l'opération de renouvellement urbain, présente un potentiel d'évolution pour l'avenir et de développement du parc de logements ou encore des activités.



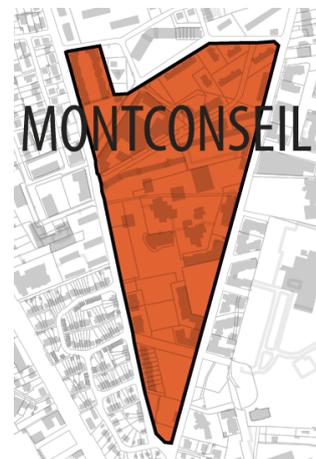
## Montconseil

Avec environ 4 500 habitants, le quartier de Montconseil, situé au sud de la commune est le deuxième quartier prioritaire de Corbeil-Essonnes.

Il a bénéficié d'un programme ambitieux de renouvellement urbain ces dernières années avec notamment des démolitions / reconstructions, et la réalisation de plusieurs centaines de logements neufs, dans un objectif global de dédensification du quartier et d'amélioration du cadre de vie.

Ce renouvellement urbain n'est pas achevé et se poursuivra à l'avenir avec la réalisation de nouveaux programmes, notamment le long de l'avenue du président Salvador-Allende et des rues adjacentes ou encore avec la recomposition de l'ancien centre commercial de Montconseil.

Le site a donc un potentiel important d'accueil de nouveaux logements mais aussi d'équipements, services, commerces, etc.



Source: Géoportail 2007-2016



Source: Géoportail 2007-2016

## - La finalisation de projets urbains :

### La Papeterie

Le site des anciennes papeteries, site industriel du sud ouest du territoire, a connu une profonde mutation avec la réalisation, au cours des dernières années, d'un projet d'éco-quartier.

Au total, ce sont près de 1 800 logements qui seront créés sur site dont des logements privés, sociaux, ou encore des logements spécifiques (étudiants, pour personnes handicapés, etc.).

Plusieurs phases du projet ont vu le jour. Dans les années à venir, d'autres programmes seront réalisés afin de finaliser l'éco-quartier. Il reste donc un potentiel d'accueil de logements sur ce site à l'avenir.



### La ZAC de la Montagne-des-Glaises

La ZAC de la Montagne-des-Glaises correspond à un projet urbain qui devait faire la transition entre des secteurs aussi diversifiés que les abords de la RN7 et la gare ou encore le quartier des Tarterêts et des quartiers pavillonnaires. Il devait également permettre la réalisation de nouveaux logements dans un objectif de diversification de l'offre, en lien avec le projet ANRU sur les Tarterêts.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser la programmation prévue dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Un potentiel de création de logement est donc encore identifié sur ce site.



Source: Géoportail 2007-2016

Source: Géoportail 2007-2016

## - Le potentiel de mutation pour les années à venir:

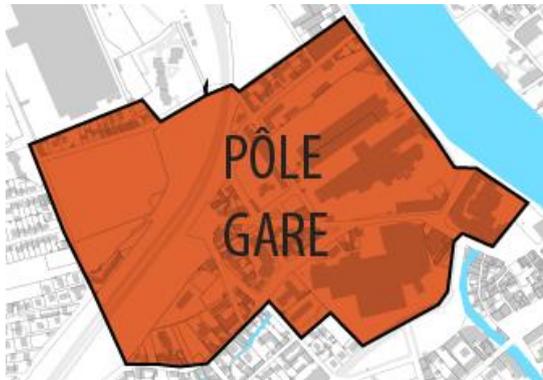
### Le pôle gare

Le pôle gare est localisé à proximité du cœur de ville et constitue un secteur de projet stratégique pour la commune de Corbeil-Essonnes.

Le projet du pôle gare vise à constituer un véritable pôle multimodal et à profiter de la proximité des transports pour :

- diversifier et renforcer les activités économiques
- poursuivre et améliorer les déplacements
- structurer les maillages doux
- développer l'offre de logements

Ce site présente donc un fort potentiel de renouvellement, mutabilité, et devrait permettre, dans les années à venir, l'émergence d'un quartier mixte avec de nouveaux logements, équipements, commerces, services mais aussi des activités.



### L'Ancien Hôpital

Le site de l'ancien hôpital a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » lancé en mars 2018.

Le projet vise notamment à développer des équipements complétant ceux existants sur la commune et sur l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Il intègre par ailleurs la réalisation d'activités, de services et de logements selon des critères durables et innovants dans leur conception et usage.

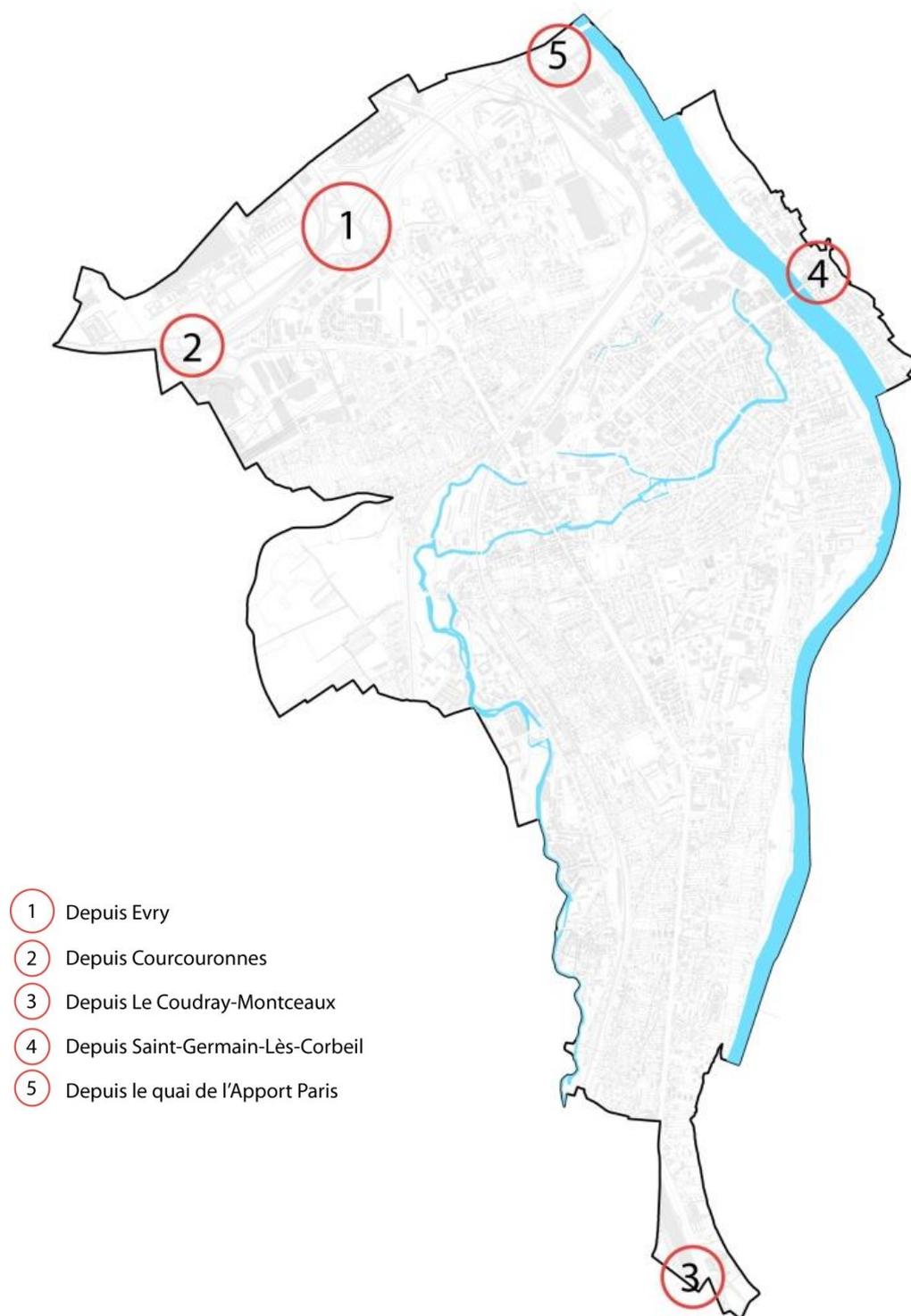
Un potentiel certain de mutabilité et densification du site est donc identifié.



## 4. Le fonctionnement urbain

### A) Les entrées de ville

#### Les principales entrées de ville sur le territoire



Source: Espace Ville

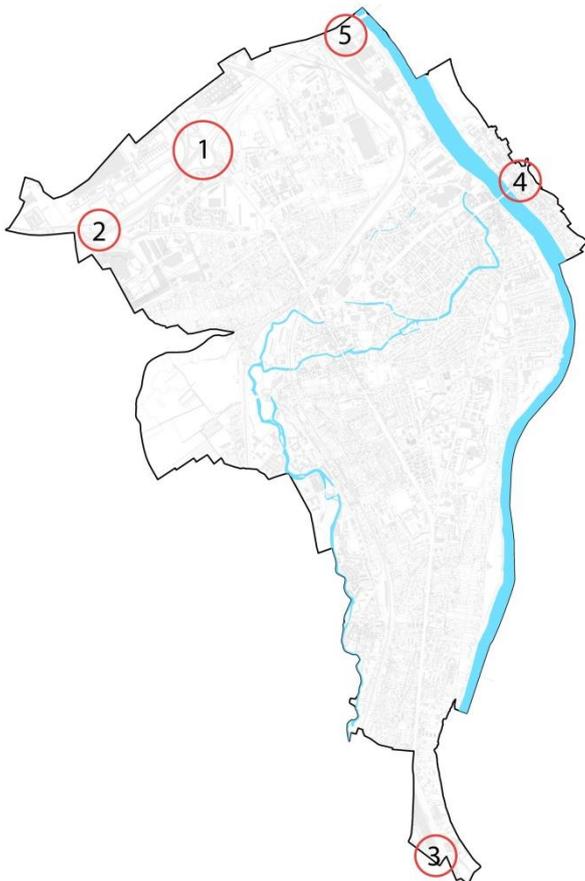
# Diagnostic territorial

Les portes d'entrée et les itinéraires de traversée du territoire communal sont des espaces de référence où se joue l'image locale. Ces secteurs nécessitent ainsi une attention particulière, en termes de qualité urbaine et paysagère.

Les secteurs d'entrée de ville constituent l'une des priorités de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme et l'objectif est de les redynamiser, les restructurer et valoriser leur image.

Plusieurs entrées de ville permettent l'accès au territoire communal. Parmi elles, trois se raccrochent à la Francilienne (RN104). Elles constituent des accès depuis le nord du territoire et s'inscrivent dans un paysage marqué par les infrastructures routières. A l'extrémité Sud de la commune, l'entrée de ville depuis la commune du Coudray-Montceaux s'effectue à partir de la RN7 dans une ambiance urbaine paysagée mêlant activités économiques et habitat.

Les entrées de ville Est et Ouest s'avèrent moins empruntées. Elles se situent à la frontière de Saint-Germain-lès-Corbeil et de Courcouronnes.



Les différentes entrées de ville sur le territoire :

- Entrée de ville depuis Evry, par la RN7



Source : commune de Corbeil-Essonnes

- Entrée de ville depuis Courcouronnes, par la RD446



Source : commune de Corbeil-Essonnes

- Entrée de ville depuis Le Coudray-Monceaux par la RN7



Source : commune Corbeil-Essonnes

- Entrée de ville depuis Saint-Germain-Lès-Corbeil



Source : commune de Corbeil-Essonnes

- Entrée de ville depuis le quai de l'Apport Paris



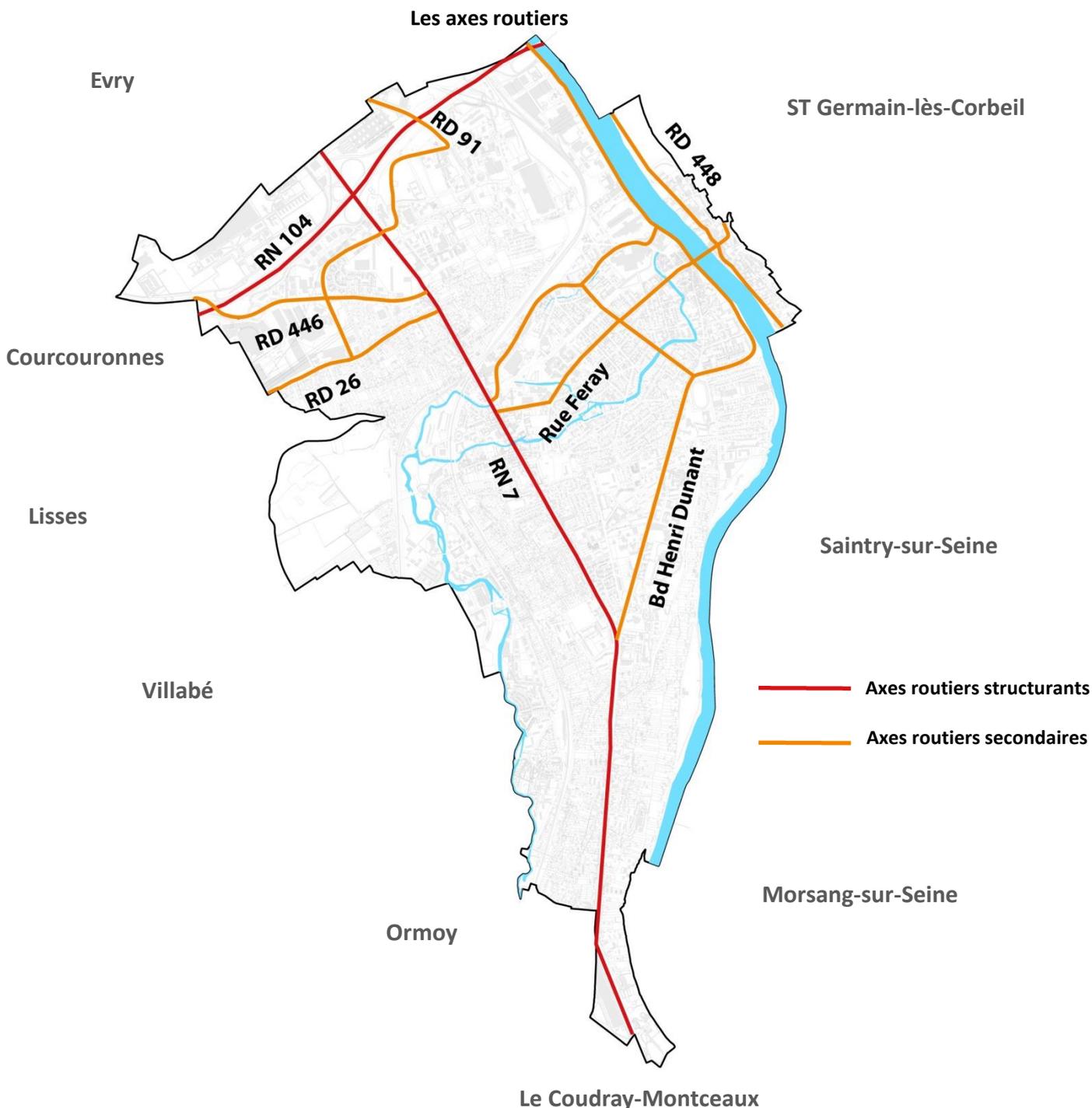
Source : commune de Corbeil-Essonnes

## B) Les déplacements

### a) Le réseau routier

La commune est traversée par plusieurs axes routiers de niveau régional ou national dont la Francilienne qui passe au Nord du territoire communal et la RN7 en son centre. La RD446, la RD26 au nord-ouest, la RD91 au nord-est, la rue Feray au centre constituent des axes intercommunaux structurants vers Lisses, Courcouronnes, Evry et Saint-Germain-Lès-Corbeil.

Corbeil-Essonnes doit veiller à améliorer la sécurité routière et à ne pas contribuer par l'urbanisation à l'accroissement des risques de conflits de circulation. Sur le territoire communal, les données recueillies entre 2010 et 2014, relèvent 324 accidents corporels dont 408 victimes et 3 accidents mortels.



Source: Espace Ville

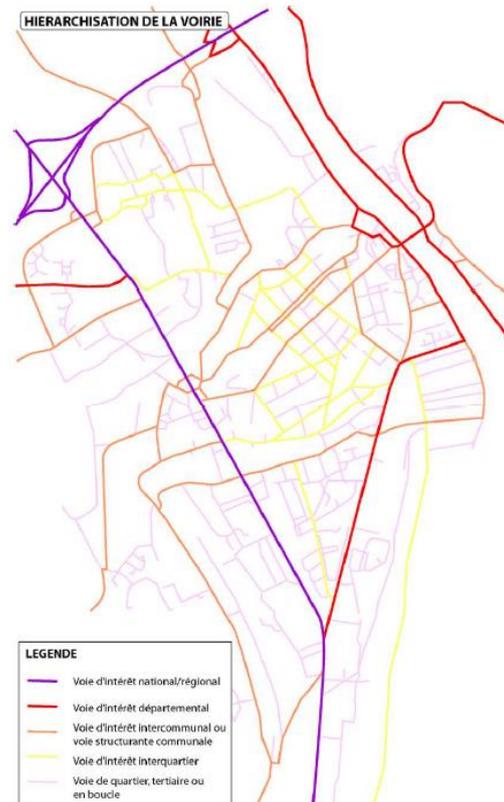
## La hiérarchisation de la voirie

La voirie présente cinq niveaux en termes de vocation, hiérarchisés de la manière suivante :

- de la voirie tertiaire comprenant les impasses, les boucles et les petites voies de quartier très peu fréquentées ou fréquentées uniquement par les riverains
- de la voirie permettant de relier les quartiers de manière fine mais qui ne supporte que des flux d'échanges de proximité et pas de flux de transit
- de la voirie communale structurante permettant de relier les grands quartiers entre eux et avec l'extérieur de la commune. Ces axes supportent partiellement du transit et des flux poids lourds

Les grands axes structurants comprennent deux niveaux :

- les axes majeurs d'intérêt régional, voire national (A6, RN104 et la RN7)
- les axes d'intérêt départemental, structurant les échanges à l'échelle de l'agglomération notamment

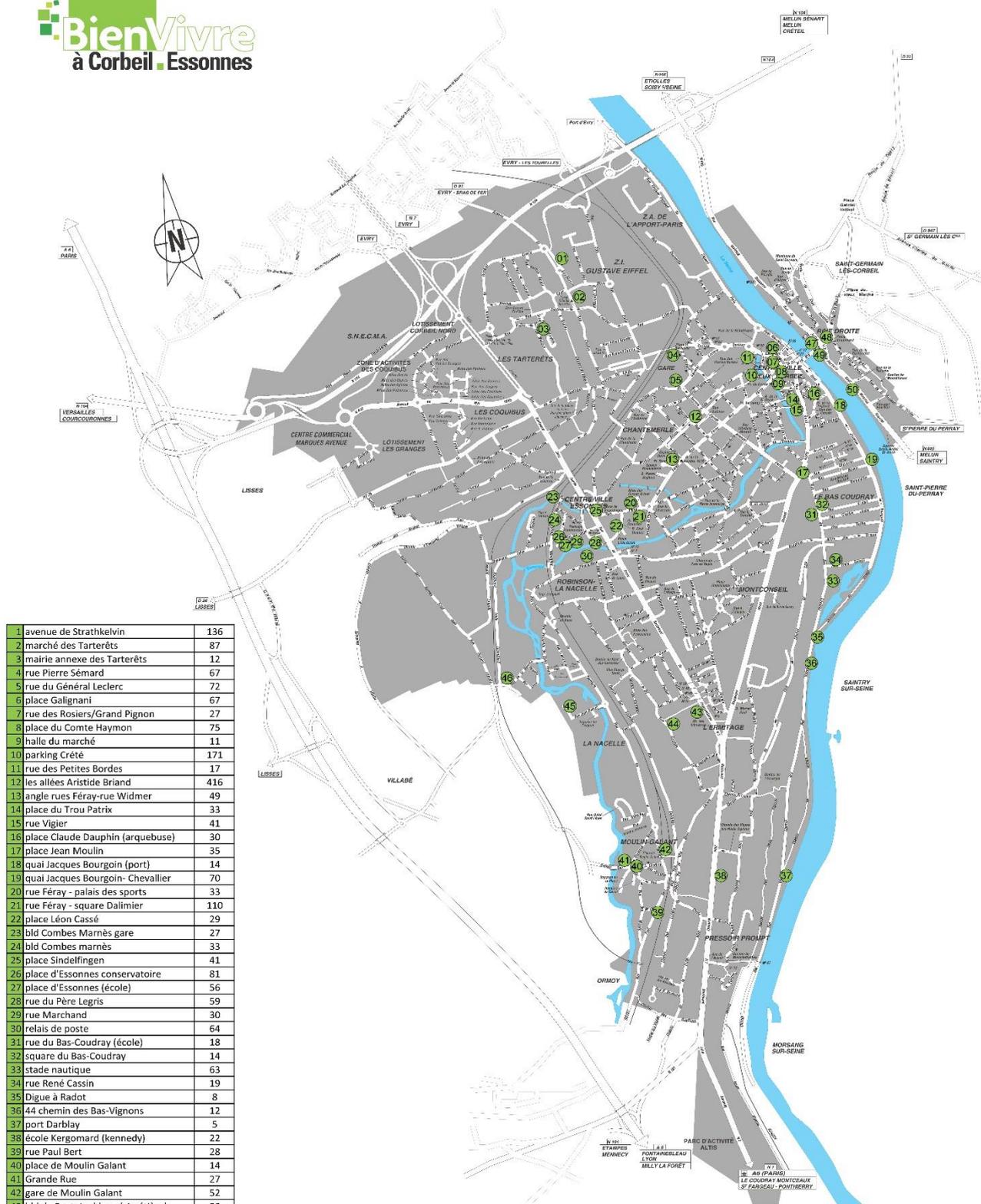


Source : commune de Corbeil-Essonnes

## b) Le stationnement

Sur le territoire communal, une cinquantaine de parcs de stationnement est identifiée totalisant plus de 2 600 places.

Pour subvenir aux besoins de la population en termes de stationnement, la commune de Corbeil-Essonnes mène une réflexion globale sur l'offre de stationnement. Aussi, 2 000 places de stationnement sont en projet, notamment à proximité de la gare RER de Corbeil-Essonnes.



1	avenue de Strathkelvin	136
2	marché des Tarterêts	87
3	mairie annexe des Tarterêts	12
4	rue Pierre Sénard	67
5	rue du Général Leclerc	72
6	place Galignani	67
7	rue des Rosiers/Grand Pignon	27
8	place du Comte Haymon	75
9	halle du marché	11
10	parking Crété	171
11	rue des Petites Bordes	17
12	les allées Aristide Briand	416
13	angle rues Féray-rue Widmer	49
14	place du Trou Patrix	33
15	rue Vigier	41
16	place Claude Dauphin (arquebuse)	30
17	place Jean Moulin	35
18	quai Jacques Bourgoïn (port)	14
19	quai Jacques Bourgoïn- Chevallier	70
20	rue Féray - palais des sports	33
21	rue Féray - square Dalimier	110
22	place Léon Cassé	29
23	bld Combes Marnès gare	27
24	bld Combes marnès	33
25	place Sindelfingen	41
26	place d'Essonnes conservatoire	81
27	place d'Essonnes (école)	56
28	rue du Père Legris	59
29	rue Marchand	30
30	relais de poste	64
31	rue du Bas-Coudray (école)	18
32	square du Bas-Coudray	14
33	stade nautique	63
34	rue René Cassin	19
35	Digue à Radot	8
36	44 chemin des Bas-Vignons	12
37	port Darblay	5
38	école Kergomard (kennedy)	22
39	rue Paul Bert	28
40	place de Moulin Galant	14
41	Grande Rue	27
42	gare de Moulin Galant	52
43	bld de Fontainebleau (cimetière)	80
44	rue Georges le Dû (école)	22
45	rue Jean Bouvet	82
46	boulevard Lecoullard (collège)	30
47	port aux Boulangers	29
48	place Saint Léonard	18
49	pont Patton	9
50	quai Maurice Riquiez	139

## Parcs de stationnements

Septembre 2013

Source : commune de Corbeil-Essonnes

## c) Le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France

Les dispositions réglementaires du PLU en termes de stationnement, doivent respecter les prescriptions du Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) approuvé le 19 juin 2014.

Le PDUIF fixe des prescriptions pour le stationnement véhicule et vélo selon le type de construction :



### STATIONNEMENT VÉHICULE

#### **Conformément à l'article L.151-36 du code de l'urbanisme :**

Pour les constructions à destination d'habitation à moins de 500 mètres d'une gare :

1 place par logement maximum.

#### **Conformément à l'article L.151-35 du code de l'urbanisme :**

Pour les logements sociaux et résidences universitaires à plus de 500 mètres d'une gare :

1 place par logement maximum.

Pour les logements sociaux et résidences universitaires à moins de 500 mètres d'une gare :

0,5 place par logement maximum.

#### **Les constructions à destination d'habitation :**

Il est préconisé de ne pas exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune.

#### **Bureaux :**

Pas plus d'1 place pour 45 m<sup>2</sup> de surface de plancher à moins de 500 m d'une gare

Pas plus d'1 place pour 55 m<sup>2</sup> de surface de plancher au-delà de 500 mètres d'une gare.



### STATIONNEMENT VELO

#### **Habitat collectif :**

0,75 m<sup>2</sup> par logement jusqu'à 2 pièces.

1,5 m<sup>2</sup> par logement dans les autres cas.

Superficie minimale de 3 m<sup>2</sup>.

#### **Bureaux :**

1,5m<sup>2</sup> pour 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

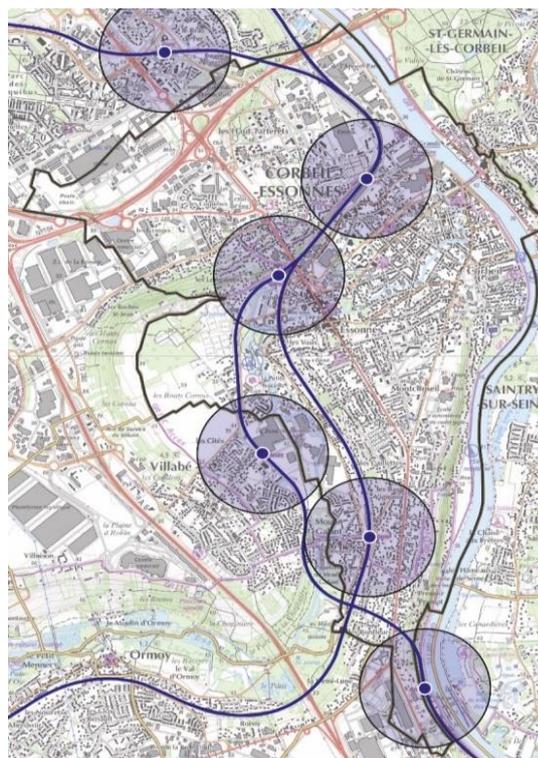
#### **Activités / commerces de plus de 500m<sup>2</sup>, industrie et équipements publics :**

1 place pour 10 employés.

#### **Etablissements scolaires :**

1 place pour 8 à 12 élèves.

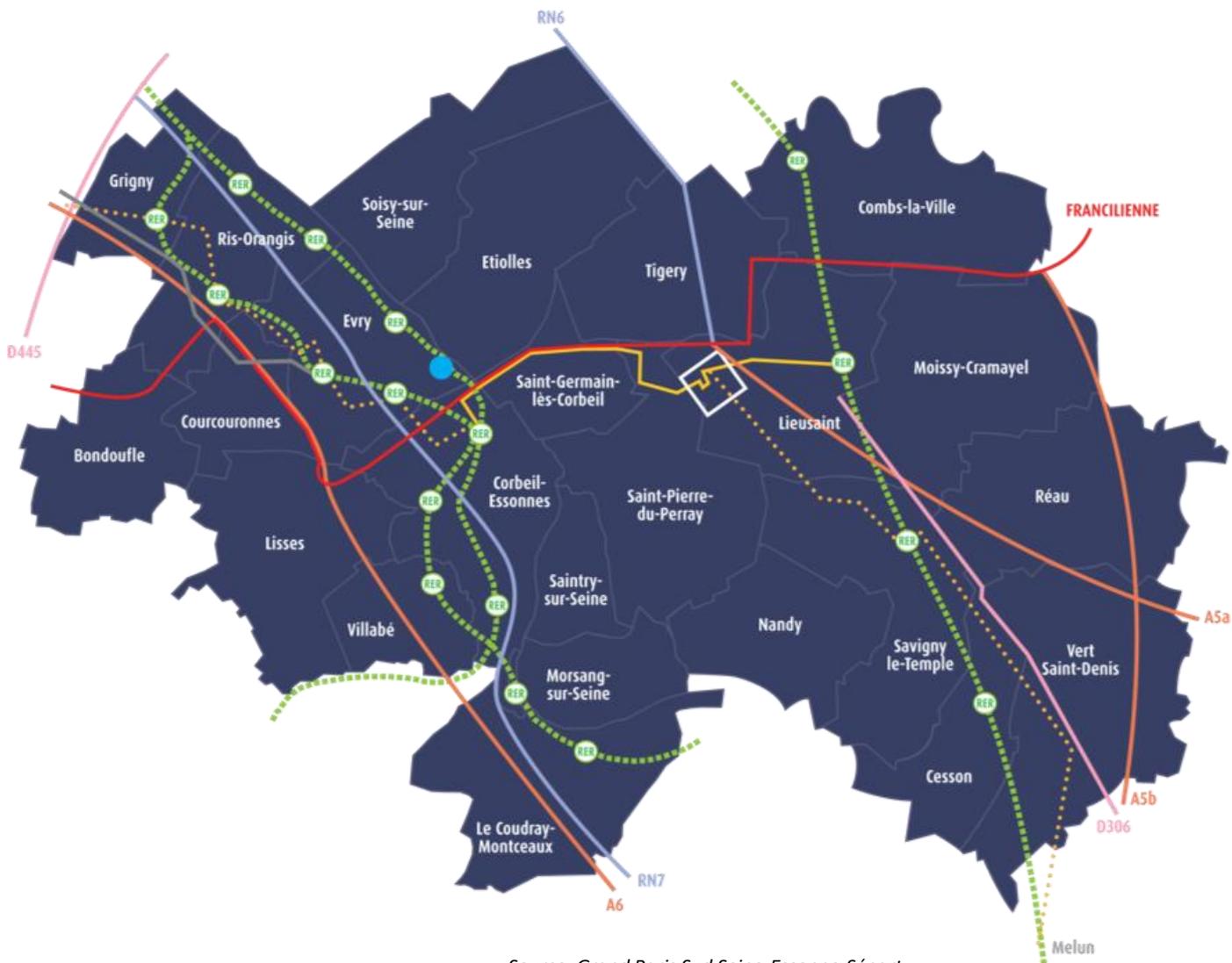
#### **Rayon de 500 mètres autour des gares**



Source: PDUIF

## d) Les transports en commun

Carte des infrastructures de transport à l'échelle de l'agglomération



Source: Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

# Diagnostic territorial

## Le réseau ferré :

La commune est traversée du nord au sud par la ligne D du RER.

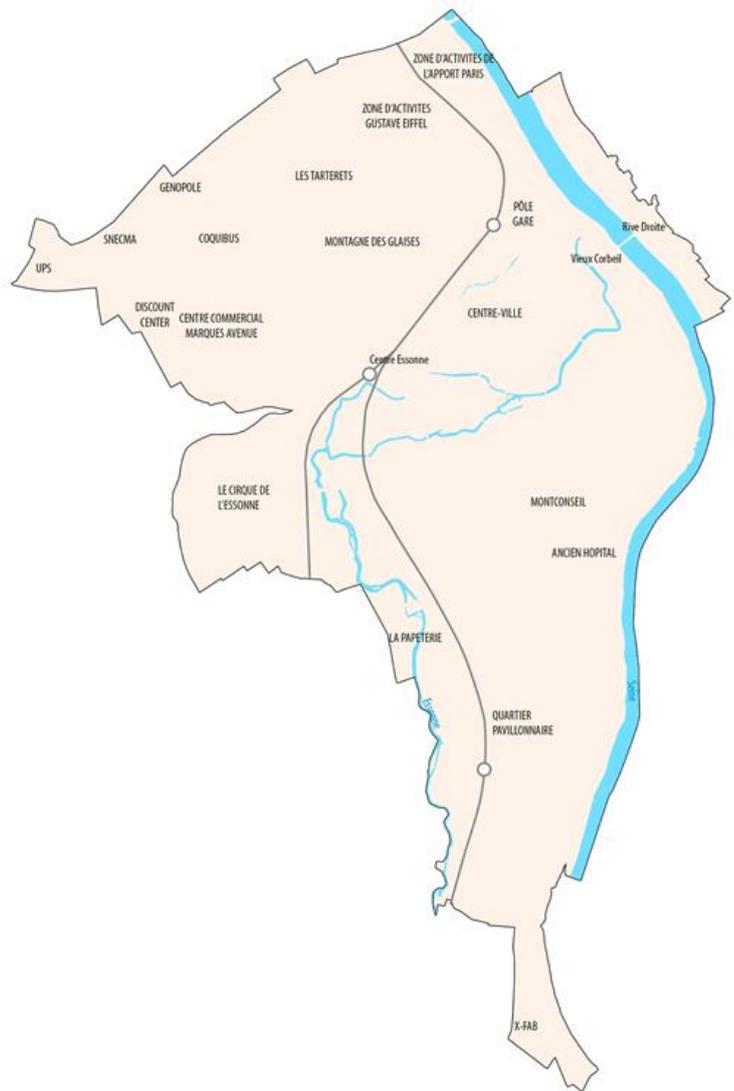
La voie ferrée suit la vallée de la Seine du nord jusqu'au centre de Corbeil desservi par la gare Corbeil-Essonnes. Au-delà du centre, son tracé se sépare en deux branches : l'une rejoint Melun avec un arrêt à Essonne-Robinson et l'autre relie la Ferté-Alais, via la Vallée de l'Essonne et dessert le quartier de Moulin-Galant par une seconde gare.

Cette ligne et son interconnexion avec la ligne C du RER relie la ville à Paris (en 45 à 55 minutes) et aux pôles d'emplois de Rungis et d'Orly (environ 1 heure) où travaille une partie des actifs habitant Corbeil-Essonnes. La voie ferrée a contribué dans le passé à la prospérité des activités industrielles et à la croissance de l'urbanisation. Aujourd'hui, elle conserve ce rôle mais dans une moindre mesure.

La gare de Corbeil-Essonnes constitue un nœud d'articulation qui fait l'objet d'un secteur prioritaire de développement d'un pôle multimodal afin de structurer les différents déplacements autour d'un espace central.

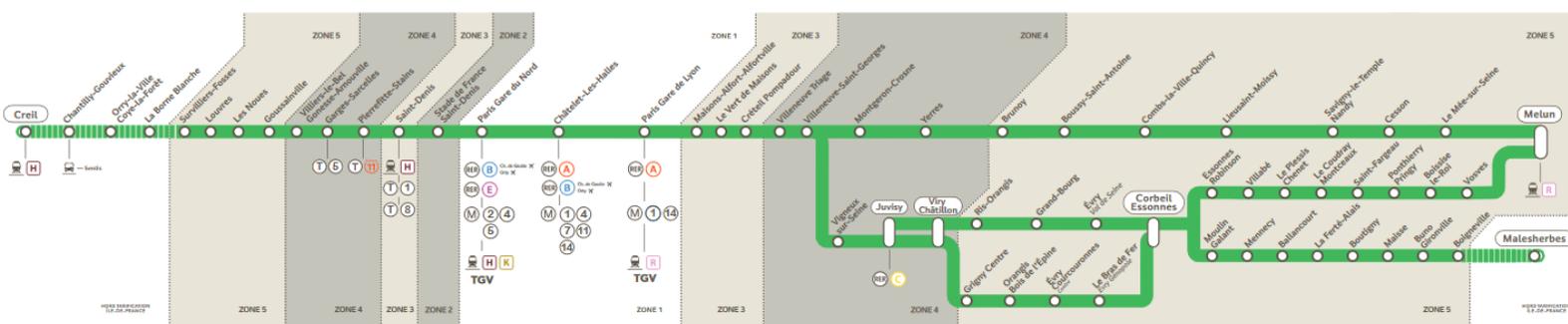
Le PDUIF 2017-2020 prévoit notamment des travaux de voirie, une adaptation des quais, la création d'un site de maintenance à Corbeil-Essonnes, etc.

## Le réseau de transport ferroviaire



Source: Espace Ville

## La ligne du RER D



## Le réseau de bus:

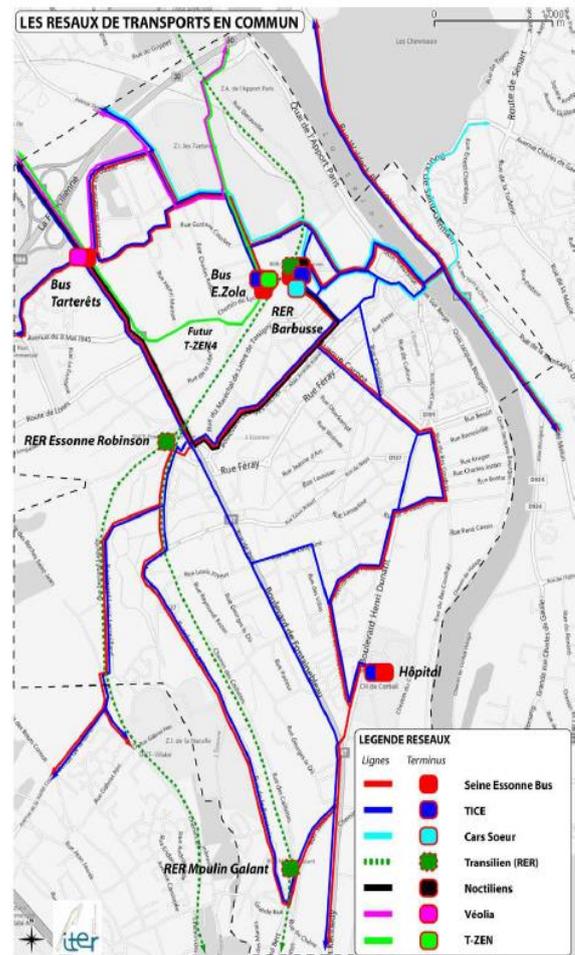
La cohérence des déplacements était assurée par le Syndicat Mixte de Transport Essonne Centre (SMITEC) depuis 2003. Depuis 2016, c'est désormais Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart qui coordonne et harmonise l'offre de déplacements collectifs. Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) demeure l'Autorité organisatrice des transports à l'échelle régionale.

A l'échelle de la ville, 19 lignes de bus composent le réseau de transports collectifs, géré par 8 types de réseau de transport:

- Le réseau de nuit noctilien : 2 lignes
- Le réseau « T-zen » : 1 ligne ( T-zen 1)
- Le réseau « Seine Essonne bus » : 7 lignes (301, 302, 303, 304, 305, 312, 313, 314)
- Le réseau TICE : 3 lignes (401, 402, 405)
- Le réseau Veolia : 3 lignes (1, 50, 55)
- Le réseau « les cars Sœur » : 2 lignes (7001,7005)
- Le réseau « Athis Car » : 1 ligne (6)

Tous ces réseaux s'articulent autour des pôles intermodaux que sont les 3 gares de RER de la commune.

## Les réseaux de transport en commun



Source: Etude de circulation et de stationnement-commune de Corbeil-Essonnes- Iter 2012-2013

## e) Les projets de transport

### Une liaison en site propre Orly/Evry/Corbeil-Essonnes:

Une liaison en site propre Orly/Evry/Corbeil-Essonnes est en projet sur la RN7 qui permettrait d'offrir aux habitants une meilleure desserte des territoires traversés.

### Le T-zen4 :

Face à la forte fréquentation de certaines lignes de bus dont la ligne 402, le T-zen4 a comme objectif d'offrir une plus grande régularité, et un meilleur confort aux usagers.

Le T-zen est un mode de transport à part entière, de performances analogues à celles d'un tramway. Le T-zen4, sera quasi exclusivement en site propre. Une partie de cette voie est déjà réalisée (utilisée par le bus 402), d'autres tronçons sont en cours d'achèvement dans le cadre de grands projets de rénovation urbaine

Il desservira 30 stations distantes de 500 m en moyenne, dans 6 communes, pour un parcours de 14,3 km. La fréquence sera de 4 mn en heures de pointe et 8 mn en heures creuses, avec une amplitude horaire de 5 h à 1 h tous les jours. 47 000 voyageurs par jour sont attendus.

Afin d'anticiper les évolutions ultérieures de fréquentation voyageurs, le projet sera conçu dès le départ pour permettre son évolutivité vers le mode tramway.

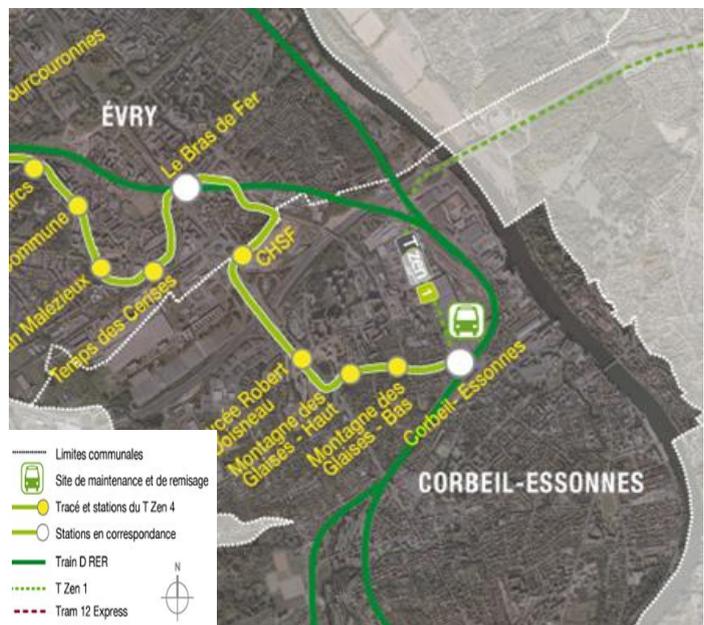
Plusieurs correspondances sont prévues, à savoir avec :

- Le RER D à la gare de Corbeil-Essonnes
- Le T-zen1 à la station Corbeil-Essonnes

Par ailleurs, des espaces de stationnement pour les vélos seront aménagés à proximité de chaque station du T-zen4.

Les travaux devraient avoir lieu en 2019 et 2020 pour une mise en service prévue en 2020.

### Le projet de T-zen4



Source: Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

## Projet d'évolution de la ligne 301 :

La ligne 301 propose un niveau de service plus faible que la ligne 303 depuis son développement. Ainsi est prévue une mise à niveau de la ligne 301.

Les lignes 301 et 303 sont les deux lignes structurantes du réseau Seine Essonne Bus. Elles couvrent les principaux pôles du territoire de Corbeil-Essonnes et notamment :

- Les Tarterêts
- Montconseil
- La gare de Corbeil-Essonnes
- La SNECMA
- La zone commerciale Discount Center
- Le centre-ville de Corbeil-Essonnes

La fréquentation sur ces lignes avoisine les 4 200 voyageurs par jour.

Depuis 2014, la fréquentation semaine a augmenté de 12% soit 436 voyages en plus. La hausse de la fréquentation continue peut conduire à des problèmes de surcharge en heures de pointe.

## Projet d'évolution des lignes 302 et 304:

L'offre des lignes 302 et 304 va également être améliorée:

- La ligne 302: création d'une offre plus régulière en heures creuses et la création d'une offre le samedi après-midi.
- La ligne 304 à vocation à lier la zone commerciale Lisses-Villabé et Corbeil-Essonnes afin d'améliorer la desserte

Le projet vise ainsi à simplifier la ligne avec un itinéraire plus direct vers le centre commercial Lisses-Villabé, au prolongement de la ligne jusqu'au IKEA proche de Corbeil-Essonnes mais difficilement accessible et au renforcement de la desserte le week-end.

### Itinéraire de la ligne 303



Source: Keolis Seine Essonne

### Projet d'évolution de la ligne 304



Source: Keolis Seine Essonne

## f) Les circulations douces

### Les déplacements en vélo :

Le schéma directeur des circulations douces a été adopté à l'unanimité par le conseil départemental de l'Essonne dans le cadre de « l'Agenda 21 » voté le 20 Octobre 2003.

La commune de Corbeil-Essonnes dispose de réseaux de circulations douces, qu'il s'agit de compléter pour réaliser un maillage cohérent à l'échelle du territoire.

Le développement des circulations douces sur le territoire est contraint par une topographie difficile et des coupures physiques, représentées principalement par les infrastructures de transport. Ces contraintes compartimentent le territoire et ont influé sur les liaisons tant inter-quartiers qu'intercommunales.

Malgré ces contraintes, le développement des déplacements doux constitue un objectif municipal dans la quête d'une ville récréative, moins bruyante et moins polluante.

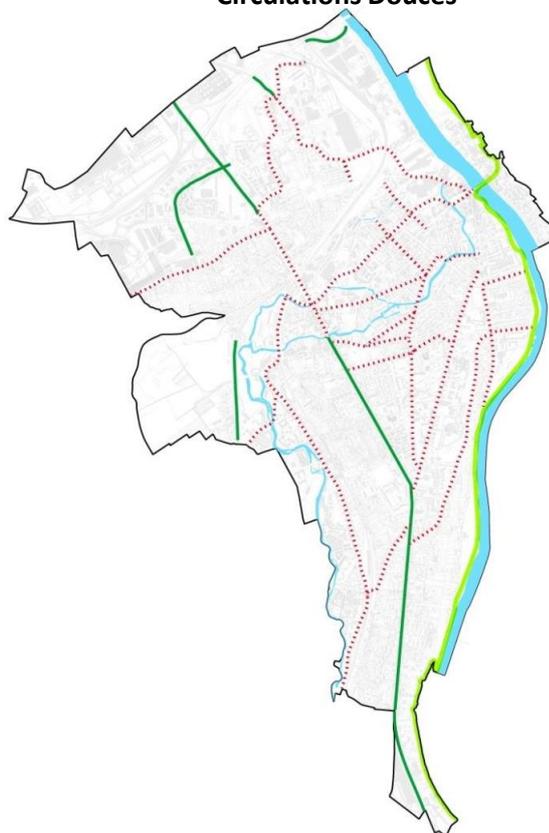
Quelques aménagements en faveur des cycles existent sur le territoire.

Corbeil-Essonnes représente 4% du total des aménagements cyclables de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart avec 13,2km de voies cyclables aménagées. Par ailleurs, il y a 16,2km de réseau cyclable structurant sur le territoire contre 152,6 km à l'échelle de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Une coupure urbaine est localisée le long de la RN7.

Deux gares du territoire sont équipées de parkings à vélo, dont celle de Corbeil-Essonnes qui dispose de 56 places et celle d'Essonnes Robinson disposant de 10 places.

Carte des aménagements du Schéma Directeur des Circulations Douces



Source: Espace Ville

-  Eurovélouroute
-  Itinéraires prévus par le Schéma Directeur des Circulations Douces
-  Piste cyclable

## Les circuits de grande randonnée

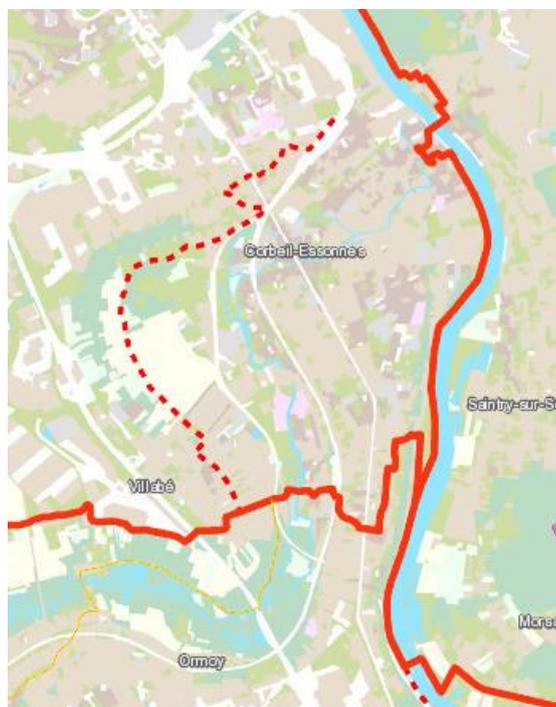
Il existe un ensemble formé de circuits de Grande Randonnée (GR 11 C et GR 2 (ou GR de seine)).

Le GR 2 ou GR de Seine créé en 1947, comportait au départ deux tronçons séparés. En effet, à cette époque, on ne souhaitait pas créer de sentiers balisés dans des zones urbanisées.

En amont, il partait des sources de la Seine à Saint-Seine l'Abbaye en Côte d'Or (jonction avec le GR 7) et allait jusqu'à Melun. En aval, il partait de Triel (Yvelines) et rejoignait l'embouchure de la Seine au Havre. Il existait donc une interruption de 70 km que la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) a décidé de supprimer en 1994.

Sur Corbeil-Essonnes le GR 2 arrive du Coudray-Montceaux par les berges de Seine, longe le centre du Vieux-Corbeil toujours en suivant les berges de Seine rive gauche, traverse la Seine pour longer ensuite les berges de la rive droite. Cette portion de GR représente 3,5 km dans Corbeil-Essonnes.

## Les itinéraires de randonnées pédestres



Itinéraires de randonnée pédestre

— Grande Randonnée GR®

Liaisons des itinéraires de randonnée pédestre

- - Itinéraire de liaison - GR®

Source: IAU Cartoviz- Les itinéraires de randonnée pédestre

## Les déplacements piétons

Un maillage structuré par une vingtaine de sentiers représente un linéaire de plus de 9 km au total, dont 6 km sont praticables et 3 km inaccessibles. L'héritage des chemins ruraux constitue l'essentiel du maillage piéton. Le réseau se concentre essentiellement au nord du Cirque de l'Essonne et le long des berges de la Seine et de l'Essonne.

## Les sentiers et chemins



Source : commune de Corbeil-Essonnes

## Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre et équestre (PDIPR) :

La loi du 22 juillet 1983 prévoit que l'élaboration du PDIPR est une compétence des conseils généraux.

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter les voies publiques existantes, des chemins ruraux, des chemins appartenant aux collectivités et à l'Etat, ainsi que les chemins de halage. De l'inscription des chemins au PDIPR découle une obligation de maintien ou de rétablissement de la continuité des itinéraires en cas d'interruption ou d'aliénation.

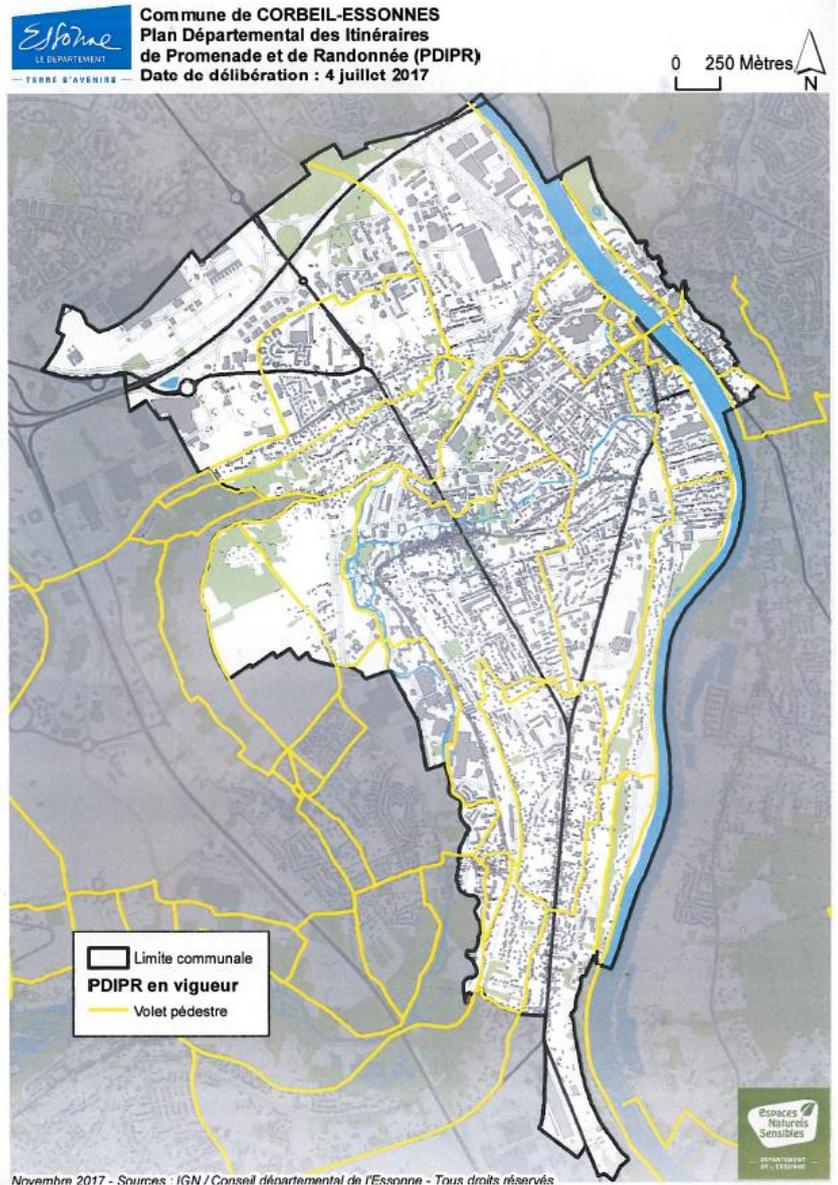
L'inscription de chemins dans le cadre du PDIPR a pour but :

- d'assurer la protection juridique des chemins,
- de favoriser la pratique de la randonnée, en assurant la continuité des itinéraires à travers les communes afin de constituer sur l'ensemble du territoire essonnien un réseau cohérent,
- de contribuer à la découverte des patrimoines naturel, culturel et touristique essonnien,
- d'assurer un maillage des espaces naturels (liens entre les uns et les autres).

Des itinéraires pédestres ont été inscrits au PDIPR par délibération du conseil départemental du 14 décembre 2000, faisant suite à une délibération communale du 26 juin 2000.

Ces itinéraires, présentés sur la carte ci-contre, assurent à la fois un maillage nord-sud en coteaux de Seine, et un lien est-ouest, entre le Cirque de l'Essonne et le Vieux Corbeil et la Rive-Droite, en passant notamment par le quartier de Robinson.

Le PDIPR a été révisé le 03 Avril 2017 avec l'inscription au volet pédestre de nouveaux chemins et rues.



Source: IGN- Département de l'Essonne

## Les berges de Seine et d'Essonne :

Les berges de Seine et d'Essonne constituent une richesse écologique dont il convient de préserver la biodiversité. C'est aussi un axe structurant pour le développement urbain et économique du territoire. Le retour de l'accessibilité aux berges constitue une priorité.

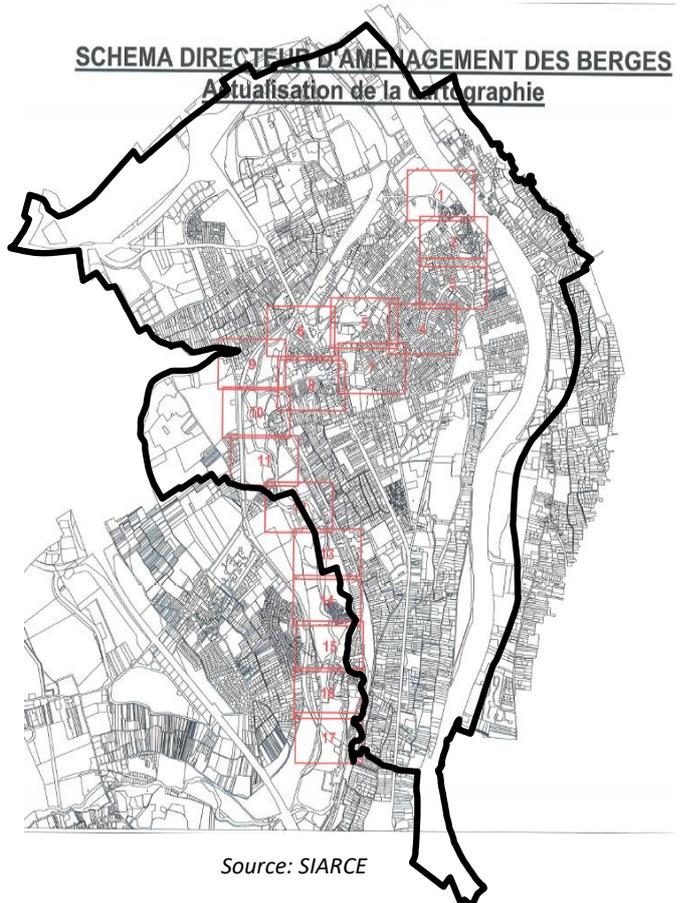
La reconquête des berges de Seine relève d'un enjeu important dans la perspective d'un lien cyclo-pédestre entre les limites de Corbeil-Essonnes. Pour valoriser les berges de Seine, le SIARCE a élaboré en Janvier 2015, une étude de définition d'un programme pluriannuel opérationnel d'aménagement et de valorisation des berges de Seine.

S'il ressort que les cheminements sont en bon état à Corbeil-Essonnes, la proximité avec la route peut entraîner des problèmes ponctuels de pollution visuelle et sonore à l'aval de la commune (quai de l'Apport-Paris).

Le rétablissement des continuités piétonnes constitue un enjeu à Corbeil-Essonnes, notamment au droit du Pont de l'armée Patton où est prévue la création d'un patelage.

Par ailleurs, la valorisation des points de vue à travers l'histoire et l'occupation passée du territoire constitue un enjeu relevé par le SIARCE. Des circuits pédagogiques sont ainsi prévus autour de l'histoire du territoire à Corbeil-Essonnes.

Par ailleurs, des schémas directeurs intercommunaux ont été produits à l'image du schéma directeur d'aménagement des berges de l'Essonne, engagé par le SIARCE sur la commune de Corbeil-Essonnes.



Source: Espace Ville



Source: Espace Ville

## C) Les équipements

### a) Les équipements administratifs

Corbeil-Essonnes, dispose de nombreux équipements sur son territoire, dont des équipements à vocation communale et intercommunale.

Corbeil-Essonnes accueille plusieurs services administratifs dont:

L'hôtel de ville, situé sur la place Galignani. Le centre administratif est localisé à proximité dans le bâtiment Darblay.

Dans le domaine de la sécurité et justice, sont présents sur le territoire un commissariat de police, la police municipale et un centre de semi-liberté localisé au 26 rue Feray.

Par ailleurs, des bureaux de poste sont localisés à proximité du vieux Corbeil, dans le quartier des Tarterêts et dans le centre Essonnes.

Enfin les cimetières des Tarterêts et de l'Ermitage sont présents au nord et au sud du territoire.



Source: Hôtel de ville- Espace Ville

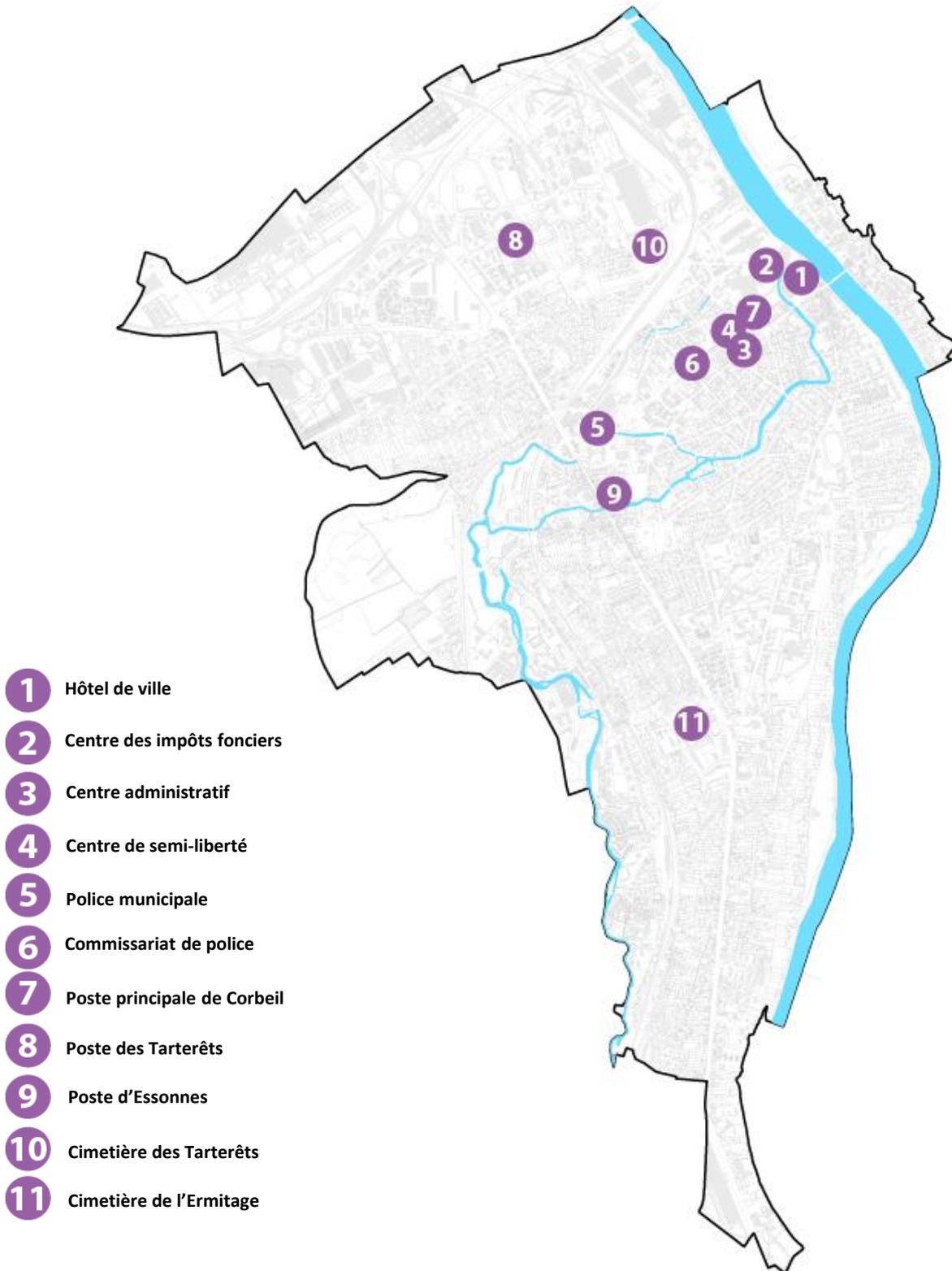


Source: Bâtiment Darblay- commune de Corbeil-Essonnes



Source: bureau de poste rue Feray- commune de Corbeil-Essonnes

## Les équipements administratifs



Source: Espace Ville

## b) Les équipements scolaires et de la petite enfance

Si l'objectif principal est à la maîtrise de l'urbanisation, les opérations projetées, en cours et réalisées engendrent de nouveaux besoins en équipements scolaires. La construction de nouvelles écoles sur les sites de projet est nécessaire pour répondre aux besoins générés.

Parallèlement au développement des équipements scolaires, des équipements de la petite enfance devront être créés, afin de répondre à une demande grandissante qui dépasse les capacités d'accueil des équipements existants.

Depuis mars 2016, Câlins Matins a ouvert ses portes. Il s'agit d'une structure privée dans laquelle la commune a réservé 30 places d'accueil, ce qui a eu pour conséquence de pouvoir répondre favorablement à la demande de 30 familles sur liste d'attente.

Depuis septembre 2017, le multi-accueil Les Petits Chaperons Rouges d'une capacité de 40 places a ouvert, dont 10 places d'accueil sont réservées par la commune.

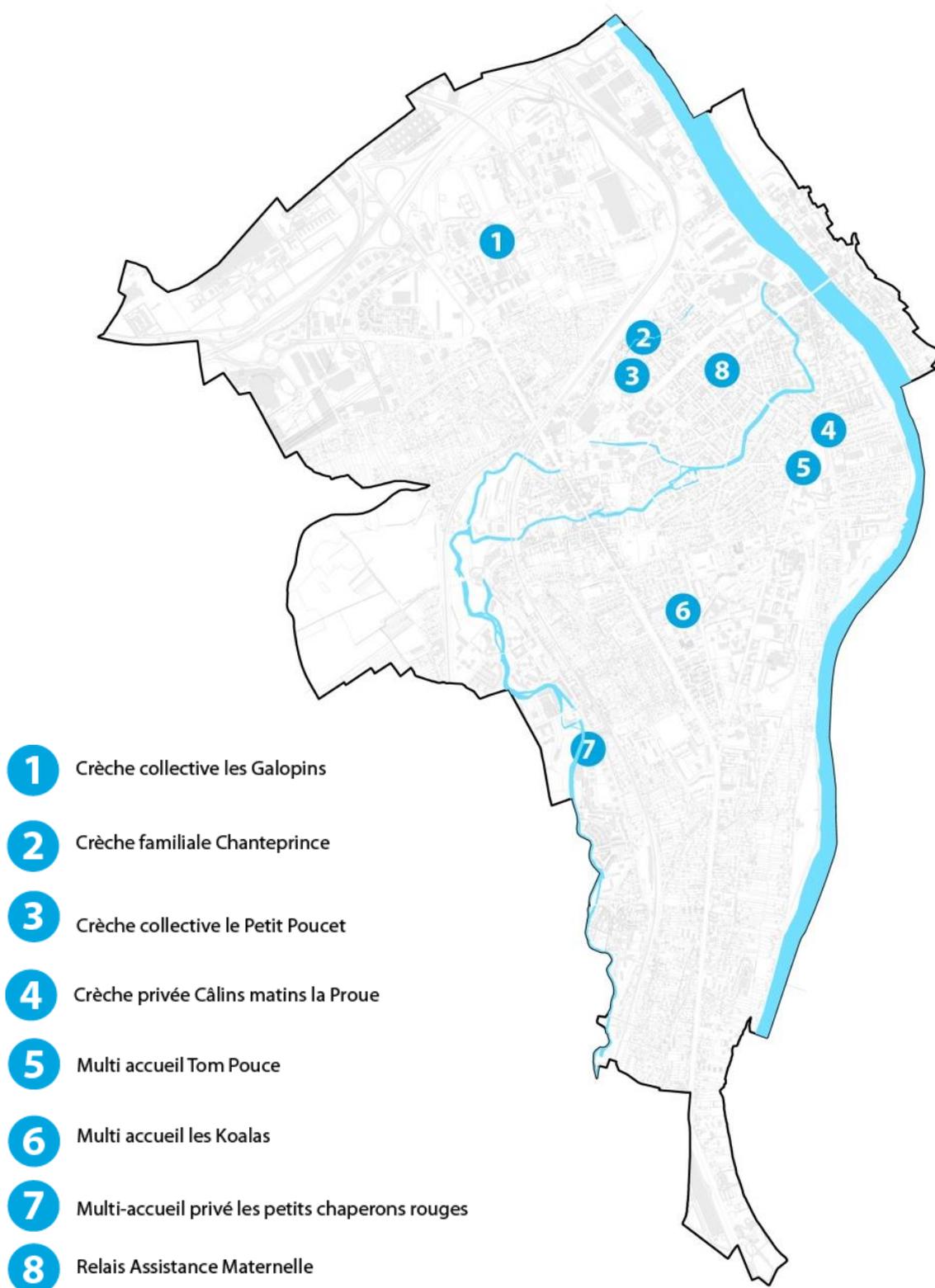
En 2016, l'offre d'accueil des assistants maternels était composée de :

- 279 assistants maternels agréés par la Protection maternelle et infantile (Pmi).
- 137 assistants maternels en activité.

TYPE DE STRUCTURE	NOM DE LA STRUCTURE	CAPACITE D'ACCUEIL
CRECHE	LES GALOPINS	60
CRECHE	LE PETIT POUCE	40
MULTIACCUEIL	TOM POUCE	25
MULTIACCUEIL	LES KOALAS	20
CRECHE FAMILIALE	CHANTEPRINCE	71
MULTI ACCUEIL PRIVE	CALIN MATIN	30
MULTI ACCUEIL PRIVE	LES PETITS CHAPERONS ROUGES	40
L'ENSEMBLE DES STRUCTURES MUNICIPALES		286

Source: commune de Corbeil-Essonnes

## Les équipements de la petite enfance



## Les équipements scolaires

De 2013 à 2017, le nombre moyen d'élèves par classe est passé de 26,87 élèves à 27,26. Sur cette même période, ont été réhabilitées les écoles maternelles A.Rimbaud, C.Baudelaire, J.Prévert, les Quatre-Vents, la Nacelle, la Source, Paul Eluard et enfin l'école Pablo Picasso réhabilitée en 2018.

Par ailleurs, de 2013 à 2018, ont notamment été construits :

- le groupe scolaire Paul-Langevin
- le groupe scolaire Geneviève Anthonioz-de-Gaulle et Germaine-Tillon
- l'école élémentaire Jacques-Bourgoin (restauration)
- l'école maternelle Montagne-des-Glaises / Pablo-Picasso
- le groupe scolaire André Malraux
- l'école maternelle Le Bas-Coudray

Le développement de la population implique un processus de renouvellement urbain en constante évolution, notamment en matière de logements et un accroissement pérenne des capacités d'accueil des établissements éducatifs et socioculturels.

Quatre quartiers nouveaux se dessinent dans la commune, il s'agit de la Papeterie, le quartier Gare, Montconseil et les Tarterêts.

L'accroissement de la population implique également un nouveau besoin en termes de places d'accueil des établissements scolaires. Dans le cadre du plan de rénovation des établissements scolaires amorcé en 2011, de nombreuses écoles ont été réhabilitées ou construites pour faire face à l'augmentation grandissante des effectifs scolaires, aussi de nouveaux projets de construction d'écoles sont prévus pour les années à venir.

La projection d'évolution des effectifs jusqu'en 2022, révèle que les écoles élémentaires Bourgoin, Galignani, Paul-Bert, Ferry et Nacelle sont à surveiller car elles nécessiteront l'ouverture de nouvelles classes. Selon les projections, celle qui sera la plus impactée sera l'école Pablo-Picasso qui passera de 261 élèves à 349 et nécessitera, a priori l'ouverture de 3 classes d'ici 2022-2023.

Par ailleurs, a été élaboré un contrat Enfance-Jeunesse 2016-2019 à Corbeil-Essonnes.

Deux priorités sont fixées:

1/ développer les services d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes enfants.

2/ améliorer la qualité d'accueil en l'adaptant à la diversité sociale des familles.

Le diagnostic réalisé sur la commune, s'inscrit de manière volontariste dans une politique petite-enfance/enfance/jeunesse. Le but est de favoriser l'épanouissement des enfants et faciliter la vie quotidienne de leurs parents.

Sur le territoire de Corbeil-Essonnes sont notamment prévus :

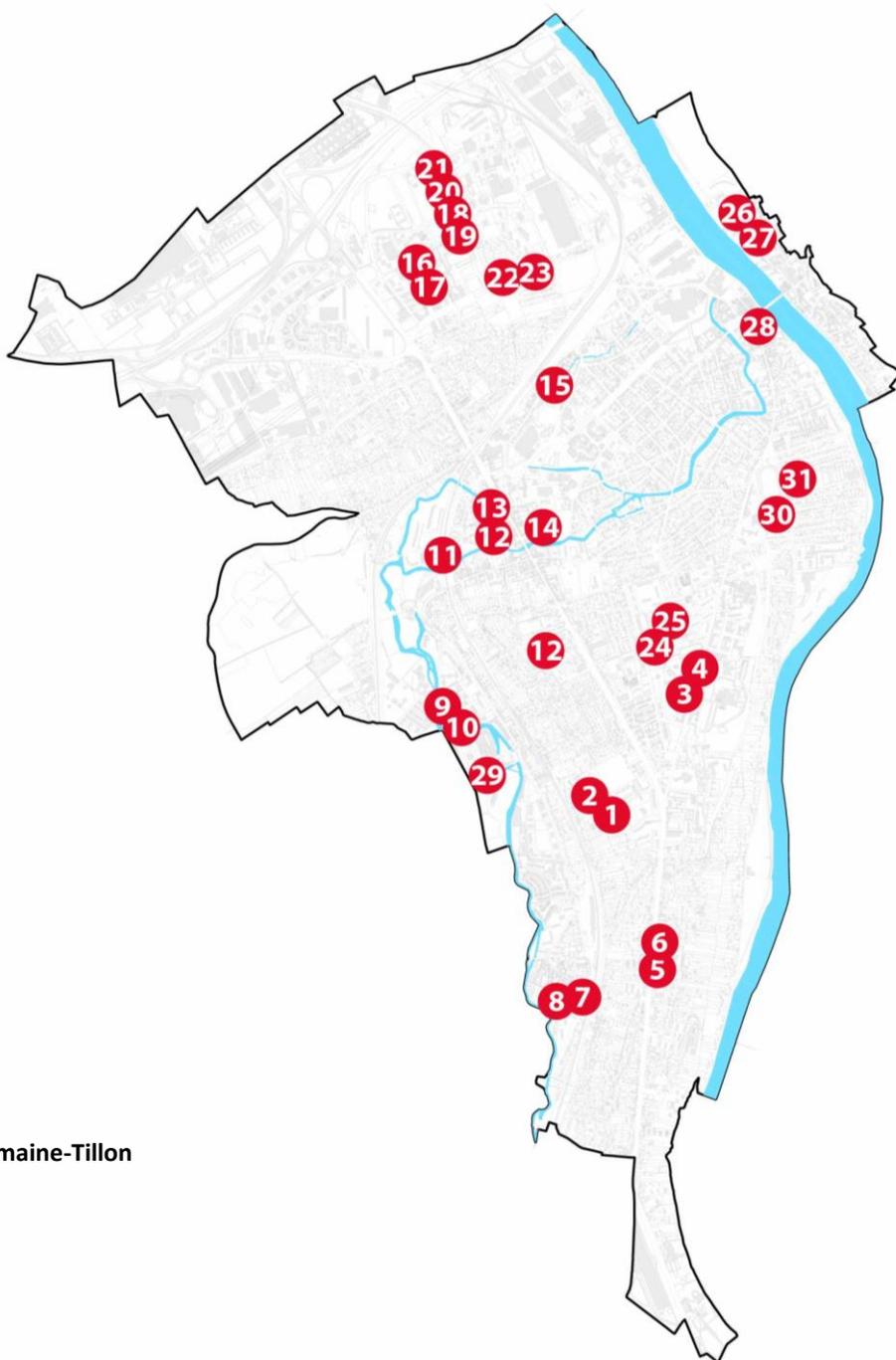
- l'accroissement de la capacité d'accueil de l'école Galignani en centre-ville.
- une maison de l'enfance aux Tarterêts qui hébergera la crèche des Galopins aujourd'hui isolée au milieu des tours.
- la construction de l'école Papeterie.



Source: Groupe scolaire Langevin- commune de Corbeil-Essonnes

## Les écoles élémentaires et maternelles

- 1 Ecole élémentaire Frédéric-Joliot-Curie
- 2 Ecole maternelle Frédéric-Joliot -urie
- 3 Ecole élémentaire Paul-Eluard
- 4 Ecole maternelle la Source
- 5 Ecole élémentaire Pressoir-Prompt
- 6 Ecole maternelle Pauline
- 7 Ecole élémentaire Théodore-Steeg
- 8 Ecole maternelle Théodore-Steeg
- 9 Ecole élémentaire la Nacelle
- 10 Ecole maternelle la Nacelle
- 11 Ecole élémentaire Paul-Bert
- 12 Ecole élémentaire Henri-Wallon
- 13 Ecole élémentaire Jules-Ferry
- 14 Ecole maternelle Leon-Casse
- 15 Ecole maternelle l'Indienne
- 16 Ecole primaire Pablo-Picasso
- 17 Ecole maternelle Montagne-des-Glaïses
- 18 Ecole maternelle Charles-Baudelaire
- 19 Ecole maternelle Arthur-Rimbaud
- 20 Ecole élémentaire les quatre-vents
- 21 Ecole élémentaire Jacques-Prévert
- 22 Ecole élémentaire Jean-Macé
- 23 Ecole maternelle Jean-Macé
- 24 Ecole maternelle Paul-Langevin
- 25 Ecole élémentaire Paul-Langevin
- 26 Ecole maternelle le Paradis
- 27 Ecole élémentaire le Paradis
- 28 Ecole Jacques-Bourgoin
- 29 Ecole Geneviève Anthonioz-de-Gaulle et Germaine-Tillon
- 30 Ecole maternelle Louis-Pasteur
- 31 Ecole maternelle le Coudray



Source: Espace Ville

## Les établissements d'enseignement secondaire

Concernant les établissements d'enseignement secondaire, la commune compte:

- 4 collèges publics : (Louise-Michel, La Nacelle, Chantemerle et les Tarterêts Léopold-Sédar-Senghor) qui accueillent à la rentrée 2012-2013 un effectif total de 1 996 élèves
- 1 lycée (Robert-Doisneau) d'enseignement général, technologique et d'enseignement professionnel
- 1 lycée privé (Saint-Léon)
- 1 collège privé (Saint-Spire)

Sur le territoire de Corbeil-Essonnes, il existe plusieurs projets. Sont notamment prévus :

- un collège à la place de l'école d'infirmière.
- la reconstruction et la réhabilitation dans le respect des normes HQE.

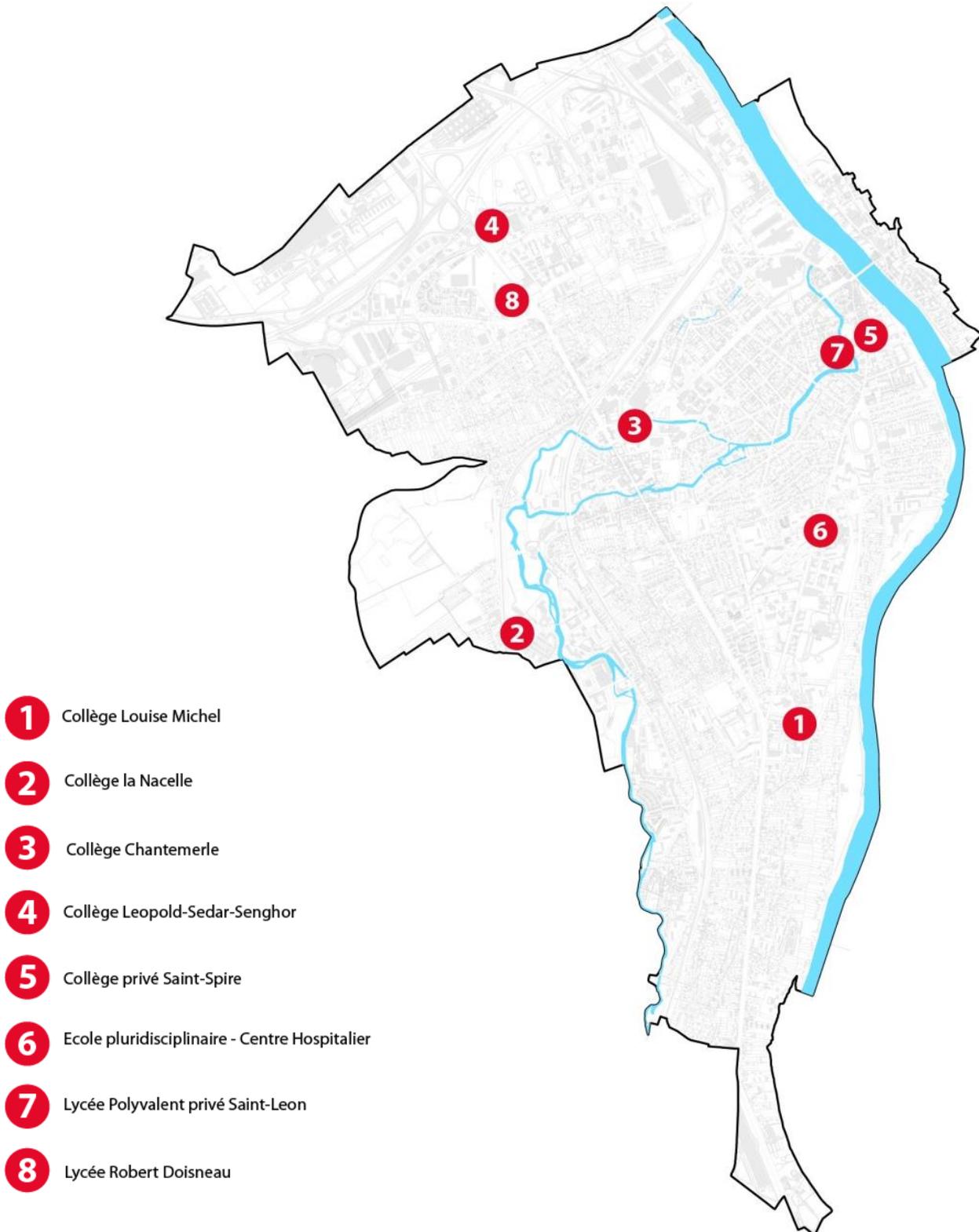


Source: Lycée privé Saint-Léon



Source: Lycée Robert-Doisneau-DE-SO

## Les établissements d'enseignement secondaire



Source: Espace Ville

## c) Les équipements de loisirs et périscolaires

L'accueil périscolaire s'effectue dans les différents groupes scolaires de la commune avant et après la classe dont :

### - 15 accueils pré et post scolaires (accueils de loisirs maternels)

Ils sont ouverts de 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 18h30. Ils accueillent les enfants de moins de 5 ans des écoles maternelles. Le soir, des projets d'activités basés sur le projet pédagogique sont proposés au sein du centre de loisirs et dans les structures municipales (piscine, ludothèque, médiathèque). Sur demande de dérogation avec attestations d'employeurs, les enfants d'écoles élémentaires peuvent être également accueillis :

- le matin : accueil des enfants du CP au CM2,
- le soir : accueil des enfants de moins de 8 ans.

### - 3 accueils de quartier : Montconseil – Rive-Droite – Tarterêts.

Ces trois accueils de quartier sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h30 en période scolaire, ainsi qu'un samedi par mois.

### - 1 ludothèque :

La Ludothèque est une structure municipale composée d'une équipe de quatre personnes qui accueille et invite les administrés à découvrir le monde des jeux. C'est un lieu d'échanges et de rencontres où adultes et enfants jouent ensemble dans une ambiance conviviale. Vous pouvez venir jouer sur place mais aussi emprunter des jeux.

Par ailleurs, des accueils de loisir sont prévus et notamment :

### - 6 accueils de loisirs maternels :

Horaires petites vacances scolaires : de 07h00 à 18h30.

Horaires vacances d'été : de 07h30 à 18h30.

### - 4 accueils de loisirs élémentaires :

Durant les petites et grandes vacances scolaires, ces accueils de loisirs sont ouverts de 08h15 à 17h30.

Sur demande de dérogation avec attestations d'employeurs, les enfants d'écoles élémentaires peuvent être accueillis.

### - Petites vacances scolaires :

Matin : de 07h00 à 08h15 dans un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) maternel puis un animateur emmène les enfants sur leur structure, Soir : de 17h30 à 18h30.

### - Vacances d'été :

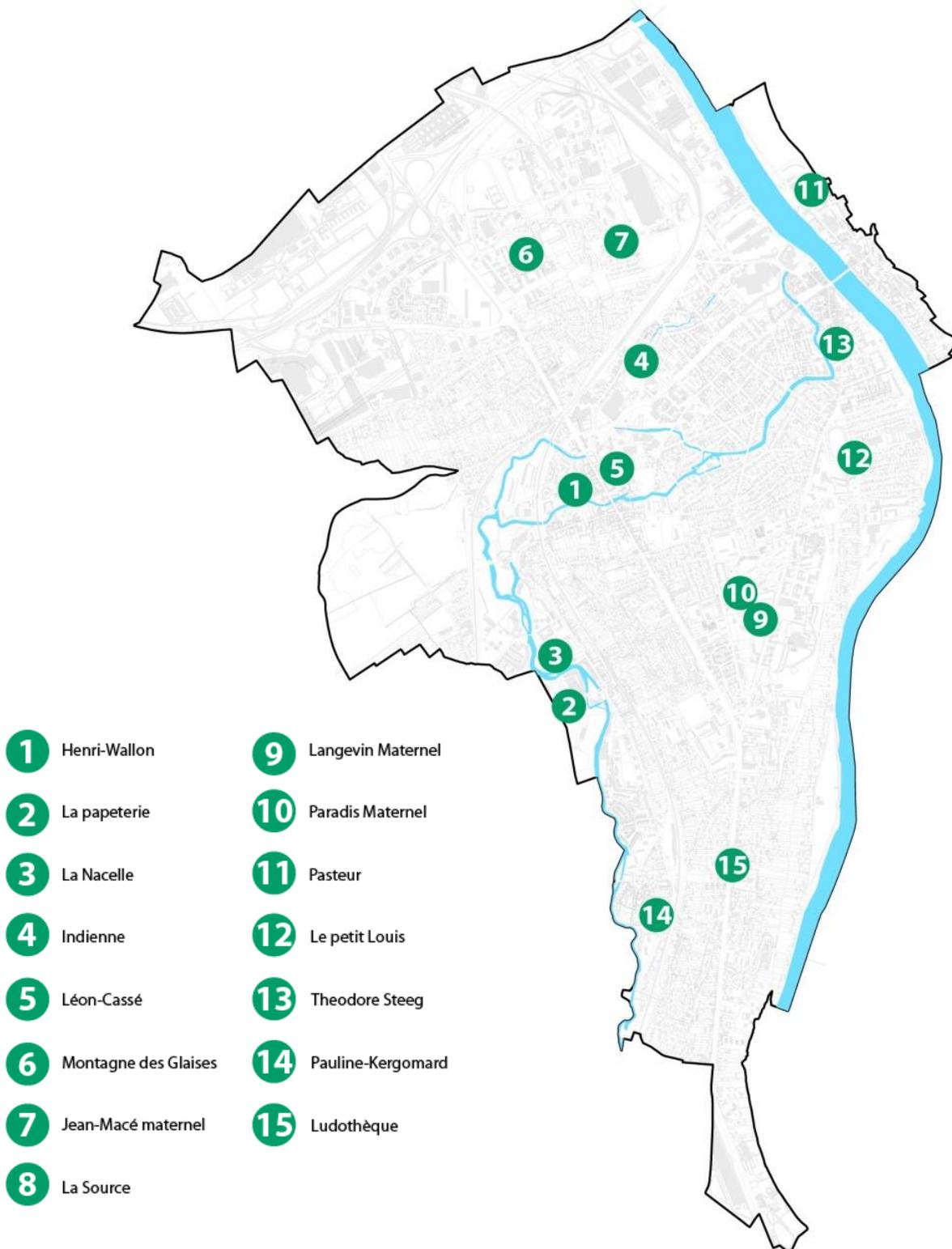
Matin : de 07h30 à 08h15 dans un ALSH maternel puis un animateur emmène les enfants sur leur structure

Soir : de 17h30 à 18h30.



Source : Groupe scolaire La Nacelle- commune de Corbeil-Essonnes

## Les équipements périscolaires



Source: Espace Ville

## d) Les équipements sportifs

Les équipements communaux sont nombreux et diversifiés. Ils se répartissent de la sorte :

- 3 stades (les stades, Robinson, Mercier et Roger ont cumulé une fréquentation de 36 358 personnes sur l'année 2017)
- 16 city stades et plateaux multisports
- 4 bases nautiques
- 6 terrains de pétanque localisés au stade Mercier, au complexe des Tarterêts, sur l'allée de l'Essonne, à la Nacelle, au square de Moulin-Galant et sur la rue George-le-Dû

*Le stade Mercier:*



Source: Espace Ville

- 1 terrain de boules lyonnaises
- 6 gymnases avec une fréquentation de 153 646 personnes en 2017
- 1 salle de billard
- 1 terrain de foot synthétique

*Le gymnase de Montconseil*



Source: commune de Corbeil-Essonnes

La commune accueille aussi sur son territoire des équipements intercommunaux qui viennent compléter l'offre. Il s'agit du palais des sports et son annexe, ainsi que du stade nautique.

Le palais des sports, rue Feray, est constitué de la sorte :

- un gymnase,
- un dojo,
- une salle d'escrime,
- une salle de danse,
- une salle polyvalente,
- une salle de boxe,
- une salle annexe avec une salle de baby gym et une salle de gymnastique.



Source: commune de Corbeil-Essonnes

Le stade nautique, rue du Bas-Coudray, est réparti de telle manière :

- un bassin de 25 m x 15 m
- un bassin d'initiation de 94 m<sup>2</sup>
- une fausse pour les plongeurs
- une pataugeoire de 50 m<sup>2</sup>
- un bassin olympique de 50 m x 20m



Source: Espace Ville

## Les équipements sportifs couverts spécialisés/ extérieurs

Des projets sont en cours sur les équipements sportifs dont :

- Des travaux de réfection sur les gymnases de la Nacelle et des Hauts Tarterêts, notamment sur les toitures. A terme, c'est la rénovation complète de ces 3 gymnases qui sera réalisée ,
- L'extension et la réhabilitation du hangar de stockage de canoë-kayak,
- La réhabilitation du complexe sportif de Robinson,
- Un nouvel équipement sportif à la Papeterie.

Par ailleurs, 288 compétitions sportives ont été organisées sur le territoire en 2017 de nature diverse (Athlétisme, Football, Rugby, Canoë-kayak, etc.).



Source: Gymnase des Hauts Tarterêts- commune de Corbeil-Essonnes



Source: Parc de Robinson- Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart

## Les équipements sportifs couverts spécialisés/ extérieurs



## e) Les équipements culturels

La commune de Corbeil-Essonnes accueille plusieurs équipements culturels, dont des équipements au rayonnement intercommunal. L'offre en équipements culturels de Corbeil-Essonnes est composée de:

- 1 théâtre
- 1 cinéma
- 1 réseau de 2 médiathèques (Chantemerle, Montconseil)
- 2 lieux d'expositions temporaires (la Commanderie Saint-Jean et la Galerie Saint-Spire)
- 1 Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- 1 conservatoire municipal
- 1 galerie d'art
- 1 ludothèque

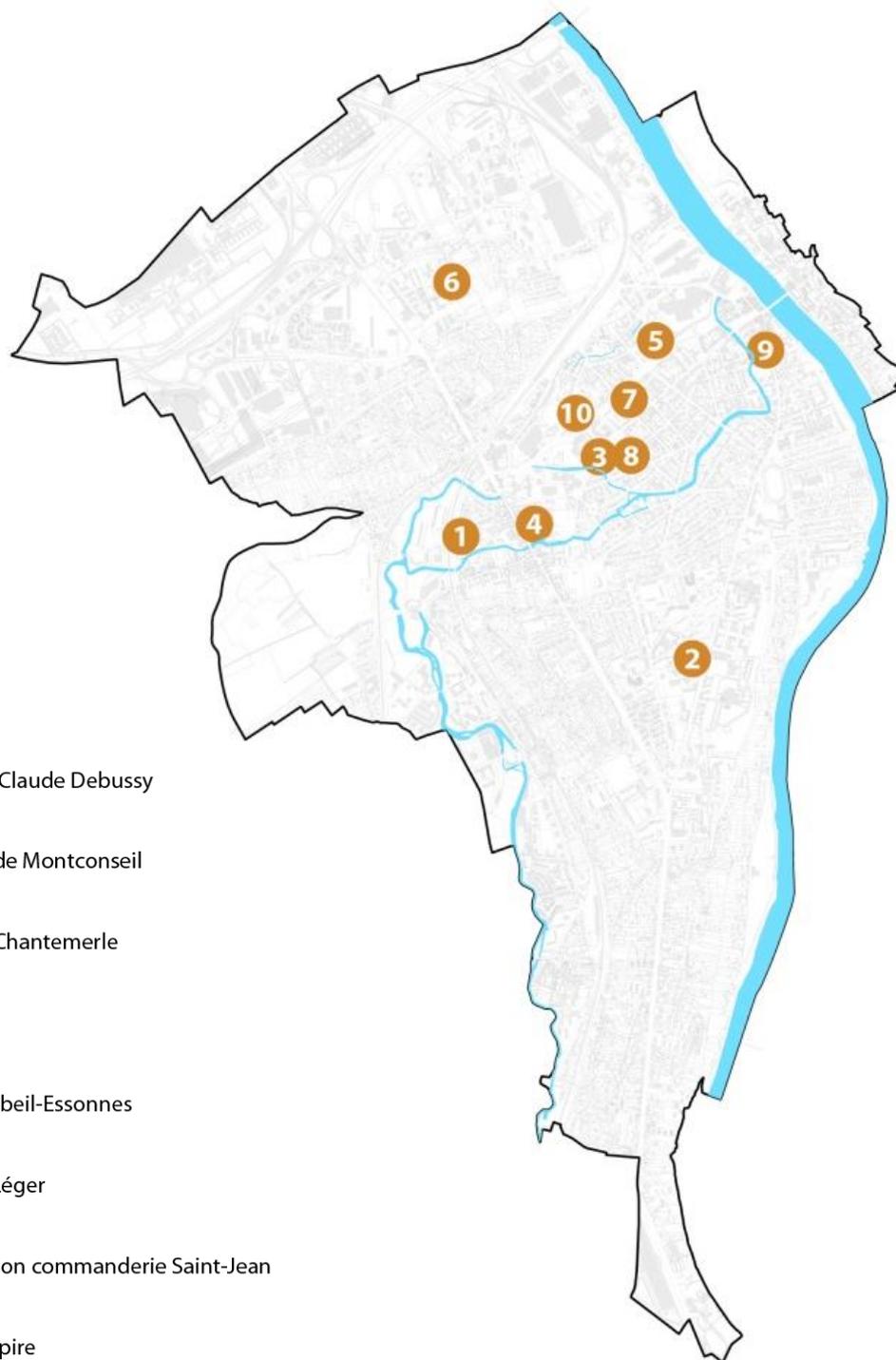


Source: MJC- commune de Corbeil-Essonnes



Source: Théâtre- Espace Ville

## Les équipements culturels



- 1 Conservatoire Claude Debussy
- 2 Médiathèque de Montconseil
- 3 Médiathèque Chantemerle
- 4 Cinéma Arcel
- 5 Théâtre de Corbeil-Essonnes
- 6 MJC Fernand-Léger
- 7 Salle d'exposition commanderie Saint-Jean
- 8 Galerie Saint-Spire
- 9 Ludothèque

Source: Espace Ville

## f) Les équipements socio-médicaux

Dans le domaine de la santé, la commune bénéficie de la proximité du centre hospitalier Sud-Francilien. Cet établissement est né de la fusion en 1999 des hôpitaux « Louise-Michel » (Evry/Courcouronnes) et « Gilles-de-Corbeil » (Corbeil-Essonnes). Depuis 2012, ses principaux services de soins en médecine, chirurgie obstétrique, psychiatrie et soins de suite ainsi que la réadaptation sont regroupés dans un bâtiment neuf implanté à la jonction de Corbeil-Essonnes et Evry.

Il s'agit du premier groupe hospitalier public du département de l'Essonne qui assure la couverture sanitaire d'une population de près de 600 000 habitants de la grande couronne.



Source: Centre hospitalier Sud Francilien

Par ailleurs, un effort particulier a été initié par la commune pour répondre aux besoins et attentes des personnes en difficultés à travers notamment :

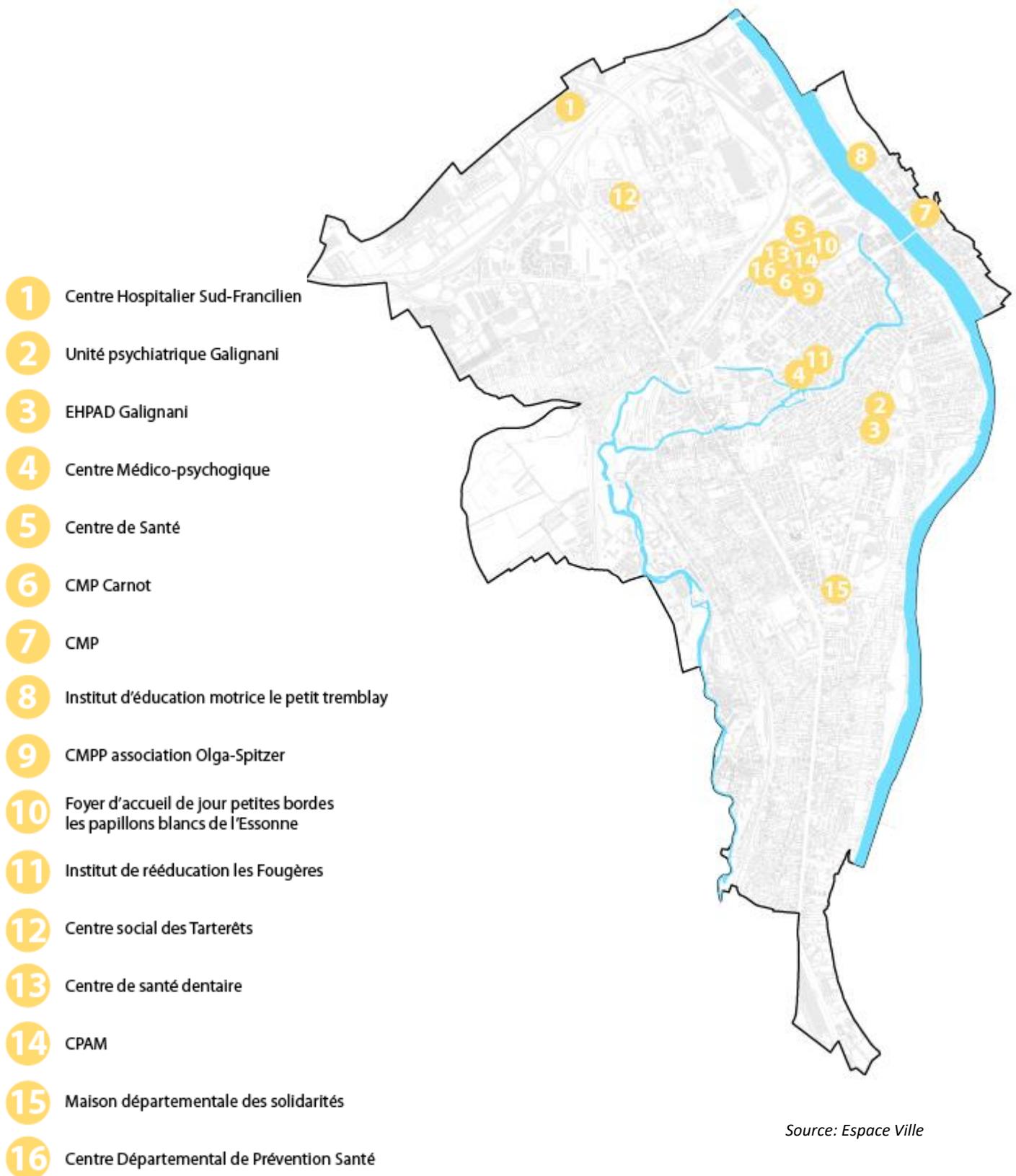
- Une résidence pour personnes âgées et une nouvelle résidence médicalisée

Certaines associations viennent compléter les équipements sociaux et de santé et participent à la diversification de l'offre dans ce domaine, parmi lesquelles :

- l'association Olga-Spitzer,
- l'association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés (ANRH).

# Diagnostic territorial

## Les équipements socio-médicaux



Source: Espace Ville



# Diagnostic socio-économique



### DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Les habitants.....	p.77
A) L'évolution de la population.....	p.77
a) Les grandes tendances d'évolution de la population de 1968 à 2014.....	p.77
b) Les facteurs d'évolution de la population.....	p.78
B) La structure par âge de la population.....	p.79
C) La structure des ménages .....	p.80
a) La structure familiale des ménages.....	p.80
b) Le nombre de personnes par logement.....	p.81
D) Les caractéristiques socio-économiques de la population.....	p.82
a) La population active de Corbeil-Essonnes.....	p.82
b) Les Catégories Socioprofessionnelles (CSP) des actifs.....	p.83
c) Les modes de déplacement pour se rendre au travail .....	p.84
d) Le niveau de diplôme de la population .....	p.85
e) Le niveau de revenus de la population.....	p.86
2. Les logements.....	p.87
A) L'évolution du parc de logements.....	p.87
B) Les principales opérations de rénovation urbaine.....	p.89
C) Les caractéristiques du parc de logements .....	p.93
a) La forme de l'habitat et la taille des logements .....	p.93
b) L'ancienneté des logements.....	p.96
c) Le statut d'occupation des résidences principales .....	p.97
D) Le parc de logements sociaux.....	p.98
E) Le logement spécifique .....	p.99
3. Les activités économiques.....	p.100
A) Le contexte économique de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.....	p.100
B) Le nombre d'emplois.....	p.101
C) Les secteurs d'activités.....	p.102
D) Les principaux sites d'activités économiques.....	p.103
E) Le tissu commercial.....	p.106
F) La vacance commerciale.....	p.109



## 1. Les habitants

### A) L'évolution de la population

#### a) Les grandes tendances d'évolution de la population de 1968 à 2014

Les communes de Corbeil et d'Essonnes ont fusionné en 1951 pour devenir Corbeil-Essonnes. Selon les sources de l'EHESS (bases Cassini), la commune de Corbeil comptait 10 976 personnes en 1946, et celle d'Essonnes, 10 032 personnes.

Au début, la commune comptait ainsi environ 21 000 habitants. Depuis, la population a connu une augmentation significative.

Le dernier chiffre officiel INSEE indique une population communale de 49 373 habitants en 2014.

La croissance démographique est globalement positive depuis 1968, à l'exception des recensements de 1982 et 1999.

L'évolution de la population est marquée par trois périodes :

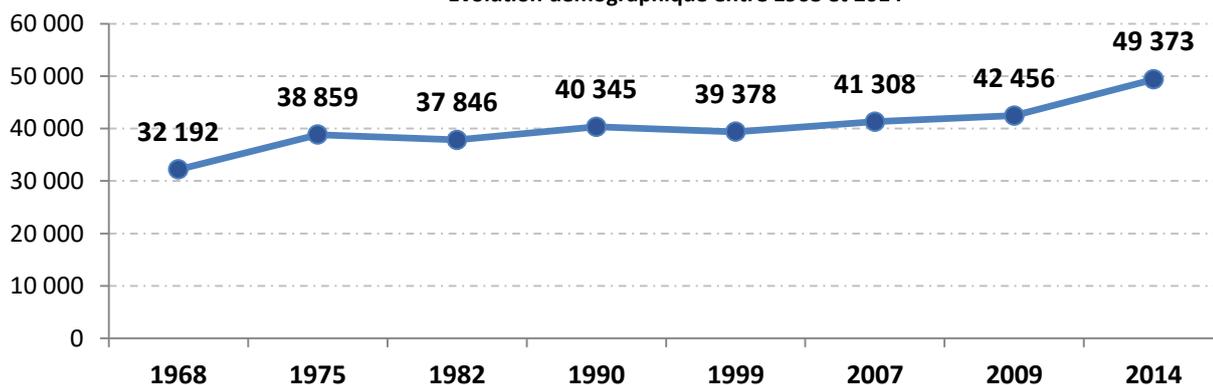
- **Sur la période d'après guerre 1950-1975**, Corbeil-Essonnes a connu une forte croissance liée à de nombreuses constructions. Corbeil-Essonnes a ainsi gagné 6 667 habitants, soit une croissance de 20,5%, il s'agit de la plus forte croissance enregistrée par Corbeil-Essonnes.

- **Sur la période 1975-2009**, l'évolution démographique a été plus mesurée avec une croissance démographique de 9,3% correspondant à une quasi stabilité.

La tendance à la stabilisation du nombre d'habitants depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle tient principalement à deux facteurs :

- le ralentissement très net du rythme de construction de nouveaux logements, qui entretient un solde migratoire négatif.
  - la baisse du nombre moyen de personnes par résidence principale.
- **La période 2009-2014** a été caractérisée par une croissance démographique plus soutenue de 16,3%. Cela s'explique notamment par la mise en œuvre de plusieurs projets urbains.

Évolution démographique entre 1968 et 2014



Source : INSEE

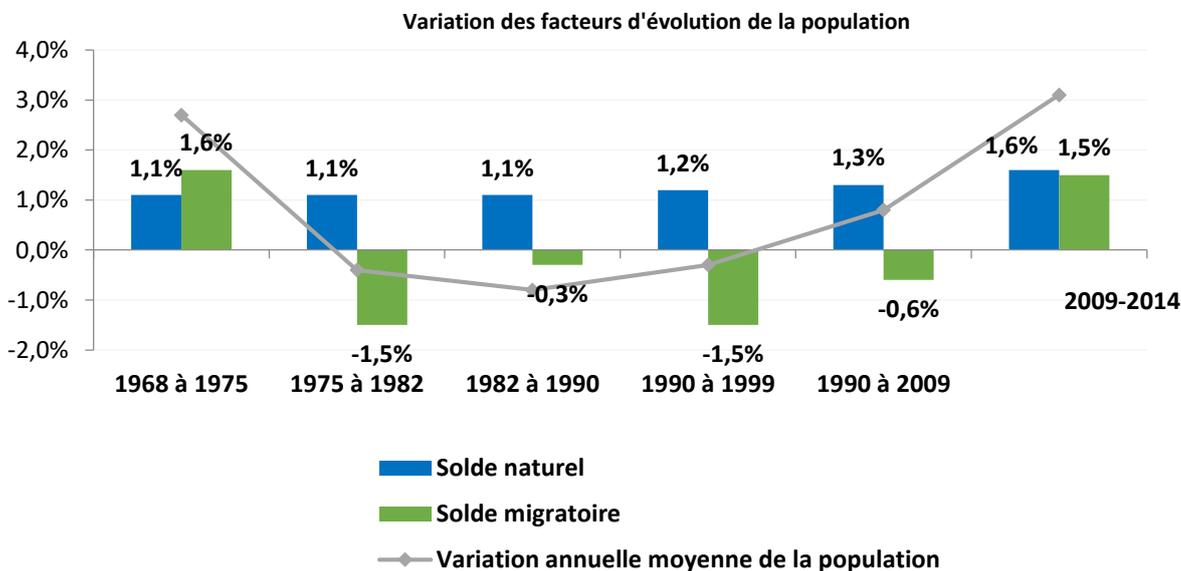
## b) Les facteurs d'évolution de la population

L'évolution de la population est liée à deux facteurs : le solde naturel<sup>1</sup> et le solde migratoire<sup>2</sup>.

C'est sur la période 1968-1975 que le solde migratoire a été le plus élevé atteignant 1,6% en moyenne par an. Cela peut s'expliquer par la période de reconstruction d'après-guerre correspondant à la création de grands ensembles à Corbeil-Essonnes (Tarterêts, Montconseil, la Nacelle, etc.).

Le solde naturel a toujours été positif et constant sur l'ensemble de la période étudiée. Durant les deux périodes intercensitaires de 1975 à 1982 et de 1990 à 1999, le solde migratoire a été marqué par un fort déficit de 1,5% par an en moyenne non compensé par le solde naturel (entre 1 et 1,2%) ce qui explique une légère baisse de la population sur ces deux périodes.

Alors que le solde migratoire a toujours été négatif depuis 1975, la période 2009-2014 se caractérise par un regain avec un solde positif de 1,5% qui s'explique par la réalisation de plusieurs projets urbains et qui a permis une croissance démographique.



Source : INSEE

<sup>1</sup> Le solde naturel : différence entre le nombre de naissances et de décès

<sup>2</sup> Le solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal

## B) La structure par âge de la population

La population de Corbeil-Essonnes a une structure par âge assez équilibrée. Les classes d'âge les plus représentées sont les 0-14 ans avec 22,4% et les 15 à 29 ans avec 23,4% devant les 30 à 44 ans (21,7%) puis les 45 à 59 ans (16,9%).

A Corbeil-Essonnes, la part des moins de 30 ans représente près de la moitié de la population avec 45,8%.

Parallèlement, la population des 60 ans et plus représente seulement 15,5%.

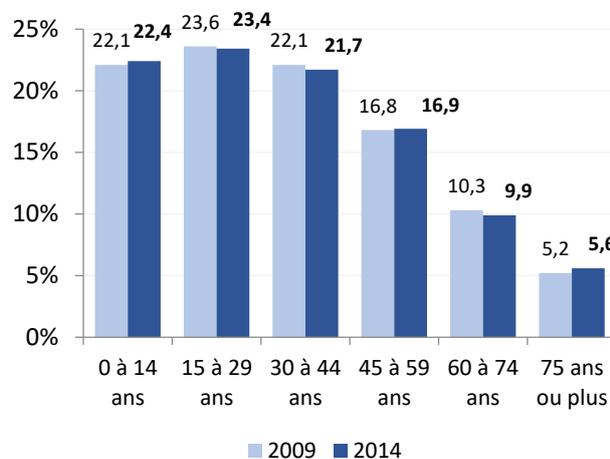
La comparaison avec les chiffres à l'échelle de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénartet de la région Ile-de-France permet de caractériser la part importante des jeunes sur le territoire de Corbeil-Essonnes et de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. En effet, à l'échelle de l'Ile-de-France, on constate une proportion plus importante de plus de 45 ans avec 38,4% contre 33,4 pour Grand Paris Sud et 32,4 pour Corbeil-Essonnes. Les classes d'âges des 0-29 ans y sont davantage représentées sur la commune de Corbeil-Essonnes (45,8) et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud (45,4) que sur la région Ile-de-France (39,9).

A l'inverse, Corbeil-Essonnes et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud accueillent moins de personnes âgées (15,5% et 14,9%) en comparaison avec la région Ile-de-France (19,1%).

Les chiffres INSEE comparés de 2009 et 2014 permettent de faire ressortir une relative stabilité du caractère jeune de la population :

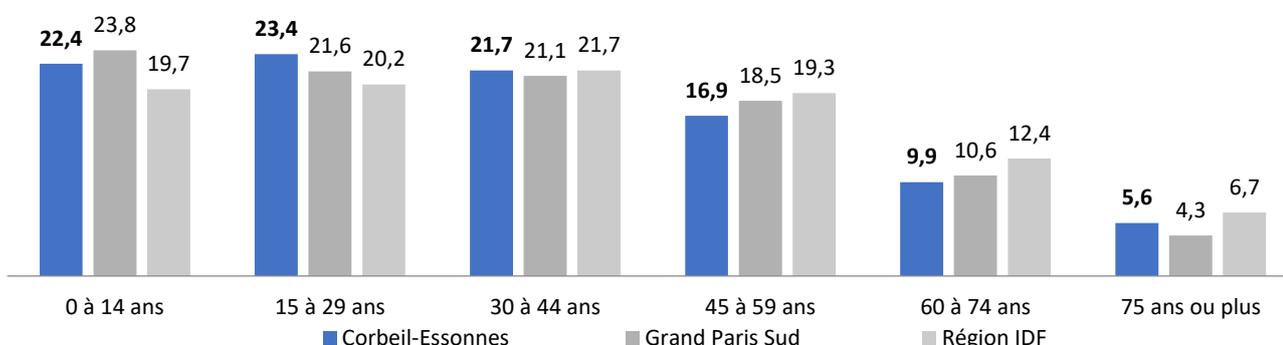
- une stagnation de la catégorie des 60 ans et plus avec 15,5%.
- une légère augmentation des moins de 30 ans passant de 45,7% à 45,8% en 2014.

Evolution de la population par tranche d'âge en 2014



Source : INSEE

Composition de la structure par âge de la population en 2014



Source : INSEE

## C) La structure des ménages

### a) La structure familiale des ménages

Un ménage, désigne l'ensemble des personnes partageant la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

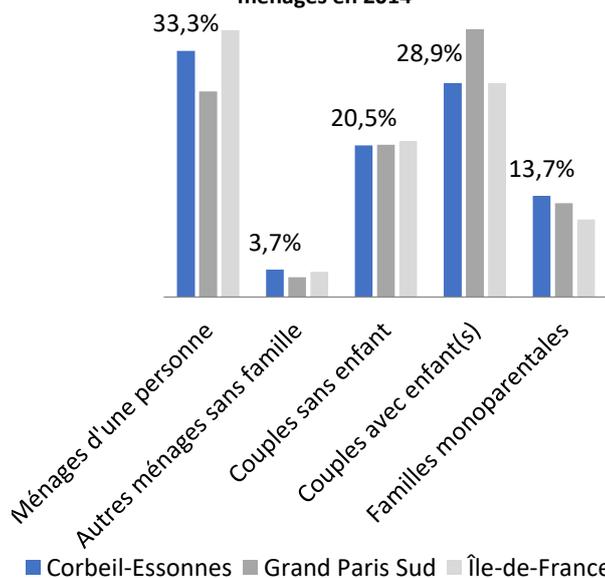
En 2014, à Corbeil-Essonnes, les personnes seules sont la forme de ménage la plus représentée avec 33,3%. Viennent ensuite les couples avec enfants qui représentent 28,9% des ménages de la commune.

Les familles monoparentales représentent 13,7% des ménages de la commune en 2014.

La structure familiale des ménages de la commune est assez différente de celle qui apparaît à l'échelle de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Au regard de cette comparaison, se dégagent les tendances suivantes :

- Une surreprésentation des ménages d'une personne (+ 5,5 points par rapport à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud) légèrement en dessous de la moyenne régionale (-2,8 points)
- A contrario, la part des couples avec enfants est plus faible qu'à l'échelle de la communauté d'agglomération (-7,3 points)

Comparaison de la structure familiale des ménages en 2014

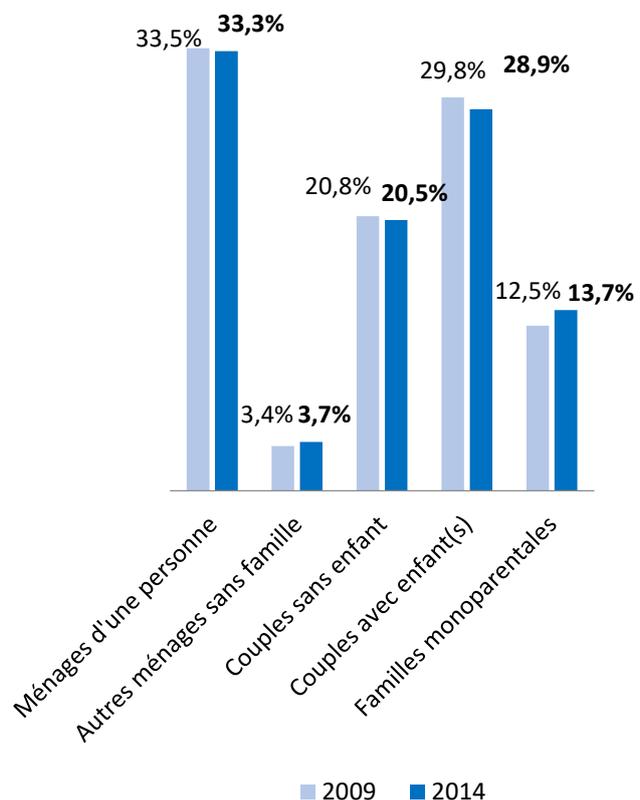


Source : INSEE

Entre 2009 et 2014, la tendance est à la progression des familles monoparentales.

En effet, les couples avec et sans enfant(s) ont diminué de 1,2 point. À l'inverse, les ménages de familles monoparentales ont progressé d'1,2 point. Cette tendance participe au phénomène de desserrement des ménages.

Evolution de la structure familiale des ménages entre 2009 et 2014



Source : INSEE

## b) Le nombre de personnes par logement

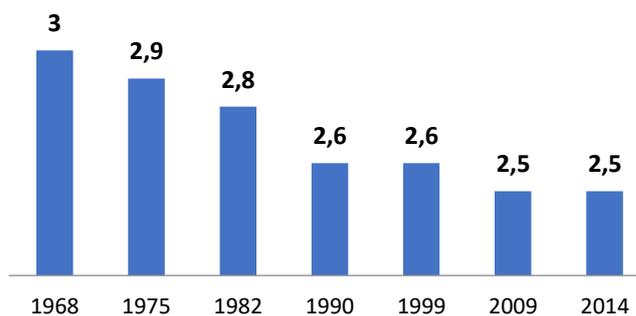
Le nombre moyen d'occupants par résidence principale (ou taille des ménages) est de 2,5 en 2014. Celui-ci a diminué de manière régulière depuis 1968, où il était de 3 personnes par résidence principale (sauf au cours des années 1990-2000 qui ont été marquées par une stabilisation du nombre moyen d'occupants par résidence principale).

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale à Corbeil-Essonnes se trouve légèrement au-dessus de la région Ile-de-France (+0,2 point) et en deçà de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart(-0,1 point) en 2014.

Le desserrement des ménages est une tendance qui se constate à l'échelle nationale.

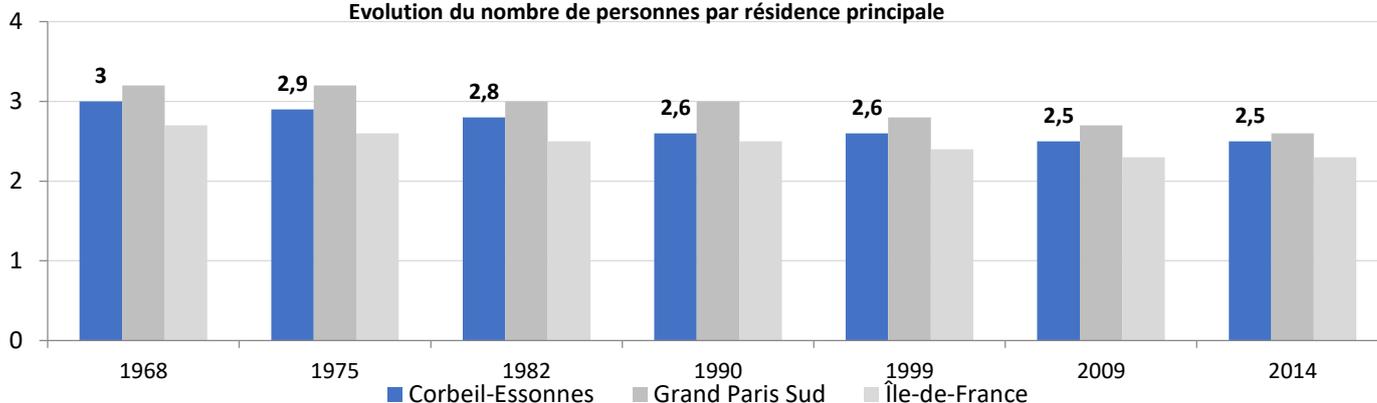
Cependant, le nombre moyen de personnes par logement s'est maintenu à 2,5 entre 2009 et 2014 ce qui reste relativement élevé pour la région Ile-de-France.

Evolution du nombre moyen d'occupant par résidence principale à Corbeil Essonnes



Source : INSEE

Evolution du nombre de personnes par résidence principale



Source : INSEE

## D) Les caractéristiques socio-économiques de la population

### a) La population active de Corbeil-Essonnes

Le nombre d'actifs est de 32 910 en 2014 à Corbeil-Essonnes, soit 72,4% de la population en âge de travailler (15-64 ans selon la définition de l'INSEE).

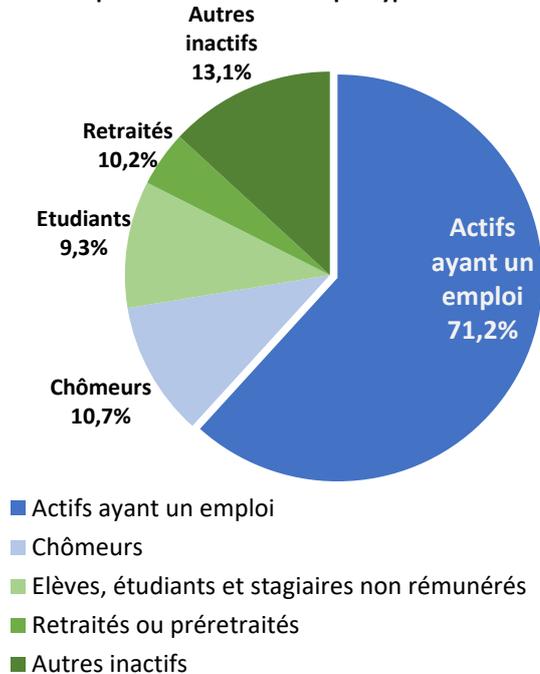
Ce taux est légèrement inférieur à ceux l'échelle du département (75,7%), de la communauté d'agglomération (74,4%) et de la région (76,1%).

En 2014, 32,6% de la population de Corbeil-Essonnes ayant entre 15 et 64 ans, sont considérés comme inactifs au sens de l'INSEE. Ce taux est plus élevé qu'à l'échelle du département (24,3%), de Grand Paris Sud (25,7%) et de la région (23,9%).

Le taux de chômage (au sens du recensement) est de 14,8% à Corbeil-Essonnes en 2014. Il s'agit d'un taux élevé bien supérieur à ceux de l'Essonne (11%), de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud (13,9%) ou de l'Île-de-France (12,6%).

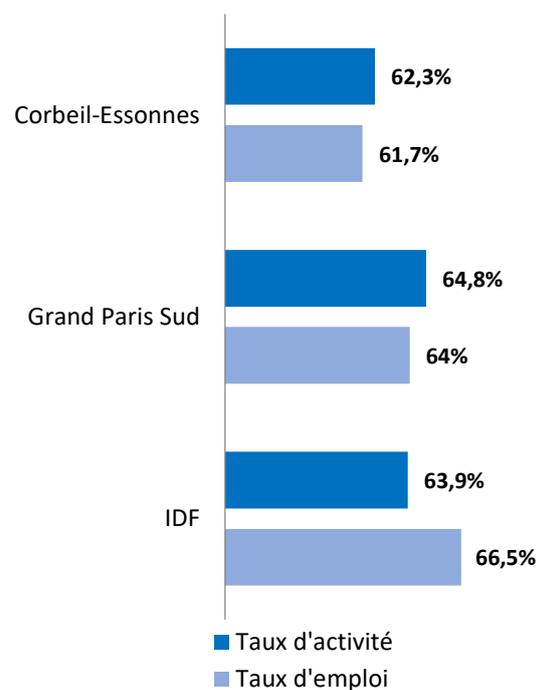
Le taux d'emploi, qui correspond aux actifs ayant un emploi, est de 61,7%. Ce taux est en dessous de l'Essonne (67,4%), de l'intercommunalité Grand Paris Sud (64%) et de l'Île-de-France (66,5%).

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014



Source : INSEE

Taux d'activité et taux d'emploi en 2014



Source : INSEE

## b) Les Catégories Socioprofessionnelles (CSP) des actifs

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée à Corbeil-Essonnes est celle des professions intermédiaires, avec environ un actif sur trois habitant la commune, devant les employés et les ouvriers qui représentent respectivement 28,2% et 19,3% des actifs.

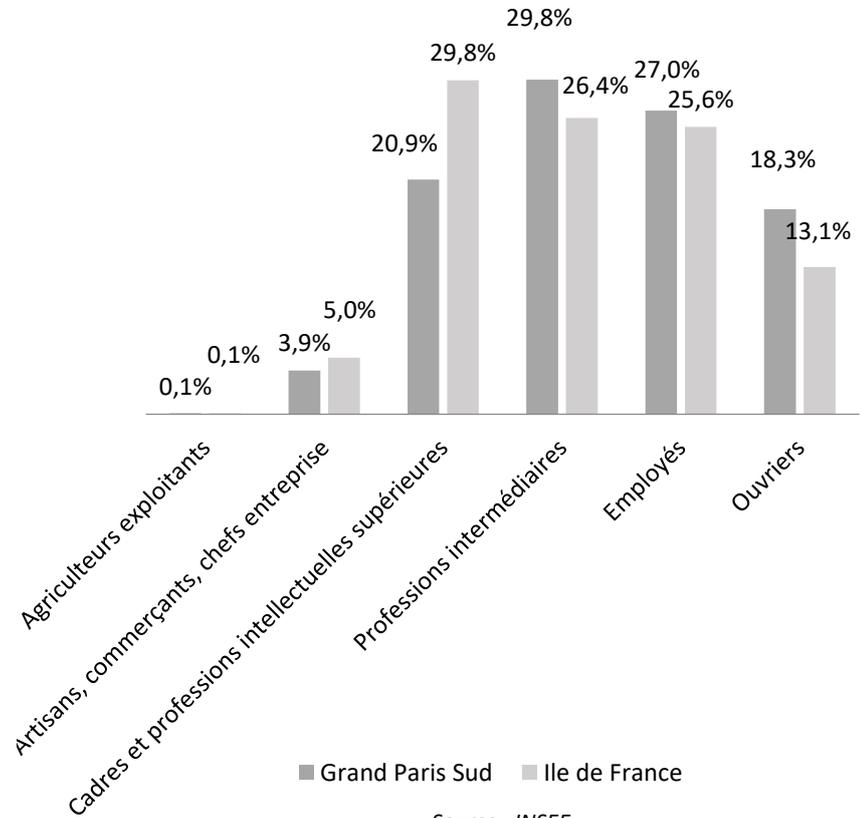
Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 16,5% des actifs, tandis que les artisans, commerçants, chefs d'entreprises en représentent 4,3%. Les agriculteurs exploitants constituent la CSP la moins représentée avec 0,1%.

Entre 2009 et 2014, on note une baisse de la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise (-0,1 point) et des ouvriers (-4,4 points).

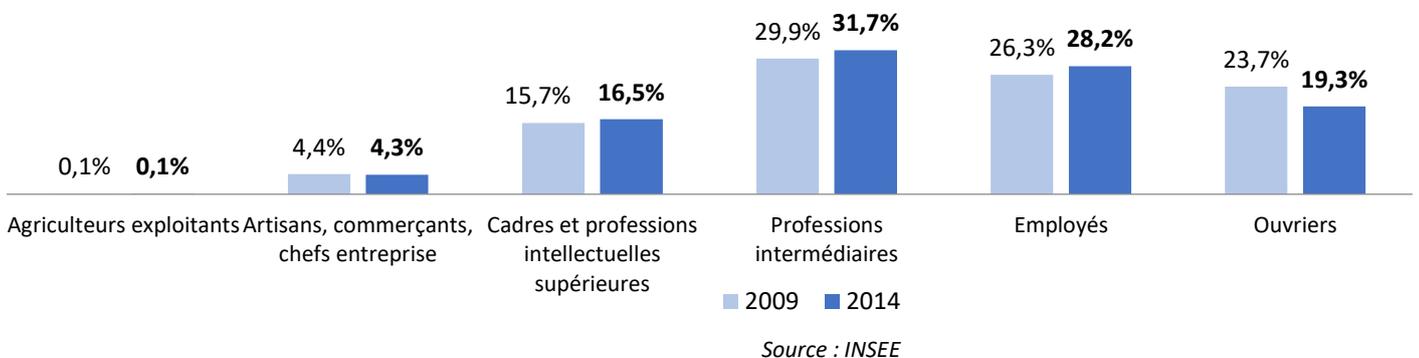
À l'inverse, la part des autres catégories professionnelles a augmenté, pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (+0,8 point), les employés (+1,9 point) et plus particulièrement pour les professions intermédiaires (+5,4 points).

En comparaison à l'échelle de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et de l'Île-de-France, à Corbeil-Essonnes la part des professions intermédiaires et des employés est relativement élevée par rapport à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart(+1,9 point) et à la région (+5,3 points) alors que celle des cadres et professions intellectuelles supérieures est largement en deçà avec -4,4 points par rapport à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénartet- 13,3 points par rapport à la région.

La part des CSP dans la population active en 2014



Evolution de la part des CSP dans la population active



## c) Les modes de déplacement pour se rendre au travail

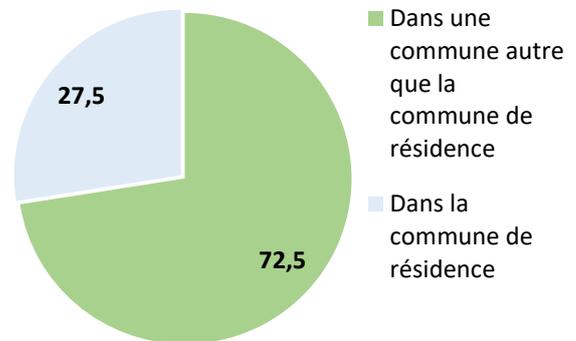
Le moyen de transport le plus utilisé par les actifs de Corbeil-Essonnes est la voiture loin devant les transports en commun. En effet, 60,4% des actifs ayant un emploi empruntent leur véhicule pour rejoindre leur lieu de travail. Cette utilisation de la voiture est légèrement supérieure aux taux à l'échelle de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart(58,7%) et bien au-dessus du taux régional (41,1%).

A Corbeil-Essonnes, en 2014, 29,8% des actifs empruntaient les transports en commun (TC). Pour comparaison, la part des actifs utilisant les transports en commun pour se rendre sur le lieu de travail était de 31,6% à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et de 43,3% pour la région. La marche à pied et les deux roues représentent 7,4% des déplacements à Corbeil-Essonnes et sont davantage utilisés qu'à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart(6,8%) mais en deçà de la moyenne régionale (11,9%).

La forte utilisation de la voiture peut s'expliquer de différentes manières, mais illustre, malgré la bonne desserte du territoire en TC, les difficultés de ce type de transport (fiabilité du RER D, pôles d'emplois autres que Paris pas suffisamment bien desservis, etc.).

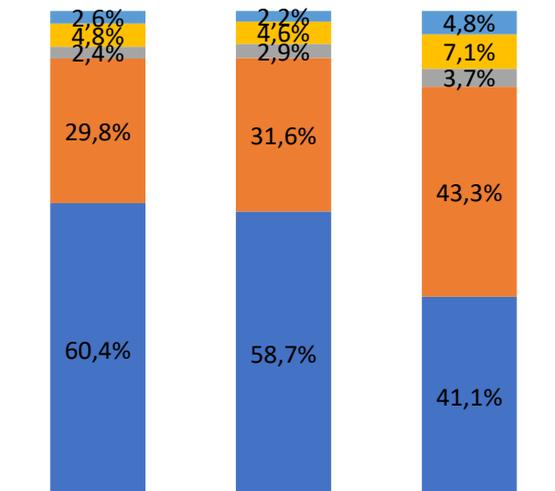
En 2014, 27,5% des actifs résidant à Corbeil-Essonnes exercent leur emploi sur le territoire communal. Ce chiffre est nettement plus élevé que la moyenne de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart(19,6%) et légèrement inférieur à l'échelle régionale (29,7%).

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident à Corbeil-Essonnes en 2014



Source : INSEE

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014



Corbeil-Essonnes Grand Paris Sud Île-de-France

- Deux roues
- Marche à pied
- Pas de transport
- Transports en commun
- Voiture, camion, fourgonnette

Source : INSEE

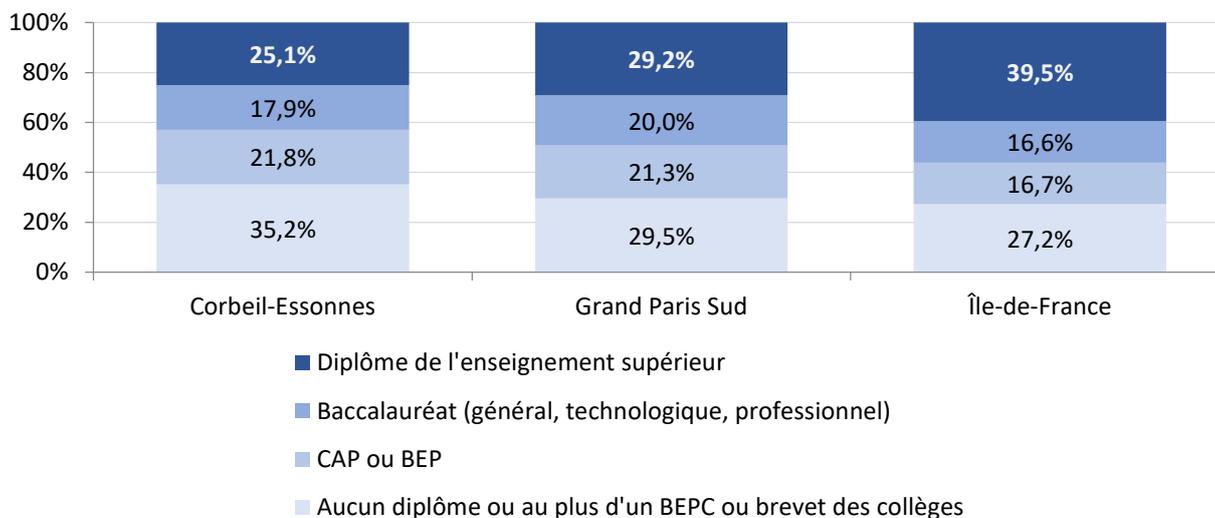
## d) Le niveau de diplôme de la population

Le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans de Corbeil-Essonnes est de 48,1% en 2014, et se situe en dessous de la moyenne de l'intercommunalité Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (54,4%) et de la région Ile-de-France (60,2%).

En 2014, 43% des habitants de 15 ans et plus non scolarisés sont titulaires au minimum d'un BAC, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (52%), de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (49,2%) et de la région (56,1%).

De surcroît, le taux de personnes non ou très faiblement diplômées (35,2%) est élevé si on le compare à la moyenne à l'échelle de Grand Paris Sud Seine-essonne-Sénart(+5,7points) et de l'Ile-de-France (+8 points). La population de Corbeil-Essonnes est dans l'ensemble moins diplômée que dans le reste du département et de la région.

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2014**



Source : INSEE

## e) Le niveau de revenus de la population

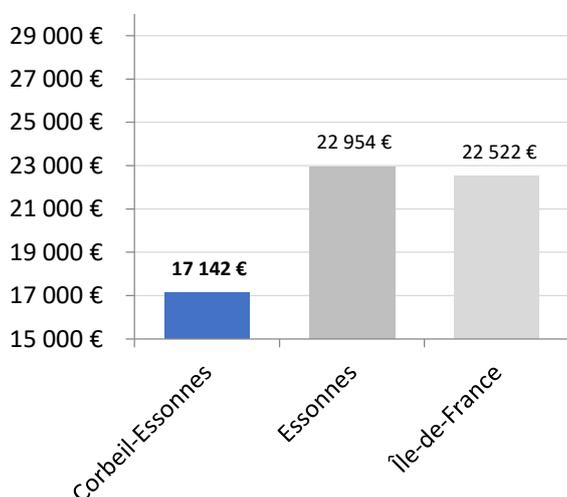
Le revenu médian<sup>1</sup> disponible par unité de consommation<sup>2</sup> est de 17 142 euros en 2014 à Corbeil-Essonnes. Ce montant est bien en deçà du revenu médian disponible à l'échelle départementale (22 954 €) et régionale (22 522 €).

Par ailleurs, la part des foyers fiscaux non imposables en 2014 (46,5%) est nettement plus élevée que celle au niveau départemental (29,6%) et régional (31,6%).

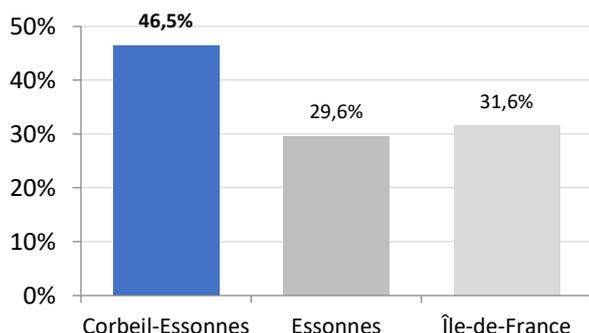
Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe, le seuil de 60% du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté à Corbeil-Essonnes est de 26,7% alors qu'il est de 12,5% à l'échelle du département et de 15,6% à l'échelle régionale.

**Synthèse:** Corbeil-Essonnes est ainsi une commune marquée par des revenus médians inférieurs à la moyenne. La population de Corbeil-Essonnes est donc marquée par des caractéristiques socio-économiques moins avantageuses par rapport à la moyenne départementale et régionale faisant ressortir des difficultés spécifiques.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation

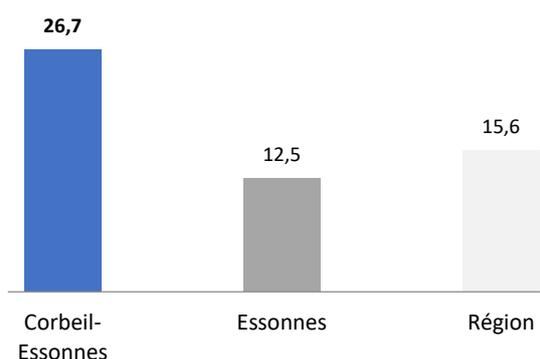


Part des foyers fiscaux non-imposables



Source : INSEE

Taux de pauvreté en 2014



Source : INSEE

<sup>1</sup> **Revenu médian** : Revenu calculé de telle manière que la moitié de la population gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

<sup>2</sup> **Unité de consommation** : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

## 2. Les logements

### A) Evolution du parc de logements

Le dernier chiffre officiel de 2014 indique un parc de **21 470 logements** au sein de la commune. Parmi ces logements il y a :

- **19 626 résidences principales** (soit 91,4% du parc)
- **130 résidences secondaires** ou logements occasionnels (soit 0,6% du parc)
- **1 715 logements vacants** (soit 7,9% du parc) en 2014 contre 8,9% en 2009.

A titre de comparaison, le taux de vacance à Corbeil-Essonnes est plus élevé qu'à l'échelle de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (+2,1points) et de la région (+1,5point).

Le parc de logements est passé de 11 188 logements à la fin des années 1968 à 21 470 logements en 2014. Celui-ci a donc été presque multiplié par deux.

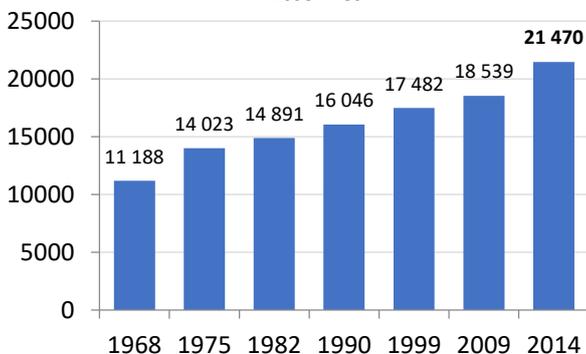
L'évolution est marquée par trois périodes:

- Un rythme élevé jusqu'au milieu des années 1970 correspondant à une période de forte croissance liée à la période d'après guerre et le besoin en logements ce qui a engendré une croissance démographique importante.

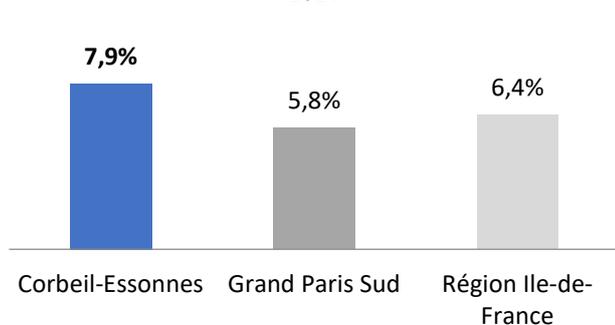
- Entre 1975 et 2009, le rythme de construction s'est stabilisé autour de 100-150 nouveaux logements par an avec par conséquent une croissance démographique mesurée voire faible.

-Durant la période récente (2009-2014), le rythme de construction annuel a connu une forte hausse atteignant 586 nouveaux logements. Cela peut notamment s'expliquer par la volonté de rétablir les équilibres en termes de mixité sociale et de diversifier l'offre de logements. Cette période de construction s'est accompagnée d'une augmentation de la population.

Evolution du nombre de logements à Corbeil-Essonnes

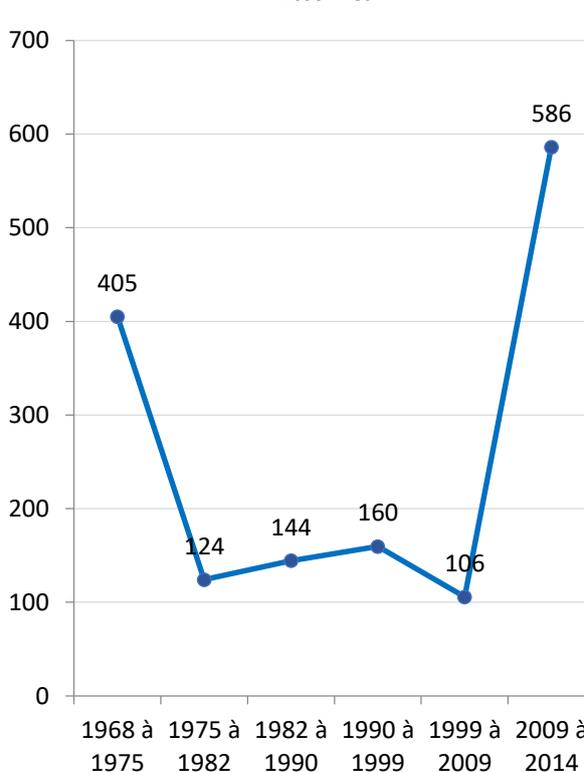


Comparaison du taux de vacance des logements en 2014



Source : INSEE

Rythme de construction annuel moyen à Corbeil-Essonnes



Source : INSEE

La commune de Corbeil-Essonnes est actuellement marquée par d'importantes évolutions et la construction de nouvelles opérations de logements dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain.

En effet, 1 046 permis de construire de logements ont été déposés de 2015 à 2017 (dont 73 pour la Papeterie).

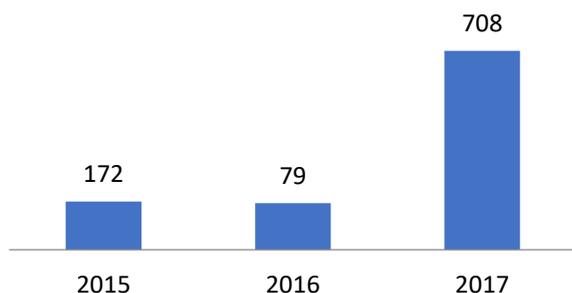
En 2017, 468 permis de construire ont été déposés pour des logements collectifs (51 logements sociaux et 417 logements privés).

Au 19 Février 2018, 1 530 logements collectifs seraient en cours dont 192 en logement social et 1 338 logements privés.

Il convient de préciser que dans le cadre des programmes de renouvellement urbain, 1 043 logements ont été démolis jusqu'en 2013 au sein des quartiers Montconseil et la Nacelle.

Sur le quartier des Tarterêts, sur les années 2014-2018, 87 logements ont été démolis dans la tour Matisse en 2016. Ces logements doivent donc être déduits dans le décompte des nouveaux logements induits par les permis de construire accordés.

Nombre de permis de construire accordés depuis 2015



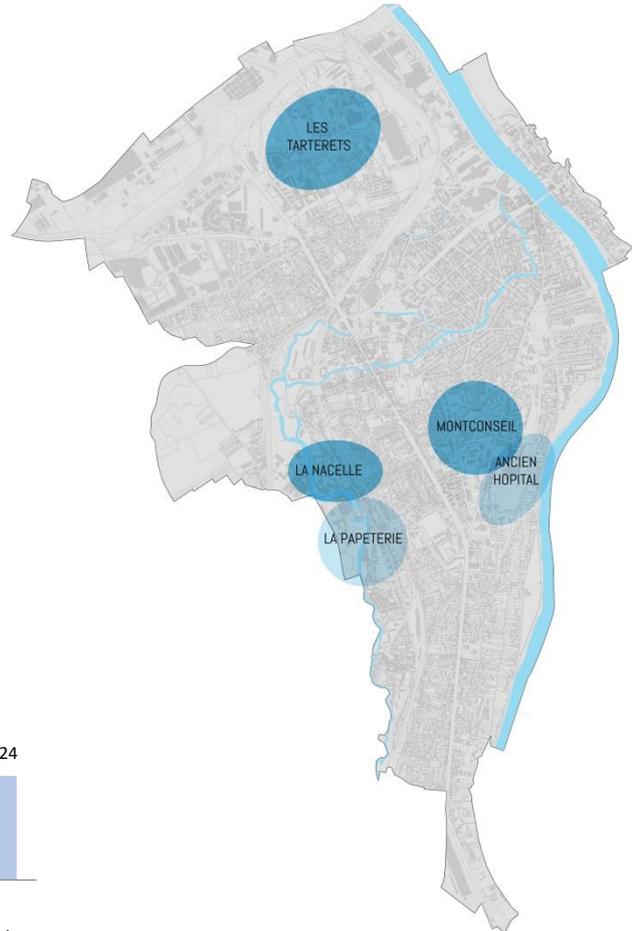
Source: commune de Corbeil-Essonnes

## B) Les principales opérations de rénovation urbaine

Les trois quartiers d'habitat social, Les Tarterêts, la Nacelle et Montconseil, ont fait l'objet de deux conventions partenariales signées entre l'ANRU, l'État, les bailleurs sociaux et la commune pour la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine (PRU) :

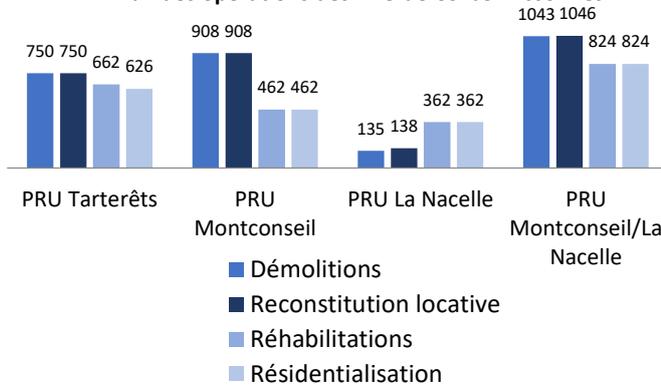
Ces territoires infra-urbains ont été délimités en Zone Urbaine Sensible (ZUS) puis en quartiers prioritaires en 2015 et sont déterminés par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales et des difficultés que connaissent les habitants.

Les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) réalisés sur les trois quartiers Tarterêts, Montconseil et la Nacelle ont généré d'importants travaux aux enjeux considérables pour la commune. Ces multiples projets ont en effet engendré une transformation profonde du parc de logements.

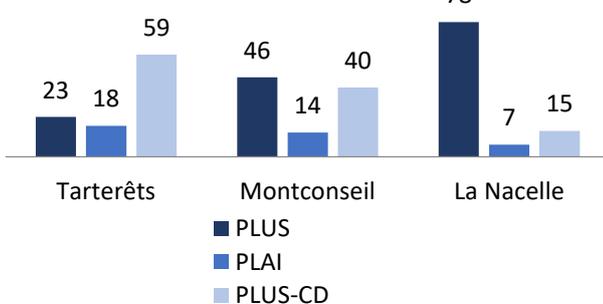


Source: Espace Ville

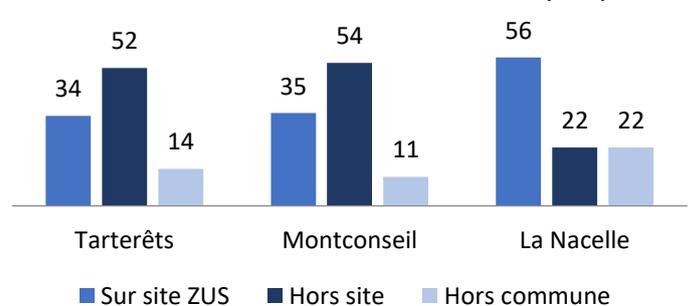
Bilan des opérations des PRU de Corbeil-Essonnes



Typologie de la reconstitution de l'offre locative (en%)



Localisation de la reconstitution de l'offre locative (en %)



Source: bilan de la reconstitution de l'offre locative- ville de Corbeil-Essonnes

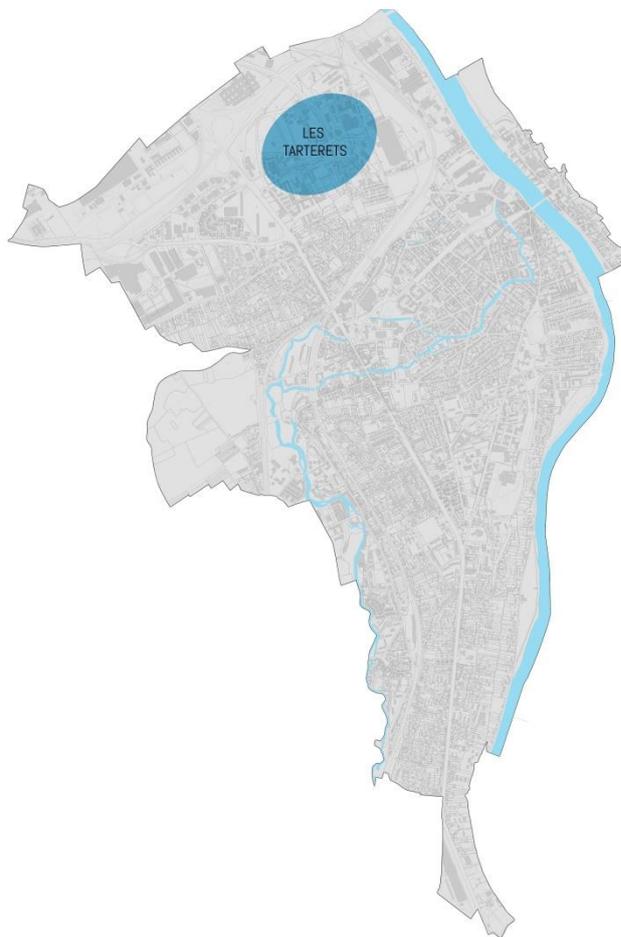
## Le quartier des Tarterêts

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, des démolitions d'ampleur ont été réalisées avec la déconstruction de 13 tours soit 750 logements, dont la dernière, la tour Matisse, a été achevée en 2016 (87 logements). Sur ces 750 démolitions seuls 237 logements ont été reconstruits au sein du quartier, favorisant ainsi l'objectif de déconcentration du parc d'habitat social. Les 493 autres logements sociaux qui n'ont pas été reconstruits sur site, ont été très majoritairement reconstruits sur d'autres quartiers de la commune.

Le quartier des Tarterêts fait aujourd'hui l'objet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) lancé par la loi de programmation pour la commune et la Cohésion Urbaine du 21 Février 2014. Dans ce cadre, environ 1 500 logements neufs seront construits et 829 logements seront démolis pour poursuivre la rénovation urbaine.



Source: les Tarterêts- Espace Ville



Source: Espace Ville

## Le quartier de Montconseil

Avec environ 4 500 habitants, le quartier de Montconseil situé au sud de la commune est le deuxième quartier prioritaire de Corbeil-Essonnes.

La commune a souhaité un programme de reconstitution sur site peu dense avec 313 logements reconstruits dans le but de diversifier l'offre de logements.

D'abord centré sur le patrimoine d'Immobilière 3F en cœur de quartier, le projet s'est étendu à travers des opérations de reconstitution locative sur un territoire plus vaste, intégrant notamment le secteur de l'hôpital désaffecté en 2012, à l'est du quartier. L'ensemble des programmes sur ce secteur représentait 1 025 logements dont 344 logements sociaux, 100 logements locatifs, 60 logements locatifs PLS et 521 logements en accession.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des opérations liées au bâti et à l'amélioration des logements a été réalisée. Les programmes de reconstruction issus de la reconstitution de l'offre locative ont permis de valoriser le souhait de mixité de l'habitat.

Au regard des 908 logements inscrits dans le processus de démolition, le programme prévoyait la reconstruction de 908 logements répartis entre les bailleurs Les Résidences Yvelines-Essonne (ex OPIEVOY) et Immobilière 3F. Sur les 908 logements conventionnés, 35% se situent sur site, 54% sont identifiés sur le reste du territoire communal, 11% sont hors commune. Ces travaux d'ampleur sur le bâti ont été accompagnés d'opérations de réhabilitation (462) /résidentialisation (268) de plusieurs ensembles locatifs permettant d'améliorer le confort des habitants non concernés par les démolitions.

La totalité des opérations liées à l'amélioration du bâti sont désormais achevées.



Source: Espace Ville



Source: Place des Victoires- commune de Corbeil-Essonnes

## Le quartier de la Nacelle

La Nacelle, plus petit quartier impacté par la rénovation urbaine en 2007 avec ses 1500 habitants, a considérablement évolué depuis la signature de la convention ANRU.

Celui-ci a d'abord fait l'objet d'une action de réhabilitation dans le cadre de la politique de développement social des quartiers qui s'est poursuivie avec le projet de rénovation urbaine.

Le projet de rénovation a débuté en 2007 avec la démolition de 135 logements sociaux et la reconstruction de près de 56% des logements au sein du quartier.

Le programme s'est poursuivi avec les opérations de réhabilitation-résidentialisation de 362 logements achevées en 2012

A l'image de Montconseil et de son secteur voisin l'Hôpital, le quartier de la Papeterie juxtaposé à la Nacelle a bénéficié des effets du programme de renouvellement urbain dans le cadre de la reconstitution locative.

Cette ancienne friche industrielle sera à terme composée de logements diversifiés, d'un parc et d'un groupe scolaire.

Longtemps qualifiée d'uniforme, avec un seul bailleur (Résidence urbaine de France, filiale du groupe Immobilière 3F) et d'un seul tenant, la Nacelle a été recomposée en plusieurs unités diversifiées, résidentialisées avec des accès sécurisés.



Source: Espace Ville



Source: La Nacelle- commune de Corbeil-Essonnes

## C) Les caractéristiques du parc de logements

### a) La forme de l'habitat et la taille des logements

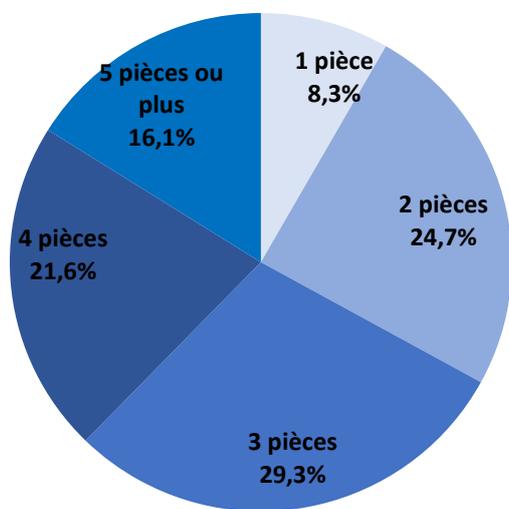
Le parc de logements de Corbeil-Essonnes se compose d'une part importante de logements de taille moyenne. En effet, un logement sur deux se compose de 3 ou 4 pièces en 2014.

- Les petits logements (1 à 2 pièces) représentent 33%.
- Les logements de taille moyenne de 3 et 4 pièces, représentent 50,9%. Il s'agit des logements les plus représentés au sein de la commune.
- Les grands logements (5 pièces et plus) représentent 16,1%.

La comparaison avec les échelles intercommunale et régionale permet de faire ressortir une sous-représentation plus importante des grands logements sur le territoire comparé à Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (30,7%) ou à la région (21,7%).

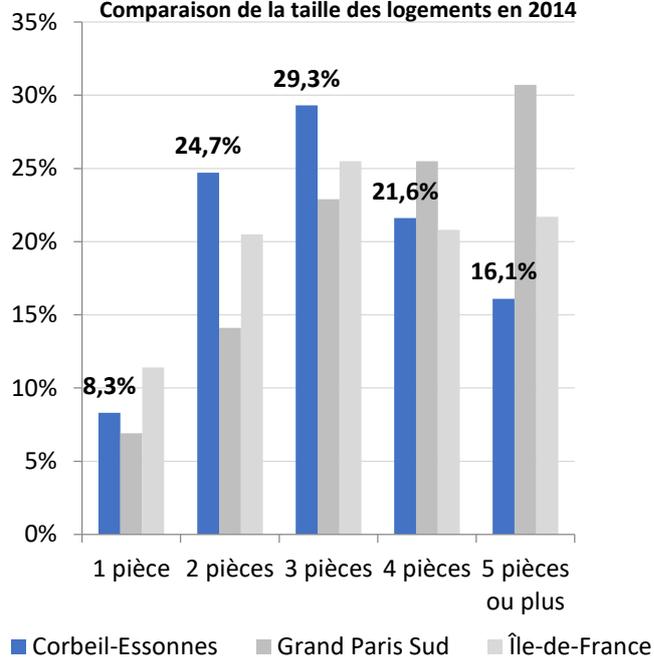
A l'inverse, la part des deux et trois pièces est plus élevée à Corbeil-Essonnes. En effet, la part des deux pièces est 10,6 points au-dessus de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et 4,2 points au-dessus de la région.

Répartition des logements selon la taille en 2014



Source : INSEE

Comparaison de la taille des logements en 2014



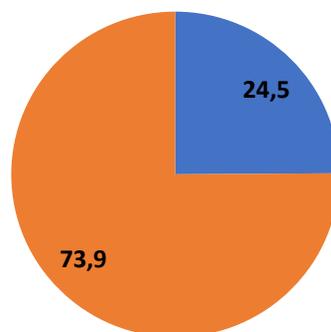
Source : INSEE

Le parc de logements de Corbeil-Essonnes se compose majoritairement d'appartements. Ils représentent 73,9% des logements de la commune en 2014.

Cette proportion est particulièrement élevée en comparaison avec la moyenne de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (+15,8 points) mais légèrement supérieure à la moyenne régionale (+2,1 points).

Cette proportion a augmenté depuis 2009 (72%) ce qui illustre le fait que la production de logements depuis 2009 s'est essentiellement faite sous forme de logements collectifs.

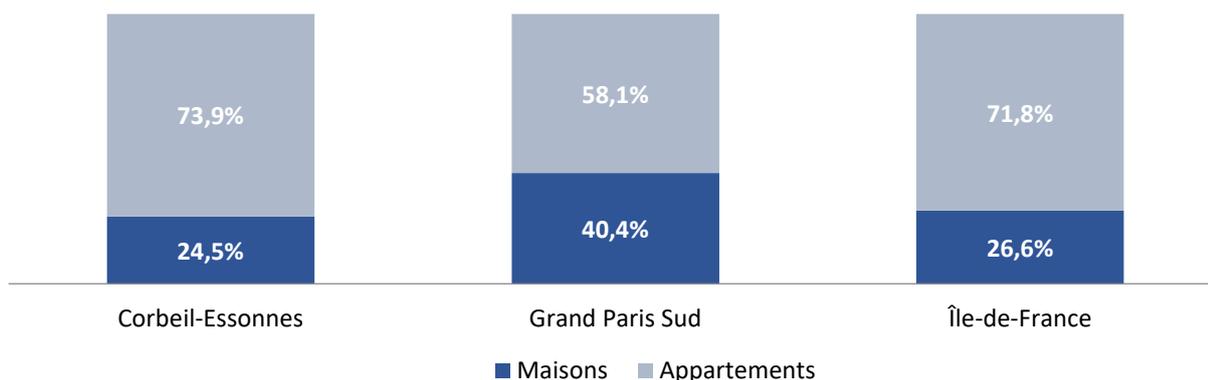
Répartition des logements selon la forme à Corbeil-Essonnes en 2014



■ Maisons ■ Appartements

Source : INSEE

Répartition des logements selon la forme



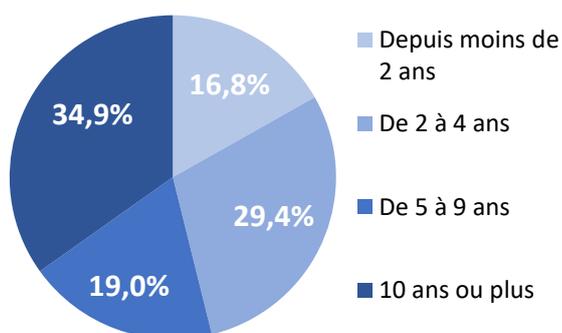
Source : INSEE

Les habitants de Corbeil-Essonnes résident globalement depuis peu de temps dans leur logement. En effet, 65,2% des habitants résident depuis moins de 10 ans dont une grande partie depuis moins de 5 ans (46,5%). Néanmoins, l'attachement à la commune perdure, puisque 34,9% des habitants vivent à Corbeil-Essonnes depuis 10 ans ou plus en 2014.

A titre de comparaison, à l'échelle de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, le taux d'habitant résidant depuis 10 ans ou plus est de 44,1% et de 47,5% à l'échelle régionale.

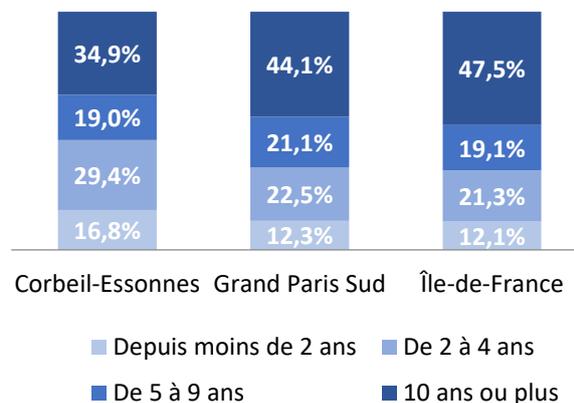
Cela indique un important renouvellement de la population de Corbeil-Essonnes. Mais ces chiffres peuvent aussi illustrer des mouvements à l'intérieur du parc de la commune. De plus, les démolitions-reconstructions peuvent expliquer, en partie, ce chiffre élevé.

**Ancienneté d'emménagement dans les résidences principales en 2014**



Source : INSEE

**Comparaison de l'ancienneté d'emménagement dans les résidences principales en 2014**



Source : INSEE

## b) L'ancienneté des logements

Le parc de logements s'est en grande partie constitué après la guerre et notamment:

- Dans les années 1950,1960 et 1970 (24,6% du parc de logements de Corbeil-Essonnes)
- De 2006 à 2010 (17,7% du parc de logements de Corbeil-Essonnes)

La proportion de résidences principales réalisées entre 1971 et 1990 est sensiblement inférieure aux moyennes départementale et régionale avec respectivement - 11,8 points et - 4,6 points.

La proportion de résidences principales réalisées depuis 2006 est à l'inverse bien supérieure à la dynamique observée à l'échelle départementale (+11,1 points) et à l'échelle régionale (+12,8) ce qui correspond à la période d'importantes opérations de construction et de rénovation urbaine.

### Le bâti dégradé:

Aujourd'hui, la présence de logements anciens et des quartiers pavillonnaires de l'époque moderne très énergivore, cumulée à la fragilité sociale de certains ménages, provoquent des situations de précarité énergétique.

A Corbeil-Essonnes, bien que la quatrième OPAH ait bien fonctionné, certaines situations de dégradation ou d'habitat indigne n'ont pu être traitées sur les centres et faubourgs anciens.

Une convention **OPAH** a ainsi été engagée sur la période 2015-2020, sur la communauté d'agglomération Seine Essonne avant que les communes ne rejoignent Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

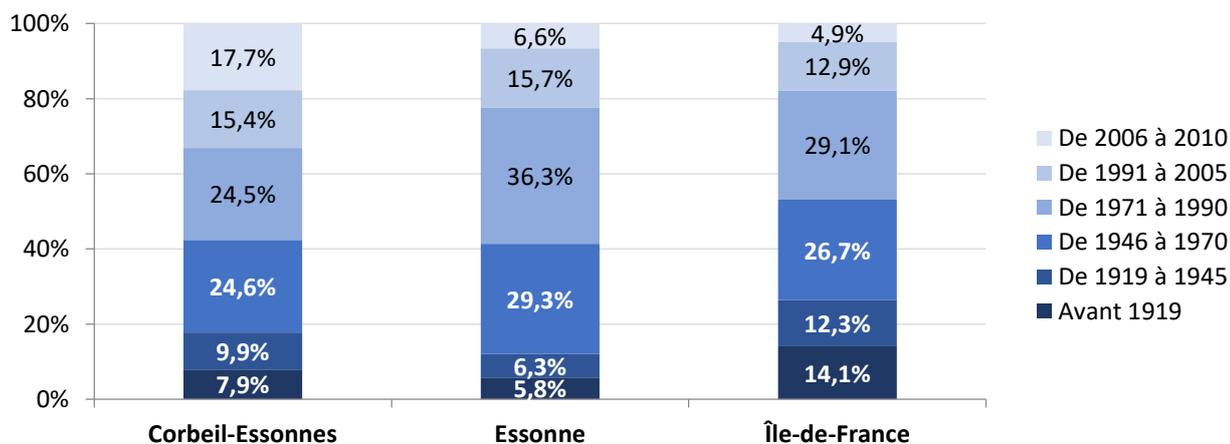
L'objectif est ainsi d'apporter des solutions contre la dégradation du bâti.

A Corbeil-Essonnes, 5 ilots prioritaires ont été identifiés par cette convention pour mettre en œuvre le ravalement de façade et la réfection des devantures commerciales.

L'objectif de la municipalité de Corbeil-Essonnes est ainsi de poursuivre les démarches engagées pour la réhabilitation du parc locatif.

Les propriétaires de logements datant de plus de quinze ans pourront ainsi bénéficier jusqu'en 2020 de ce dispositif sous forme de subventions financières, mais aussi d'accompagnements social et technique gratuits.

Date de réalisation des résidences principales



Source : INSEE

## c) Le statut d'occupation des résidences principales

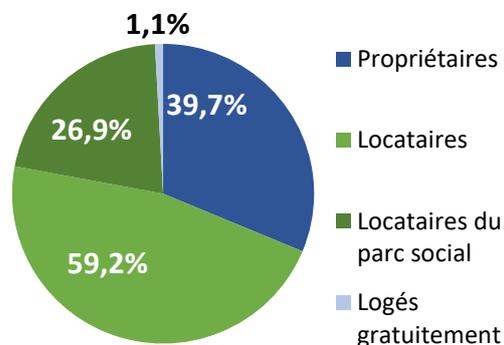
À Corbeil-Essonnes, 39,7% des ménages de la commune sont propriétaires de leur logement et 59,2% sont locataires dont 26,9% du parc social.

Notons qu'il y a 1,1% de ménages logés gratuitement, part inférieure à l'échelle régionale (2,9%) et légèrement en deçà de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (1,5%).

La part des logements occupés par des locataires est importante en comparaison avec l'échelle intercommunale de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart(+15,5 points).

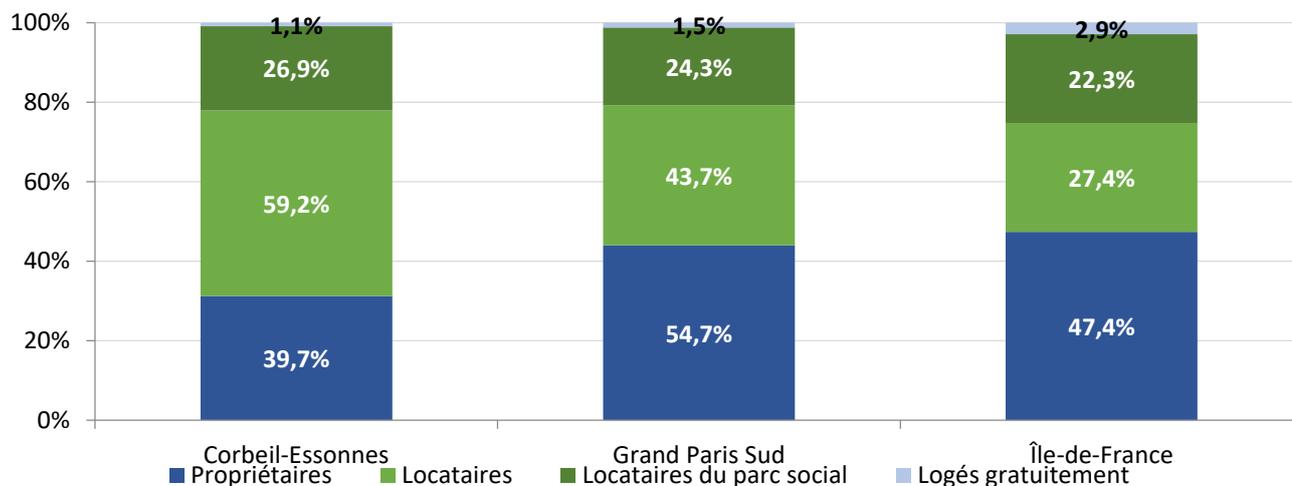
A l'inverse, les propriétaires sont sous représentés à Corbeil-Essonnes. En comparaison, la proportion de propriétaires est inférieure – 15 points à celle de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et de -7,7 points à celle de la région.

Statut d'occupation des résidences principales en 2014



Source : INSEE

Comparaison du statut d'occupation des résidences principales en 2014



Source : INSEE

## D) Le parc de logements sociaux

La commune de Corbeil-Essonnes comptait, au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, 6 209 logements sociaux, dont 405 attribués en 2016 correspondant à 34% du parc de logements.

Au 31 Décembre 2016, 2 323 demandes de logement sociaux étaient en attente.

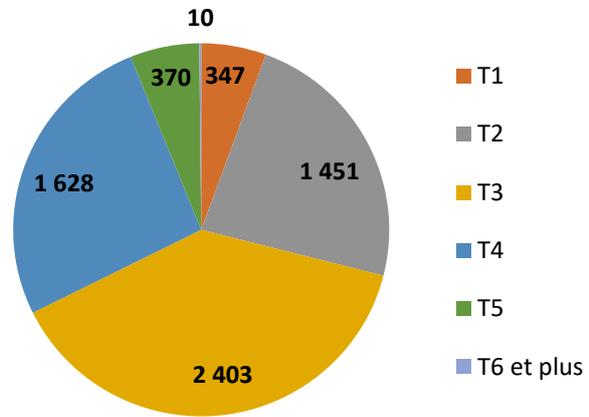
Au total, 19 bailleurs sociaux différents sont présents sur le territoire, mais leur répartition est assez déséquilibrée.

En effet, le premier bailleur en nombre de logements représente 41,2% du parc social de la commune, le second 27,2% et le total des trois principaux représente près de 77% des logements sociaux à Corbeil-Essonnes. Les principaux bailleurs sont par ordre d'importance : S.A Immobilier 3F, Logement Francilien, Les Résidences Yvelines-Essonne (ex OPIEVOY) et Essonne Habitat.

Le parc social est composé principalement de logements de taille moyenne, de 3 à 4 pièce: 39% sont des T3 et 26% sont des T4.

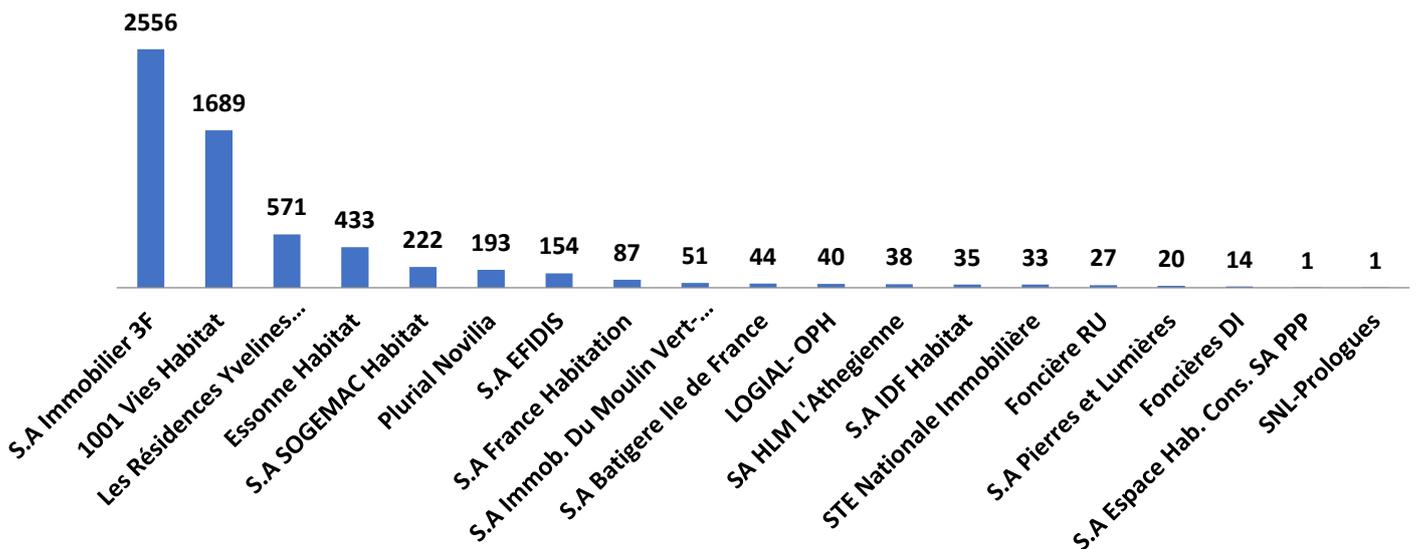
A l'inverse, les grands logements (T5 et T6 ou plus) et les petits logements (T1) représentent respectivement 6,1 et 5,6%.

Répartition des logements au 1<sup>er</sup> janvier 2016



Source: Ministère de la Cohésion des Territoires

Répartition des logements sociaux par bailleur au 1<sup>er</sup> Janvier 2016



Source: Ministère de la Cohésion des Territoires

## E) Le logement spécifique

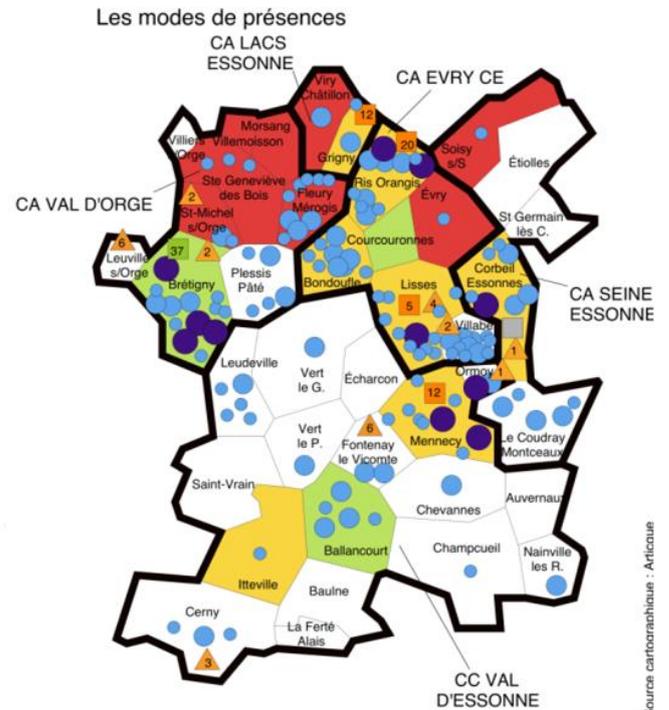
Conformément à la loi du 5 juillet 2000, le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été adopté le 15 octobre 2013.

La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par la politique d'accueil des gens du voyage dans le cadre d'une programmation intercommunale, notamment par le financement et la réalisation d'une aire d'accueil sur son territoire d'une capacité de 37 places.

En tant que partie intégrante du secteur « nord-est », le schéma révisé de 2013 impose également à la commune la participation à la réalisation d'une aire de grand passage.

Les aires de grand passage sont des aires de 150 à 200 places qui ont pour mission d'accueillir les grands groupes estivaux de voyageurs pour une durée de 3 à 4 semaines avec une répartition temporelle et géographique équilibrée dans le département.

En 2007-2008, Corbeil-Essonnes était concerné par un nombre important de stationnements dont une partie est le fait d'installation permanente sur un même site dans des conditions précaires. Par ailleurs, plus de 50 stationnements et un site de sédentarisation précaire sont identifiés à proximité du Cirque de l'Essonne.



### Situation au regard du schéma

- AA réalisée
- Accord de financement pour projet AA
- Aucun accord de financement pour projet AA

### Stationnements 2007/2008

- 1 à 10 caravanes
- 11 à 50 caravanes
- + de 50 caravanes

### Terrains en propriété ou en location (en nb de terrains)



### Sites de sédentarisation précaires (en nb de ménages)

- Nb de ménages recensés
- Site repéré sans précision quantitative
- Situations suivies dans le cadre de la MOUS

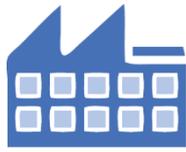
Source: Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne

## 3. Les activités économiques

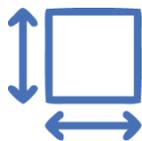
### A) Le contexte économique de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart



138 000 emplois



18 000 entreprises  
62 parcs d'activités



425 hectares de foncier  
disponibles



Corbeil-Essonnes, au cœur de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart s'inscrit dans un contexte économique dynamique.

Ainsi, à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, les filières suivantes sont présentes sur le territoire :

- **L'aéronautique / Astronautique** avec SAFRAN Aircraft Engines, motoriste aéronautique de premier rang mondial et Arianespace, leader mondial de lancement de satellites
- **Le Biotechnologie / Génomique** avec le Genopole, 1er biocluster français dédié à la recherche en génomique, génétique et aux biotechnologies.
- **Les éco-activités**, avec un site dédié l'Ecopôle de Sénart, inscrit dans la politique d'Ecorégion, présence d'un écosystème facilitant l'implantation et le développement des écoentreprises (club éco-activités, éco-pépinière...)
- **La logistique** : Présence de nombreux acteurs de la logistique (ProLogis, XPO Logistics, nouveau hub d'UPS à Evry-Corbeil...), un parc d'activités A5 Sénart (132 ha cessibles) dédié à ce secteur et une offre de services spécifique réunissant les acteurs de la filière.
- **La Technologies de l'Information et de la Communication**, filière s'appuyant sur un réseau de TPE / PME dynamiques et un pôle d'enseignement supérieur et de recherche reconnu (Campus Télécom, ENSIIE, UEVE, ICAM Paris-Sénart...), des incubateurs et des réalisations d'envergure dont ETOILE (Espaces et Technologies Ouverts pour l'Innovation des Laboratoires et des Entreprises).

Avec ses **14 établissements d'enseignement supérieur** dont 4 grandes écoles attirant au total plus de 19 000 étudiants, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, peut compter sur ces structures de recherche et d'innovation pour renforcer les passerelles existantes entre le monde du travail et le milieu universitaire dans un objectif de développement de filières.

Outre ces filières d'excellence, il existe d'autres initiatives en faveur du **développement économique** de ce territoire :

Le **projet de territoire Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart** soutient le développement économique des municipalités de la communauté d'agglomération. Créé en mai 2016, le **conseil de développement de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart** est une instance de démocratie participative, composée de volontaires qui a pour vocation d'apporter le regard de la société civile sur tout sujet d'intérêt communautaire.

Enfin, il existe sur ce territoire **des initiatives innovantes en faveur de l'emploi** comme l'éco-pépinière d'entreprises, le développement des réseaux d'acteurs et d'autres outils pour aider à la création d'entreprises. À l'échelle du département, l'économie sociale et solidaire est soutenue par des structures comme Essonne Active ou URSCOP. Il existe également des dispositifs concrets portés par le département comme « L'Essonne en mouvement ».

## B) Le nombre d'emplois

Au total, il est recensé 19 464 emplois à Corbeil-Essonnes en 2014 (*donnée INSEE*).

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. L'indicateur de concentration d'emploi à Corbeil-Essonnes est de 95,2, ce qui signifie qu'il existe 95 emplois sur le territoire pour 100 actifs occupés qui résident à Corbeil-Essonnes.

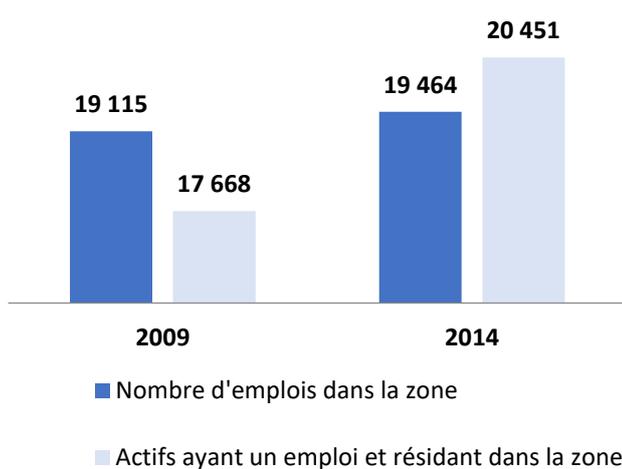
L'indicateur de concentration d'emploi de Corbeil-Essonnes est sensiblement similaire à l'indice de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (95,7) et en dessous de l'indice régional (105,1).

L'indice de concentration d'emploi est passé de 108,2 en 2009 à 95,2 en 2014 ce qui s'explique par l'augmentation plus importante du nombre d'actifs (+15%) que du nombre d'emplois. (+ 2%).

De 2009 à 2014, Corbeil-Essonnes a gagné 349 emplois pour une augmentation du nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la zone de 2 783.

Ces évolutions montrent que le développement de la commune, au cours des dernières années, a davantage concerné le volet résidentiel (réalisation de logements), que le volet économique.

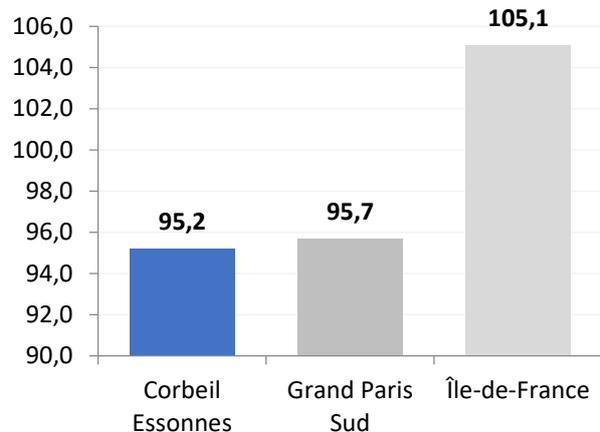
Emploi et activité à Corbeil-Essonnes entre 2009 et 2014



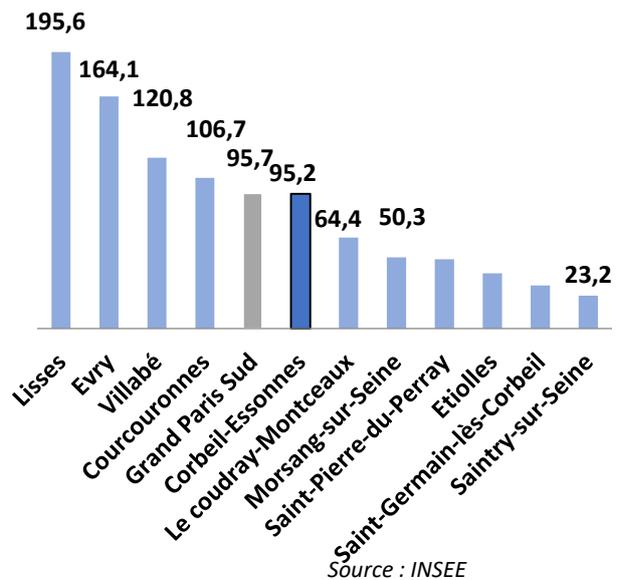
Source : INSEE

A titre de comparaison, à l'échelle de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-essonne-Sénart, Corbeil-Essonnes se situe dans la moyenne des communes limitrophe. Lisses et Evry concentrent les plus forts indicateurs de concentration d'emploi avec respectivement 195,6 et 164,1.

Comparaison de l'indicateur de concentration d'emplois en 2014



Comparaison de l'indicateur de concentration d'emploi entre les communes limitrophes de Corbeil-Essonnes en 2014

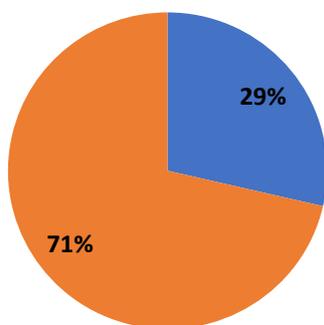


## C) Les secteurs d'activités

Le secteur majoritaire dans l'activité économique de Corbeil-Essonnes, sont les emplois des commerces, transports et services divers avec 67,5% dont 26,2% pour le commerce et la réparation automobile. Le deuxième secteur le plus important, avec 14,2% des emplois totaux est celui de la construction.

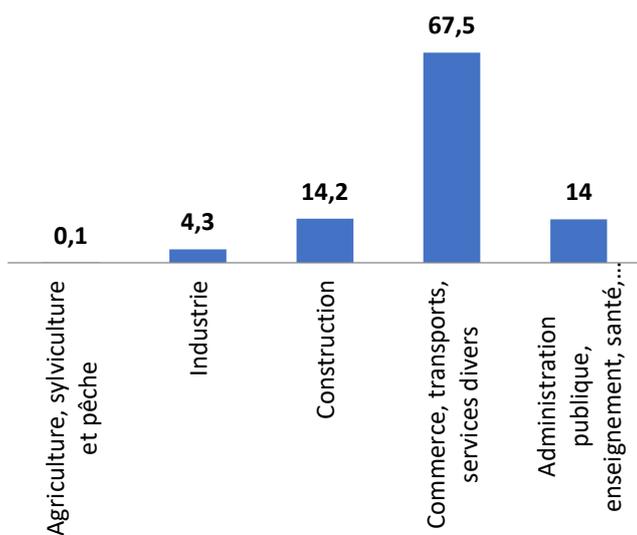
Le secteur industriel n'est en revanche que peu représenté avec 4,3% des postes.

**Etablissements selon les sphères de l'économie au 31 Décembre 2015**



■ Sphère productive      ■ Sphère présentielle

**Répartition des établissements actifs selon le secteur d'activité au 31 Décembre 2015**



Source : INSEE

Sur le territoire de Corbeil-Essonnes, 14% des établissements actifs sont à vocation de service public alors qu'ils pourvoient 55% des postes salariés. A contrario, 67,5% des établissements actifs sont du secteur des commerces, transports et services divers pour 26% des postes salariés.

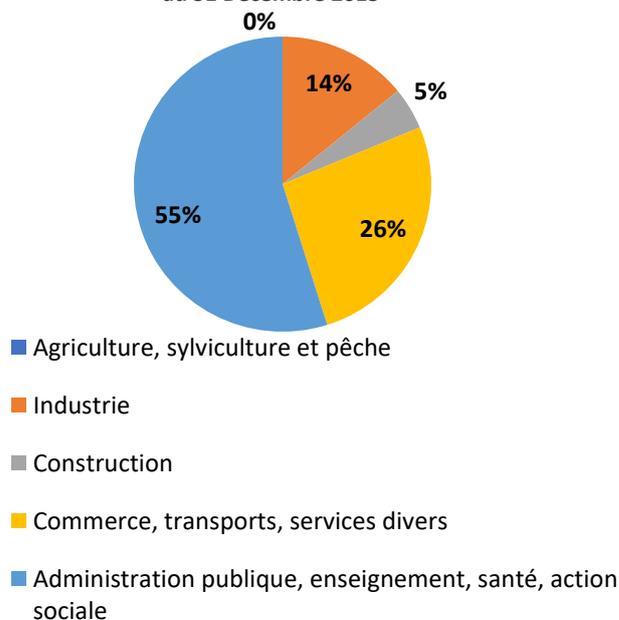
Ceci s'explique par la taille des établissements. En effet, dans le secteur du service public, 93% des établissements ont 20 salariés ou plus dont 73% de 100 salariés ou plus.

A l'inverse, dans le secteur commerce, transports et services divers, le taux d'entreprises composées de 20 salariés ou plus est de 39% dont seulement 15% de 100 salariés ou plus.

Selon l'INSEE, les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. L'activité présente représente 71,4% à Corbeil-Essonnes.

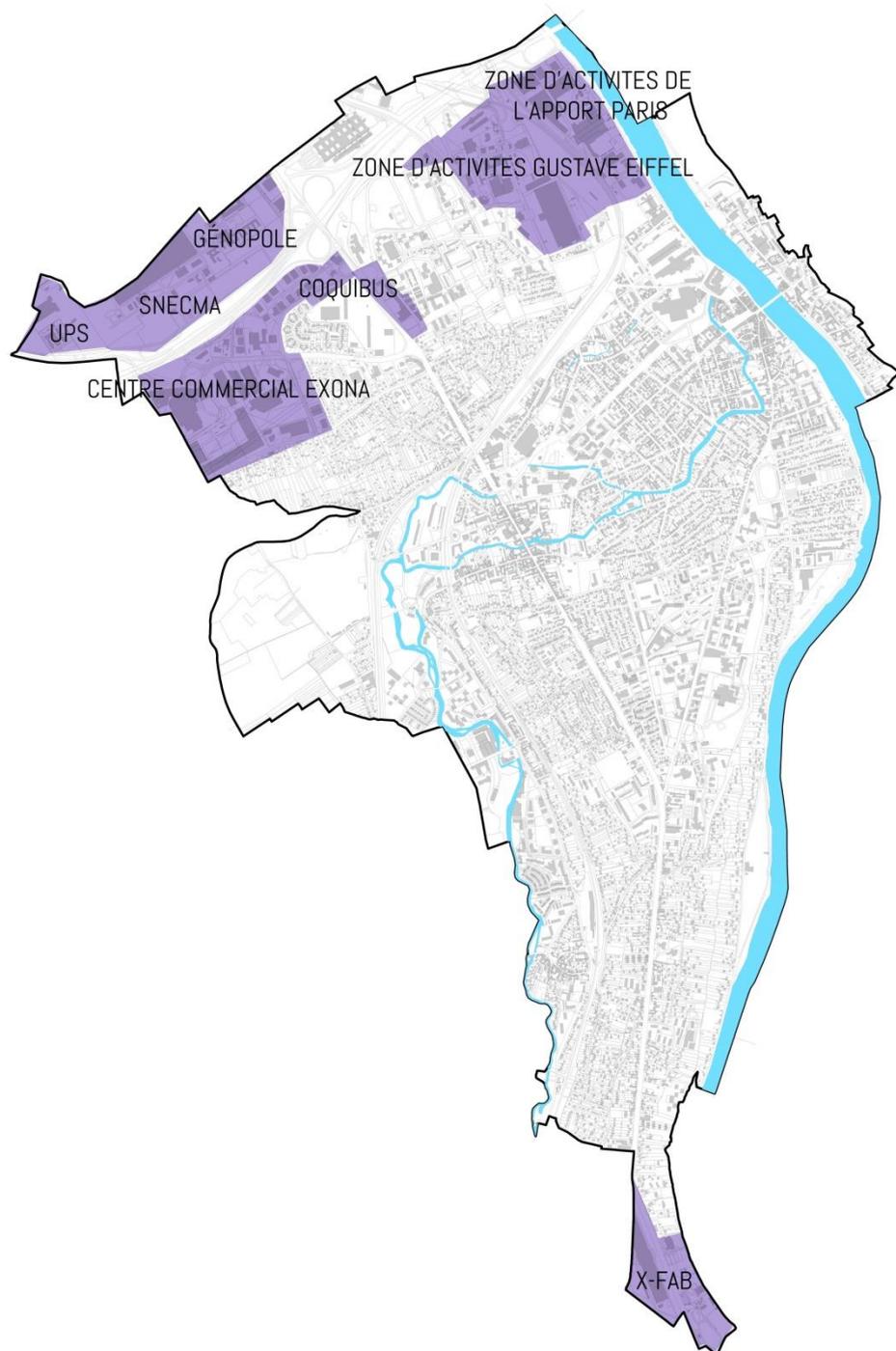
Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

**Répartition des postes salariés par secteur d'activité au 31 Décembre 2015**



Source : INSEE

## D) Les principaux sites d'activités économiques



Source: Espace Ville

## Les groupements de centres commerciaux:

Se démarquant de ce tissu de proximité, un groupement de centres commerciaux de périphérie, situé au nord du territoire, s'est au fur et à mesure formé autour de trois enseignes:

Marques Avenue – Discount Center - O'Marché Frais et son retail park, représentent environ 800 emplois, conférant à cette zone une envergure intercommunale.



## Les zones d'activités industrielles:

Quant aux zones d'activités industrielles, elles sont deux à bénéficier d'un traitement par la communauté d'agglomération, faisant partie de la zone franche urbaine des Tarterêts.

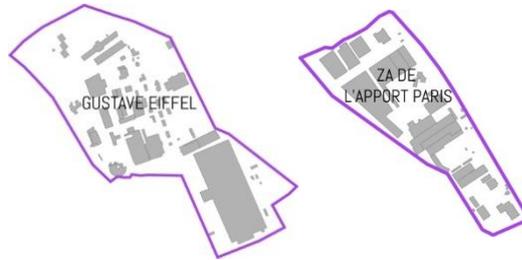


Dotées principalement d'activités secondaires et de bureaux, elles constituent les deux pôles d'implantation concentrant le plus grand nombre d'entreprises de taille moyenne de la commune. La voie ferrée coupe en deux ces zones d'activités et les délimite.

Au dessus de la voie ferrée, se trouve la zone d'activités Gustave Eiffel, abritant une pépinière d'entreprises où une trentaine de sociétés se développe et une multitude se domicilie.

Véritable incubateur, la pépinière est gérée dans le cadre d'une délégation de service public par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Un programme de réhabilitation d'un ancien site logistique s'étendant sur 5 ha est en cours, qui comprendra un centre de remise pour le T-zen.

S'ajoute à ce dispositif incitatif à la création d'entreprises, plus de trente sociétés de services, de commerces de gros et de fabrication, de BTP, réparties sur cette zone. Le taux de vacance des locaux est quasiment inexistant.



La zone d'activités de l'Apport Paris est située le long de la Seine, de l'autre côté de la voie ferrée et accueille des activités en lien avec le transport maritime, telles que le Port Céréalière ou encore Point P, mais aussi des sociétés de fabrication de bennes, de matériaux pour sanitaires, d'entreprises de services etc...

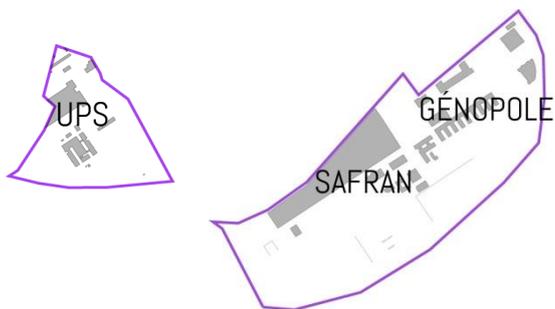
C'est là encore plus d'une trentaine de sociétés qui gravite au sein de ce site. Un travail de mutation des friches industrielles est en cours de réflexion, dévolue à l'architecture d'une partie de bâtiments construits selon le modèle Eiffel, dont les travées sont difficilement mutables en l'état, ce qui explique un fort taux de vacance des surfaces

## Le Parc d'activités de la SAFRAN et du Genopole :

Le site de SAFRAN constitue un important secteur économique avec le Genopole biocluster d'envergure nationale. Les terrains de la SNECMA sont localisés sur les communes d'Évry et de Corbeil-Essonnes, sur lesquels existent notamment l'école des Mines et le Genopole.

Depuis mars 2018, la plate forme du logisticien **UPS** a ouvert ses portes sur le site de l'école des Mines, à proximité du groupe Safran.

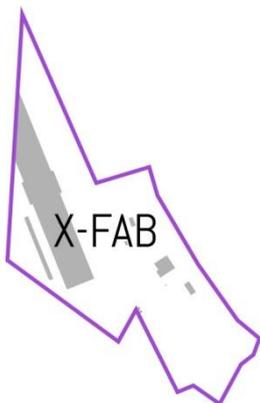
Le site de production Safran occupe quant à lui près de 60 hectares où plus de 3 500 salariés excellent dans l'industrie aéronautique et spatiale de pointe. Entre 2012 et 2016, 700 postes ont été créés.



## Reprise d'Altis par X-Fab et implantation de Melexis :

Altis Semiconductor, fabricant français de matériaux semi-conducteurs, a été racheté par le groupe belge X-FAB et 100 M€ d'investissement sont prévus sur les 10 prochaines années.

Par ailleurs, le spécialiste des capteurs semi-conducteurs pour voitures MELEXIS s'implantera en 2018 sur le site d'X-Fab, pour y ouvrir un nouveau site test.



## E) Le tissu commercial

La commune de Corbeil-Essonnes dispose d'un tissu commercial d'environ 700 commerces, comprenant celui de proximité et celui développé au sein des centres commerciaux, qu'il soit de petite taille ou d'envergure.

Répartis principalement sur deux polarités que sont le centre-ville Essonnes et le centre-ville Vieux Corbeil, il maille néanmoins chacun des quartiers de la commune où l'offre commerciale de première nécessité est présente.

Pour ce qui est du commerce de proximité, il est prévu, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, la mise en place d'actions de communication et de rénovation à travers le lancement du dossier de FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat, et le commerce).

Depuis 2012 la commune a souhaité doter l'ensemble de ses quartiers d'un commerce de proximité, raison pour laquelle les projets immobiliers développés ont pour certains participé à la création de surfaces commerciales de pied d'immeubles.

Quelques réalisations:

- La place commerciale des Victoires sur le quartier de Montconseil

Le programme immobilier porté par le bailleur Immobilier 3F a permis la création en son pied d'immeuble de 6 surfaces destinées à de l'activité commerciale de proximité :

boulangerie,  
boucherie,  
restaurant rapide,  
superette,  
auto école,  
bar-brasserie.

Ainsi que d'une partie destinée à l'activité médicale :

laboratoire d'analyses médicales  
pharmacie  
maison de Santé Pluri-professionnelle / pôle médical

Au total ce sont environ 900 m<sup>2</sup> dédiés au commerce et 750 m<sup>2</sup> dédiés à l'activité médicale qui ont été développés sur ce site, en pied d'immeuble d'une opération immobilière de 3F.

- La Proue

Située à l'angle des rues Saint Spire et Chevalier, un petit ensemble commercial est venu s'implanter en pied d'immeubles comprenant un supermarché sous enseigne Franprix, une boulangerie, une pharmacie, ainsi qu'une crèche privée.

- O'Marché Frais et son retail Parc : 270 emplois

Considéré comme l'extension naturelle de Discount Center, un nouvel ensemble commercial composé d'une surface alimentaire O'Marché Frais, spécialisée dans les produits de marques nationales à prix très compétitif, s'étend sur 10 000 m<sup>2</sup>.

Il est doté d'un retail parc de 6 000 m<sup>2</sup> accueillant des enseignes à forte attractivité telles qu'Electro Dépôt, Action, Stokomani etc.

- Les quartiers la Papeterie et la Nacelle:

Sur les quartiers de la Papeterie et de la Nacelle, l'activité commerciale est principalement dédiée aux courses de première nécessité.

Sur la Papeterie, cette offre a été complétée courant 2017 par un Franprix et 9 commerces et boutiques, pour une surface totale de 2 414 m<sup>2</sup>.



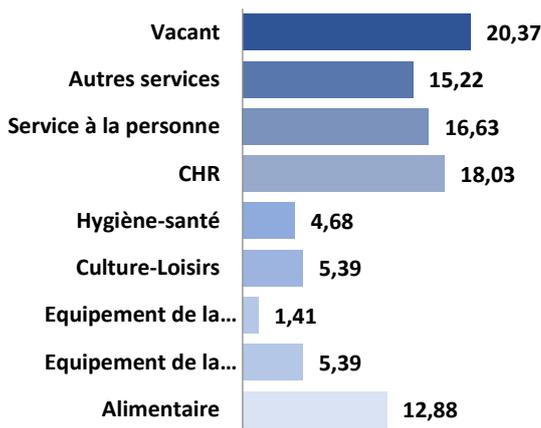
Source: Espace Ville

L'étude de « l'offre commerciale à Corbeil-Essonnes au sein de l'agglomération Seine Essonne-Sénart de Juin 2015 recense six zones par quartier dont:

- Centre Essonne
- La Nacelle-Papeterie
- Rue Feray
- Exona/intermarché
- Centre ville/ rive droite
- Quartier de la gare.

Les cafés, hôtels, restaurants (CHR) et les services à la personne sont les plus représentés avec respectivement 18,03% et 16,63%. L'équipement de la maison 1,41%, l'équipement de la personne 2% et la culture-loisirs 5,39% sont les plus faiblement représentés.

Synthèse de l'offre commerciale par famille de produits sur les zones recensées (en %)

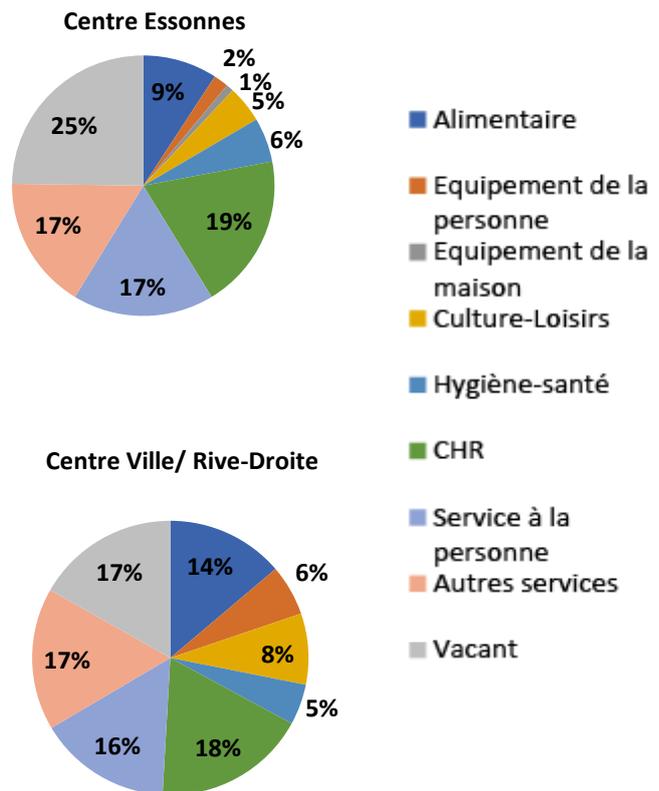


Source: étude de l'offre commerciale de Corbeil-Essonnes- 2015

Les commerces les plus représentés dans le centre ville /Rive-Droite sont les cafés, hôtels, restaurants (CHR) (18%), les équipements de la maison (17%) et les autres services (17%).

Les commerces les plus représentés dans le centre Essonne sont les équipements de la maison avec 25% puis les cafés, hôtels, restaurants CHR(19%) et les services à la personne et autre services avec 17%.

Répartition de l'offre commerciale



Source: étude de l'offre commerciale de Corbeil-Essonnes- 2015

Corbeil-Essonnes dispose de deux centres commerciaux recensés selon les critères de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'IDF. Il s'agit notamment de Discount Center identifié comme magasin d'usine.

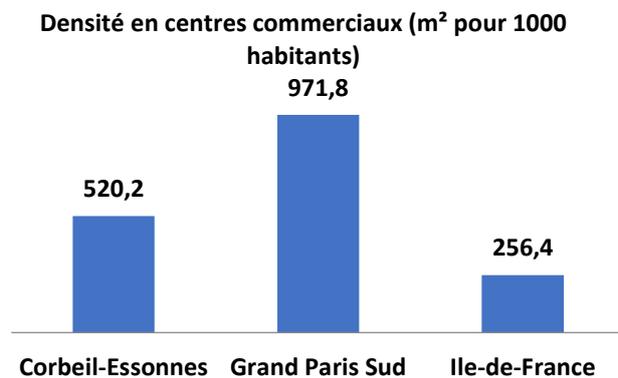
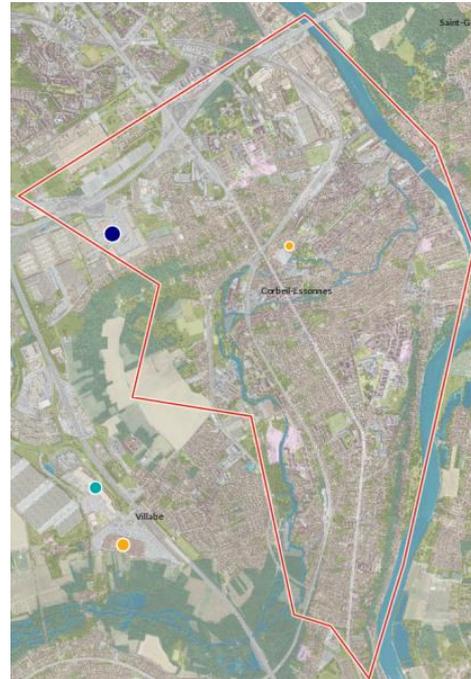
Le deuxième est l'Intermarché d'envergure locale, c'est-à-dire dont la locomotive est une grande surface alimentaire de 5 000 à 20 000m<sup>2</sup>.

Il convient de préciser que Corbeil-Essonnes dispose d'une densité en centres commerciaux conséquente avec 520,2m<sup>2</sup> de centres commerciaux pour 1000 habitants contre 256,4 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants à l'échelle régionale.

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est bien dotée en centres commerciaux (971,8m<sup>2</sup> pour 1000 habitants) compte tenu des grandes surfaces commerciales présentes à Evry, Sénart et Corbeil-Essonnes.

Par ailleurs, deux centres commerciaux de type régional concurrencent Corbeil-Essonnes, il s'agit d'Evry 2 d'une surface de 98 095 m<sup>2</sup> et Carré Sénart d'une surface de 70 632 m<sup>2</sup>. Les centres commerciaux régionaux sont caractérisés par une surface commerciale de 80 000m<sup>2</sup> et plus et regroupent également les centres commerciaux principaux des villes nouvelles.

## L'offre commerciale sur le territoire de Corbeil-Essonnes



Source: IAU cartoviz- offre commerciale en IDF

## F) Le taux de vacance commerciale

Le rapport « Etude de l'offre commerciale à Corbeil-Essonnes au sein de l'agglomération Seine-Essonnes-Sénart » recense 1 commerce vide sur 5 à Corbeil-Essonnes en 2015.

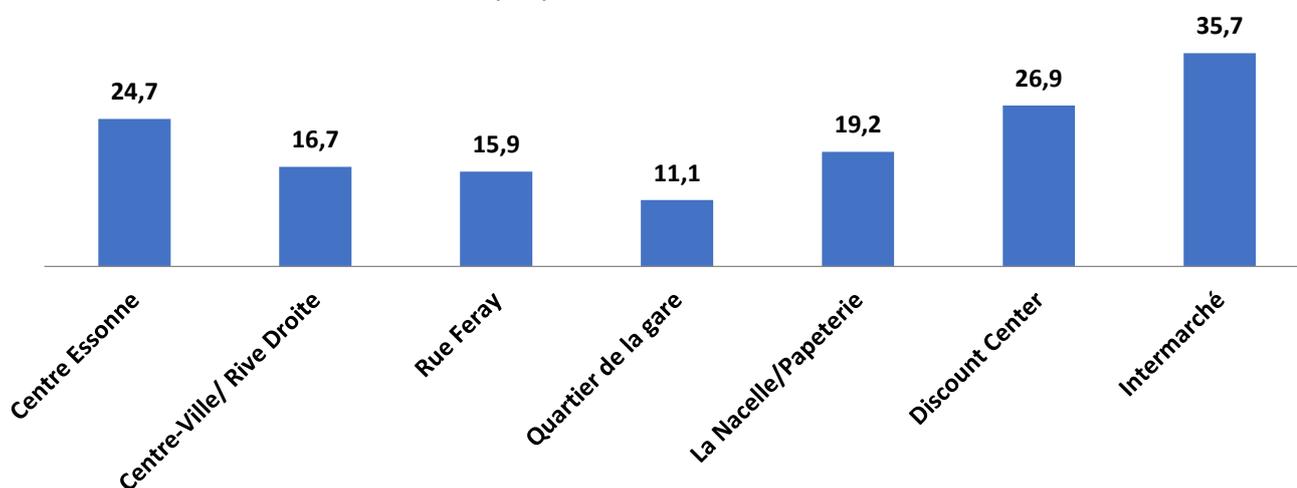
La commune doit faire face à un taux de mitage moyen préoccupant, avec 20% de commerces vides. Les discontinuités commerciales nécessitent un recentrage de l'offre commerciale.

L'autre point soulevé par cette étude est le caractère peu diversifié de l'offre commerciale à l'image de la rue de Paris avec un fort développement de la restauration rapide.

Les centres commerciaux Intermarché et Discount Center concentrent les plus forts taux de vacance avec respectivement 35,1 et 26,9%.

Le taux de vacance le plus faible à l'échelle des zones recensées est le secteur du quartier de la gare avec 11,1%.

Taux de vacance commerciale par quartiers recensés



Source: étude de l'offre commerciale de Corbeil-Essonnes- 2015



# Etat initial de l'environnement



### ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les caractéristiques physiques du territoire.....	p.115
A) La topographie.....	p.115
B) La géologie.....	p.117
C) L'hydrographie.....	p.120
2. Le climat.....	p.125
3. Les espaces naturels et protections.....	p.128
A) La trame verte et bleue.....	p.128
B) Les espaces verts .....	p.133
C) La faune et la flore.....	p.138
D) Les recensements et protections du patrimoine naturel.....	p.141
4. Les risques et nuisances.....	p.143
A) Les risques naturels.....	p.143
a) Le risque d'inondation par remontées de nappes.....	p.143
b) Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation.....	p.144
c) Le risque d'inondation par débordement.....	p.146
d) Le risque d'inondation par retrait gonflement des argiles.....	p.147
e) Le risque lié aux cavités souterraines.....	p.148
f) Le risque lié à la présence de digues/barrages.....	p.149
B) Les risques d'origine anthropique.....	p.150
a) Le risque de transport de matières dangereuses (TMD).....	p.150
b) Les risques technologiques et industriel.....	p.151
C) Les nuisances sonores.....	p.156
D) La qualité de l'air.....	p.159
5. Les réseaux techniques urbains.....	p.161
A) L'eau potable.....	p.161
B) L'assainissement.....	p.162
C) La gestion des déchets.....	p.164
6. Les énergies renouvelables et le développement durable.....	p.165
A) Les documents supra-communaux.....	p.165
B) Les potentiels sur le territoire .....	p.167

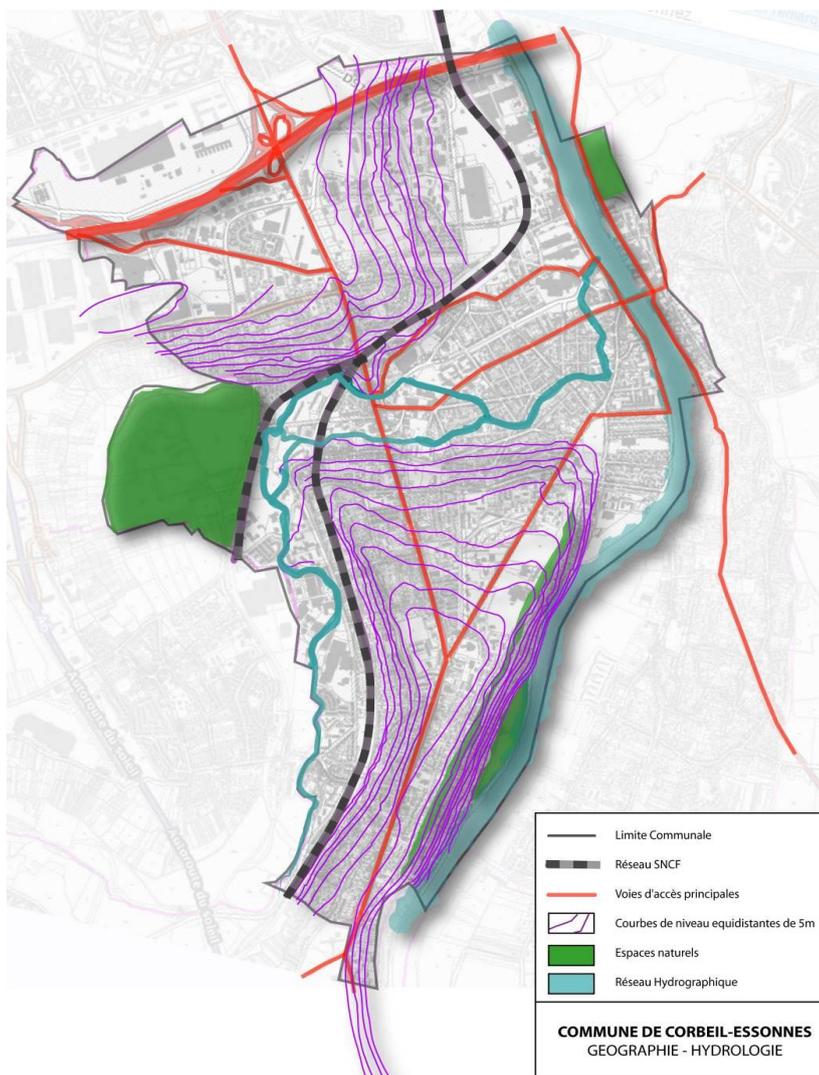


## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

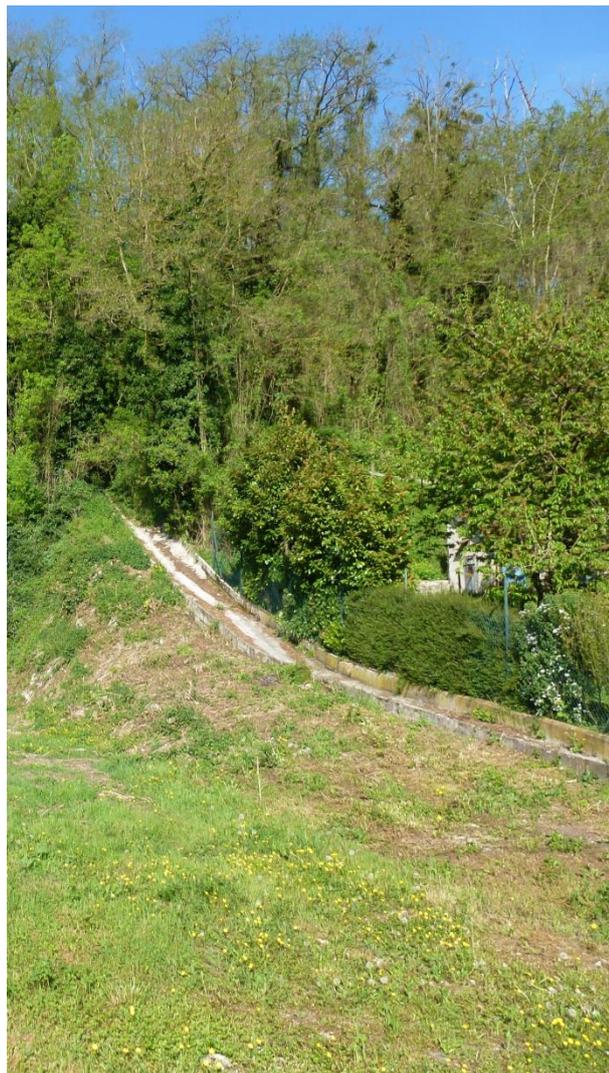
### A) La topographie

Historiquement implanté à la confluence des vallées de la Seine et de l'Essonne, Corbeil-Essonnes bénéficie d'un cadre verdoyant/arboré. Les vallées des deux cours d'eau creusent le plateau, formant un dénivelé d'environ 50 mètres et offrent des coteaux orientés vers le sud, l'est et l'ouest.

La topographie du territoire



Coteau en bord de Seine



Source: Espace Ville



Source: Espace Ville

# Etat initial de l'environnement

Est-Ouest

## PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 25,94 m - Dénivelé négatif : -66,22 m  
Pente moyenne : 3 % - Plus forte pente : 32 %

Source: Géoportail

Nord-Sud le long de la N7

## PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 111,98 m - Dénivelé négatif : -93,36 m  
Pente moyenne : 6 % - Plus forte pente : 58 %

Source: Géoportail



Source: Espace Ville



Source: Espace Ville

Les enjeux de la topographie de Corbeil-Essonnes:

- Valoriser et préserver les coteaux pour mettre en avant les paysages/ vues du territoire de Corbeil-Essonnes
- Difficulté d'aménagement des circulations douces dans un territoire marqué par des coupures urbaines dues au dénivelé important
- Protéger le territoire des risques de ruissellement/ inondation
- Un dénivelé impactant l'installation des réseaux (pompes, etc.)

## B) La géologie

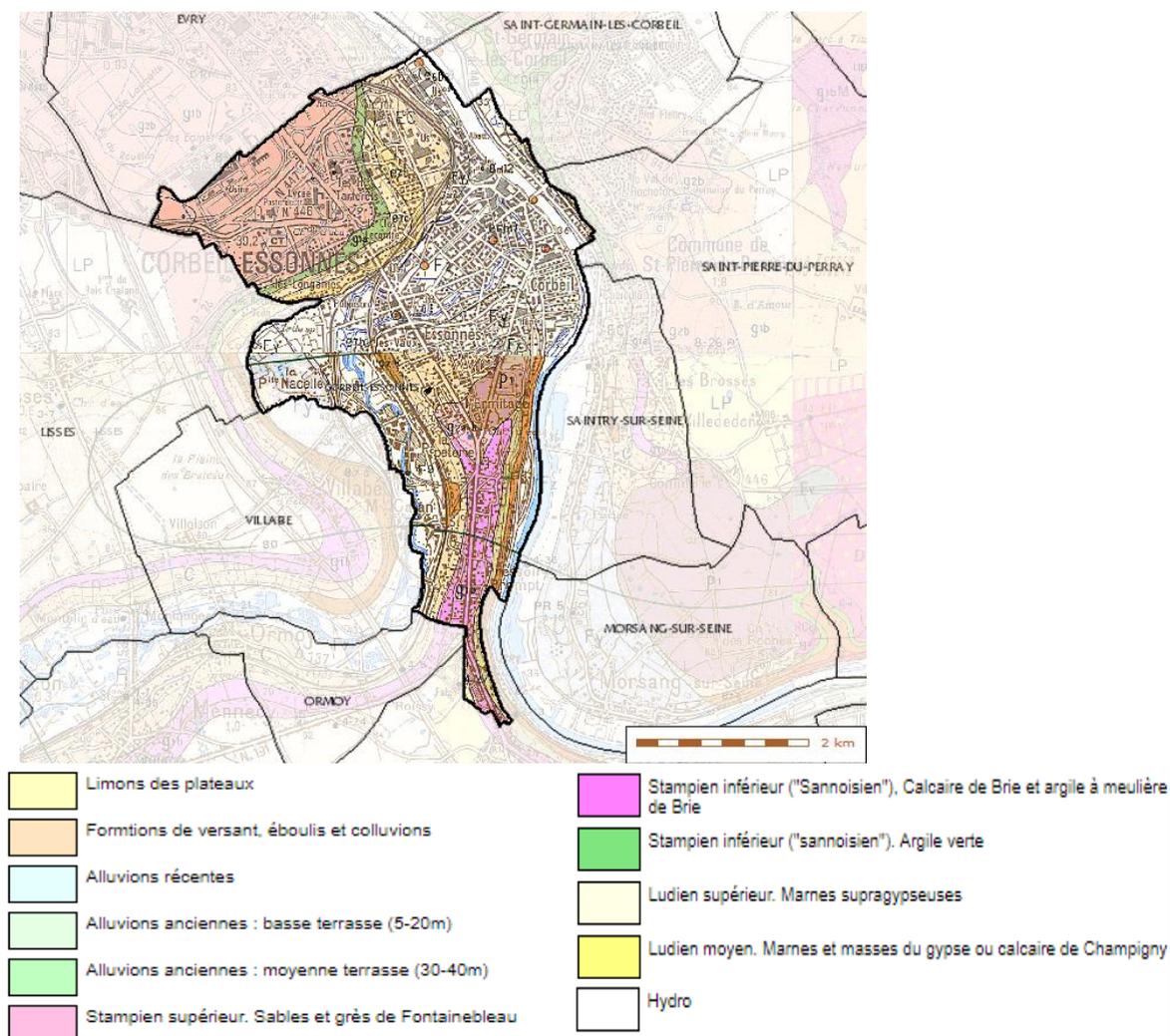
Géologiquement, la vallée de la Seine et la vallée de l'Essonne sont creusées dans des couches calcaires : calcaire de Brie sur le plateau et calcaire de Champigny au bas des versants. Les pentes sont généralement assez fortes à fortes entre ces deux formations. Une zone importante de terrains instables se situe également entre ces deux formations : argiles vertes et marnes supra-gypseuses. Le territoire, est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, susceptible d'être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles.

L'ensemble des marnes vertes et supragypseuses, les marnes infragypseuses et l'argile plastique représentent les niveaux les plus imperméables susceptibles de retenir les eaux souterraines. Les formations intercalées entre ces niveaux constituent donc des réservoirs potentiellement aquifères, mais leurs caractéristiques sont très variables, liées au changement d'épaisseur ou bien de faciès.

Dans le domaine de la feuille Corbeil, il n'existe que deux nappes aquifères principales:

- une première nappe contenue dans le calcaire de Champigny, en rive droite de la Seine, à l'amorce du plateau briard;
- une deuxième, captive, contenue dans les faciès calcaireux et sableux de l'Eocène inférieur et moyen, à l'aplomb de la fosse de Draveil et dans l'axe du prolongement du synclinal de l'Eure (vallée de l'Yvette).

**Carte géologique du territoire de Corbeil-Essonnes**



Source : Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

## Le Schéma Départemental des Carrières (SDC)

La loi ALUR institue un schéma régional des carrières qui devra être approuvé au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Dans l'attente, le schéma départemental des carrières (SDC) de l'Essonne en vigueur approuvé par arrêté préfectoral du 12 mai 2014 constitue le document de référence. Il identifie les matériaux disponibles à l'échelle du Département, ainsi que les zones dans lesquelles l'exploitation de ces matériaux est possible.

On distingue trois catégories de zones où l'on peut installer des carrières :

- les zones de type 1 dans lesquelles l'exploitation des carrières est interdite ;
- les zones de type 1 bis peu propices à l'exploitation des carrières dans lesquelles l'autorisation d'une carrière relève d'un régime dérogatoire lorsque l'impact est jugé acceptable au regard de dispositions compensatoires particulières;
- les zones de type 2 dans lesquelles une attention particulière doit être apportée à la compatibilité de l'exploitation de carrière avec les enjeux en présence.

Quel que soit l'emplacement envisagé en zone de type 1 bis ou 2, en application de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, il appartient au porteur d'un projet de démontrer la compatibilité de son projet avec les enjeux en présence. Le tableau suivant récapitule les divers types de protections environnementales en fonction de leur catégorie (1, 1 bis ou 2).

## Classification des contraintes environnementales

Protection des milieux naturels	
Arrêté de protection de biotope (sauf si règlement APB permet l'exploitation des carrières)	1
Réserves naturelles nationales ou régionales	1
Forêt de protection	1
Forêt domaniale ou soumise au régime forestier	2
Espaces naturels sensibles (ENS) zones acquises	1
Espaces naturels sensibles zones de préemption	2
Zone spéciale de conservation (ZSC)	1 bis
Zone de protection spéciale (ZPS)	2
Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1	2
ZNIEFF de type 2	2
ZNIEP et des ZHSGE, en application des orientations du SDAGE et après information de la CONFS (section spécialisée carrières)	1
Vallées des rivières classées en première catégorie piscicole	2
Vallées des rivières de têtes de bassin et des affluents mineurs en raison de leur haute qualité ou de leur faible débit, qui en font des milieux particulièrement sensibles (ces vallées concernent en général des gisements alluvionnaires faibles)	2
Protection du patrimoine historique / architectural	
Site classé	1 bis renouvellement : 2
Site inscrit	2
Périmètre de protection des monuments historiques classés	1 bis
Périmètre de protection des monuments historiques inscrits	2
Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager	2
Protection de la ressource en eau	
Périmètre de protection immédiat de captage AEP	1
Périmètre de protection rapproché des captages AEP avec DUP	si carrières non réglementées dans la DUP : 1 bis Application du règlement de la DUP dans le cas contraire
Périmètre de protection rapproché des captages AEP sans DUP	1 bis
Périmètre de protection éloigné des captages AEP	2
Aire d'alimentation de captages AEP*	2
Protection de la nappe alluviale de la Bassée : emprises des terrains à réserver pour l'AEP	1
Zone de préservation stratégique de l'alimentation en eau potable dans la Bassée	2
Zone de répartition des eaux	2
Lit mineur des fleuves ou des rivières	1
Fuseaux de mobilité	1
Lit majeur/ Zone atteinte par les PHEC (plus hautes eaux connues)	2
Politique de protection et de gestion du territoire	
PNR du Gâtinais français	2
PNR du Gâtinais français : secteurs d'intérêt écologique prioritaire, les secteurs à enjeux paysagers prioritaires et les périmètres de protection des monuments et des sites naturels, culturels et paysagers identifiés par la charte	Voir table OP1106-PNR
PNR de Chevreuse	2
PNR de Chevreuse : espaces d'intérêt écologique	1 d'charte PNR pour la définition des espaces d'intérêt écologique
Zones agricoles protégées (ZAP)	1
Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)	2

Source : schéma départemental des carrières de l'Essonne

## Le Schéma Départemental des Carrières (SDC)

Sur le territoire de Corbeil-Essonnes des gisements de carrières sont identifiés dont:

- des secteurs d'alluvions anciennes de bas à moyen niveau à l'Ouest et à l'Est,
- un secteur de calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles indifférenciés sous recouvrement de moins de 15 mètres à l'Est.

Cependant, au vu des sites et des projets, leur exploitation est quasiment inenvisageable.

## Types de matériaux

### Granulats alluvionnaires

-  alluvions récentes
-  alluvions anciennes de bas à moyen niveau
-  alluvions anciennes de haut à très haut niveau

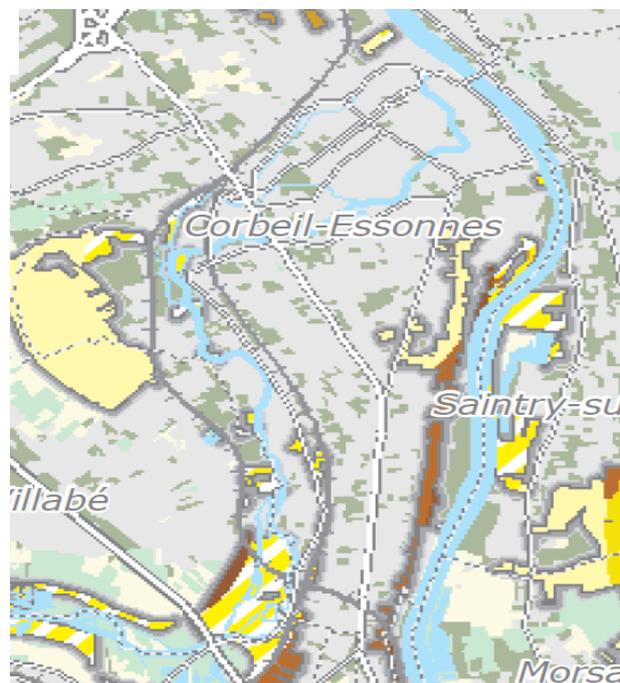
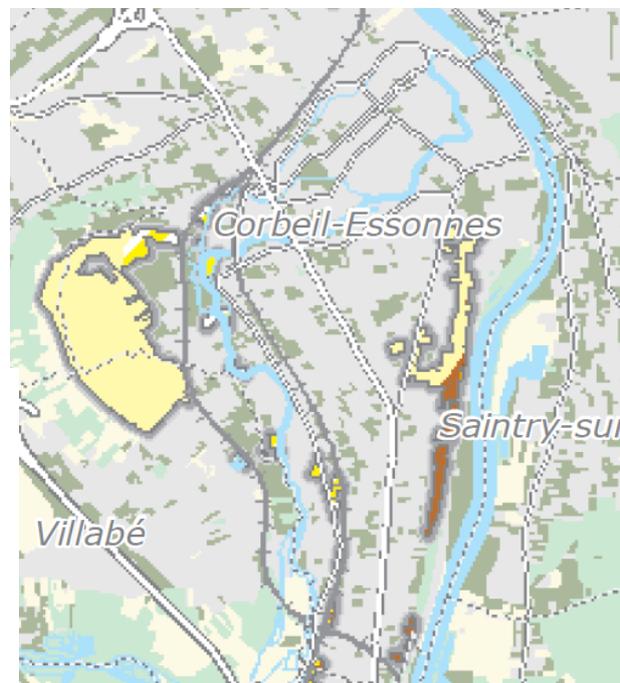
### Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles

-  indifférenciés à l'affleurement
-  indifférenciés sous recouvrement de moins de 15 m

### Sablons

-  à l'affleurement
-  sous recouvrement de moins de 10 m

## Carte du Schéma Départemental des Carrières



Source : schéma départemental des carrières de l'Essonne 2014-2020

## C) L'hydrographie

Le territoire de la commune est traversé par l'Essonne et s'adosse sur une partie de la Seine à l'est du territoire.

Les principaux cours d'eau présents sur le territoire sont:

- La **Seine** d'une surface, d'une distance de 6 km et d'une surface de **47,2 hectares**
- L'**Essonne**, d'une distance de 6,3 km et d'une surface de **11,9 hectares**

Le reste du réseau hydrographique est composé par des éléments ponctuels et artificiels.

**La rivière Essonne** est un cours d'eau très artificialisé à Corbeil-Essonnes en raison de l'activité des différents Moulins qui s'y est développée, on constate alors une succession de biefs de moulins.

La rivière Essonne a un régime hydrologique dépendant du niveau des nappes : elle est alimentée par de nombreuses sources (nappes Oligocène et Eocène) qui grossissent son cours jusqu'à La Ferté-Alais. Elle traverse de nombreuses zones humides qui tamponnent les fluctuations de débit, ainsi que des zones rurales et boisées qui limitent la vitesse de ruissellement des eaux pluviales.

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (**SIARCE**) qui a pour mission l'entretien et l'aménagement de la rivière. Ce syndicat a réalisé des travaux de curage et de réhabilitation d'ouvrages hydrauliques qui ont largement augmenté la capacité de la rivière, mais qui ne mettent pas pour autant la ville complètement à l'abri des remontées des eaux de la Seine dans le lit de l'Essonne.

En raison de ses caractéristiques morphodynamiques et hydrologiques (débit régulier, faible vitesse d'écoulement, succession de biefs, importante productivité primaire,...) la rivière Essonne est particulièrement propice au phénomène d'envasement.

La limitation de l'envasement du lit de la rivière constitue donc un objectif important en matière de restauration du milieu naturel. Le règlement d'eau des ouvrages hydrauliques oblige les propriétaires à maintenir un niveau d'eau constant d'un bief à l'autre sur l'ensemble de son cours.

**La Seine** est une rivière de plaine, de régime pluvial océanique, recevant en moyenne 820 mm d'eau par an. Le bassin est caractérisé par la présence d'aquifères très étendus et capacitifs qui régulent fortement les variabilités temporelles de l'hydrologie de surface et donnent accès à une ressource en eau en toutes saisons sur de larges zones du bassin. Le bassin hydrographique de l'Essonne présente la particularité d'être rural en amont, urbain en aval, ce qui appelle une véritable solidarité territoriale.

### Réseau hydrographique



Source: Géoportail

**Un schéma directeur d'aménagement des berges de l'Essonne** (SDAB) a été engagé par le SIARCE sur la commune de Corbeil-Essonnes dans l'objectif de mettre à la disposition des élus et des riverains un outil d'aide technique.

En effet, la demande sociale des habitants nécessite la recherche d'espaces verts récréatifs et touristiques, ce qui a impliqué de la part des collectivités de maîtriser ce potentiel en gérant le paradoxe de l'ouverture au public ou la mise en exploitation et le maintien d'un espace naturel de valeur patrimoniale. L'aménagement des berges et des abords de la rivière joue un rôle dans la réponse à la demande sociale. L'enjeu pour les communes qui bordent la rivière est de planifier un aménagement réaliste répondant aux enjeux d'amélioration du cadre de vie et plus largement en lien avec le fonctionnement de la rivière, aux objectifs d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux et de la lutte contre les inondations.

#### **Les propositions de ce schéma directeur intègrent :**

D'une part un volet paysager qui permet de dégager les grands principes d'aménagement,

D'autre part le diagnostic détaillé à l'échelle parcellaire des berges d'où découlent des propositions techniques en termes de protection adaptée des berges.

#### **Des actions d'aménagement paysager:**

- Intégration urbaine (aménagements de valorisation du front bâti sur et aux abords de la rivière, valorisation du petit patrimoine tel que lavoirs et débarcadères, réhabilitation des ponts et passerelles).

- Préservation des cheminements et réseaux de liaisons douces existants avec la mise en place d'un jalonnement et d'orientation vers la trame verte, création de passerelles de franchissements de la rivière ainsi que création de nouveaux cheminements.

- Mise en lumière, il s'agit du repérage des endroits qui méritent une valorisation d'éclairage urbain des passerelles et des berges.

- Réhabilitation des berges : il s'agit d'aménagements visant la protection et la mise en valeur des berges, notamment par des techniques de génie végétal ou mixtes.

- Entretien des berges et sensibilisation des riverains.

La rivière Essonne et ses affluents étant des cours d'eau non domaniaux, les berges de ce réseau hydrographique sont en grande majorité privées. Seule une très faible partie du linéaire de berges appartient actuellement à la commune.

La restauration des berges en mauvais état relève donc, dans la majorité des cas, des obligations de particuliers.

## Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands)

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine. Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

- la diminution des pollutions ponctuelles ;
- la diminution des pollutions diffuses ;
- la protection de la mer et du littoral ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- la prévention du risque d'inondation.

### L'objectif d'atteinte de qualité des cours d'eau

	Unité hydrographique	Etat écologique à atteindre	Etat chimique à atteindre
La Seine	Seine parisienne (grands axes)	Bon potentiel d'ici 2021	Bon état d'ici 2027

## La qualité de l'eau

Une station de mesure de la qualité de l'eau installée à Ris-Orangis, en aval de Corbeil-Essonnes donne des résultats plus précis sur la qualité de l'eau (données 2013).

L'état écologique de l'eau est bon en 2013, mais moyen en 2012 (notamment pour la physico-chimie et plus spécifiquement les nutriments (paramètre déclassant : ammonium). On note une amélioration générale de l'état écologique de l'eau depuis 1994.

L'état chimique de l'eau est mauvais, les paramètres déclassants étant les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

### Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec les objectifs définis par le SAGE nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés approuvé par arrêté préfectoral régional du 11 juin 2013. dont les orientations sont les suivantes:

- Atteindre le bon état des eaux
- Gérer quantitativement la ressource
- Assurer durablement la qualité de la ressource
- Préserver les milieux naturels
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissèlement

## Les Zones humides

Les dispositions de la loi du 3 janvier 1992 (loi sur l'eau) ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau, visant notamment à assurer la préservation des zones humides. D'après l'article 2 de cette loi, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire » et dont « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, la DIREN a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères mises en avant par l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié-critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation. Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région Ile-de-France en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse. Elle s'appuie sur :

- un bilan des études et une compilation des données préexistantes ;
- l'exploitation d'images satellite pour enrichir les informations sur le critère sol

Ces données ont ainsi été croisées, hiérarchisées et agrégées pour former la cartographie des enveloppes d'alerte humides.

Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région Ile-de-France a été menée par la DRIEE selon les deux critères suivants : critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Sur le territoire communal, on retrouve des zones humides de classes 2, 3 et 5. La classe 3 correspond à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser, et la classe 5 correspond aux zones en eau.

La zone en eau correspond à la Seine et à l'Essonne, la zone humide de classe 2 est située au nord-est de Corbeil-Essonnes sur la rive droite et les zones humides de classe 3 correspondent aux abords de la Seine et de l'Essonne et à une partie du coteau.

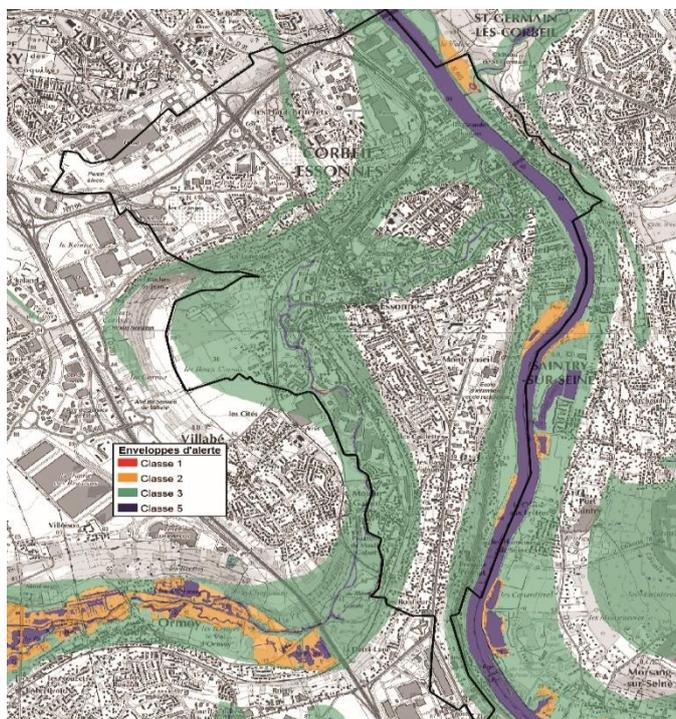
La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par :

- **des enveloppes d'alerte potentiellement humides de classe 2 sur des secteurs limités géographiquement** : le parc Rive-Droite, les espaces non bâtis aux abords de la Seine (dont un à proximité de l'ancien Port Darblay) et un secteur autour de l'Essonne au nord du site de la Papeterie,
- **des enveloppes d'alerte potentiellement humides de classe 3 sur de larges emprises notamment de part et d'autre de la Seine et de l'Essonne,**
- **des enveloppes d'alerte potentiellement humides de classe 5, qui correspondent aux zones d'eau, à savoir la Seine et l'Essonne sur le territoire.**

Une attention particulière doit être portée aux zones humides de classe 2, pour lesquelles le caractère humide ne présente pas de doute.

Des études complémentaires sont nécessaires pour confirmer les zones humides de classe 3, qui recouvrent actuellement une part importante du territoire.

## Enveloppes d'alerte potentiellement humides



*DRIEE IDF/ AESN 2010/ IGN 2010*

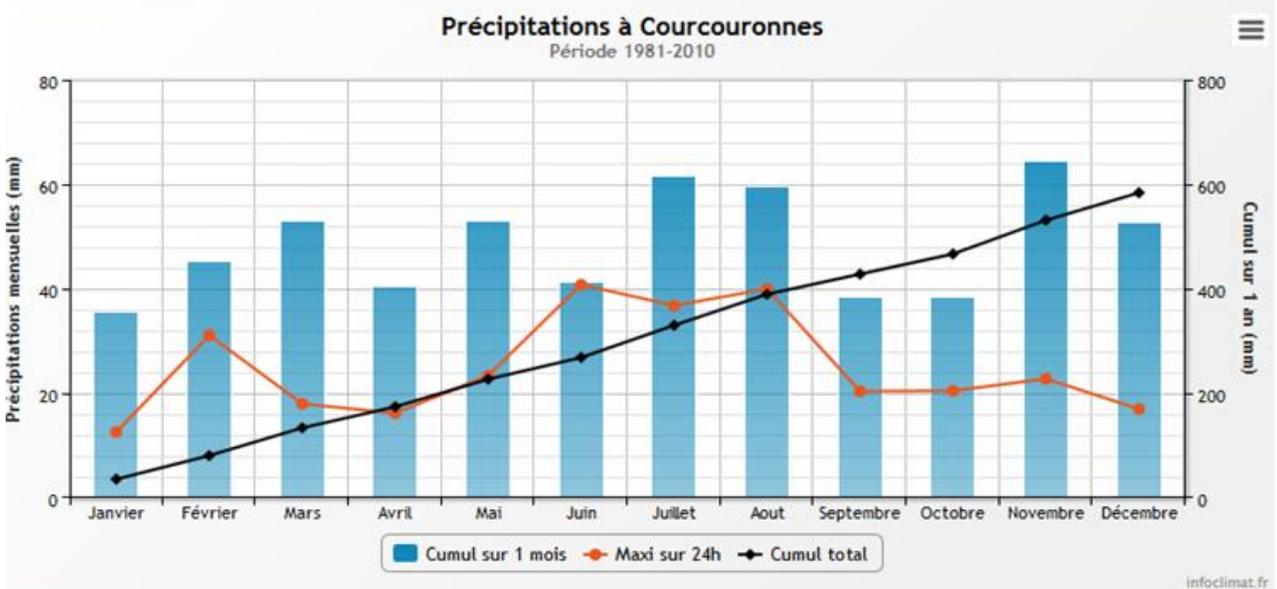
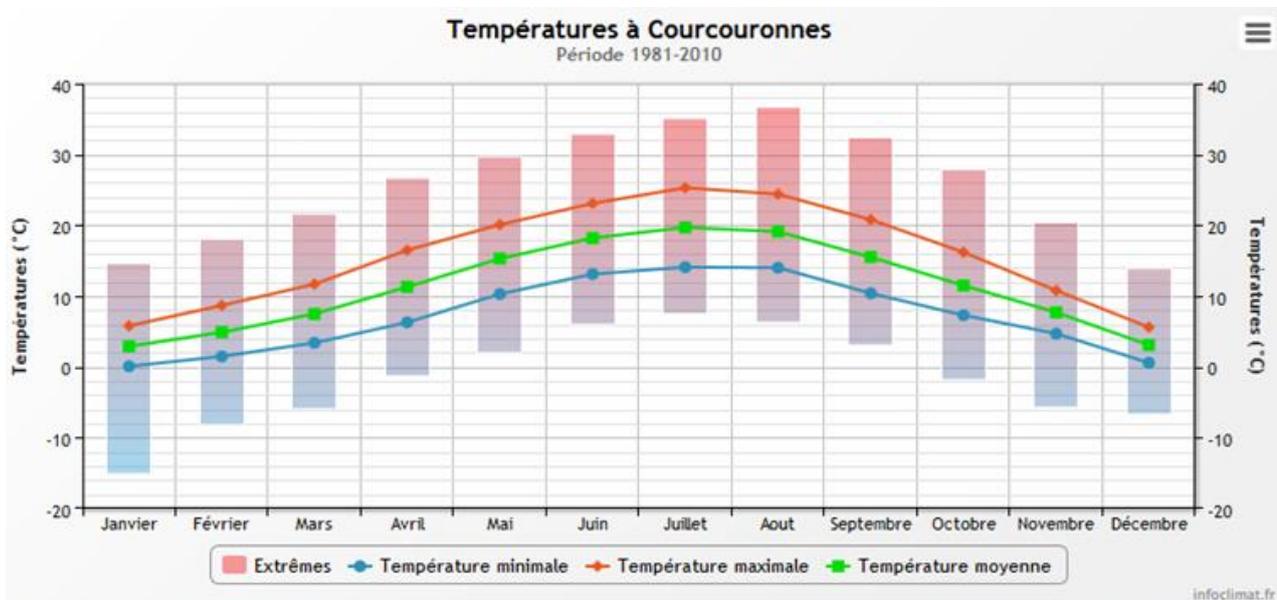
## 2. Le climat

Corbeil-Essonnes, comme l'ensemble de l'Ile-de-France, est sous l'influence d'un climat océanique dégradé, caractérisé par des températures plutôt douces et une pluviométrie modérée.

Les relevés proviennent de la station météorologique de Courcouronnes, la plus proche de Corbeil-Essonnes et disposant globalement des mêmes conditions météorologiques.

Les graphiques présentent les moyennes de températures et de précipitations sur la période 1981-2010.

- Durant cette période, la température moyenne annuelle est de 11,4°C, la température maximale moyenne est de 15,7°C et la température minimale moyenne est de 7,1°C. Quelques extrêmes significatifs sont à relever : température la plus élevée : 36,7°C en 2012 et température la plus basse : -15,1°C en 2010.
- Durant cette période, les précipitations ont atteint 584 mm de cumul par an en moyenne. Les mois les plus secs sont janvier, avril, juin, septembre et octobre.



Source: infoclimat.fr

## Le phénomène d'îlot de chaleur urbain

L'îlot de chaleur urbain est un phénomène thermique créant une sorte de microclimat urbain où les températures sont significativement plus élevées dans le centre-ville qu'en périphérie. Il résulte d'une combinaison de causes et effets liée également à la situation géographique, climatique et topographique de la commune. Les écarts de température sont davantage marqués durant la nuit et pendant la période hivernale.

Cette augmentation de températures en centre-ville s'explique par plusieurs facteurs : l'occupation du sol et son albédo (indice de réfléchissement d'une surface), la circulation de l'air et l'activité humaine. Le bâti, selon ses matériaux, absorbe ou réfléchit l'énergie solaire. En journée, la commune absorbe entre 15 et 30% d'énergie en plus qu'une aire urbaine, et cette énergie est ensuite restituée lentement durant la nuit sous forme d'infrarouge, donc de chaleur. A l'opposé, l'eau et la végétation constituent des moyens de rafraîchissement : par évaporation et évapotranspiration, elles rafraîchissent l'air dans la journée, cependant, l'eau ruisselle tellement rapidement vers les émissaires artificiels (égouts...) à cause de l'imperméabilité du sol urbain qu'elle n'a pratiquement pas le temps de s'évaporer. Ainsi, la minéralité des villes et la densité du bâti sont donc des éléments fondamentaux dans la formation des îlots de chaleur.

L'îlot de chaleur urbain dépend également des vents. Un vent fort va favoriser la circulation de l'air et donc diminuer le réchauffement du substratum urbain par un air chaud. De plus, la forme urbaine joue sur le régime des vents : une rue étroite et encaissée, formant un canyon, empêche les vents de circuler et fait alors stagner les masses d'air.

A cela se rajoute également, la chaleur anthropique, notamment en hiver : chauffage, climatisation, industries, circulation automobile, éclairage, etc.

Une des conséquences notables est la différence de chaleur entre centre et périphérie (tout comme entre des lieux chauds comme les rues et des lieux frais comme les parcs à plus petite échelle) qui est à l'origine de "brises de campagne", c'est-à-dire des vents thermiques faibles qui vont des zones froides aux zones plus chaudes, favorisant ainsi la concentration de polluants dans les secteurs les plus urbanisés et les plus denses.

Moyens de lutte contre les îlots de chaleur urbains :

La réduction de l'îlot de chaleur urbain implique d'agir sur plusieurs facteurs que ce soit d'un point de vue architectural ou d'organisation des zones urbaines. La question du revêtement joue un rôle important, en particulier celui des espaces publics qui représentent en moyenne 50% de l'espace occupé et qui ont toujours un albédo faible.

Les moyens d'action sont :

- Le choix des matériaux

Opter pour des matériaux clairs et/ou réfléchissants, caractérisés par des albédos élevés permet de réduire efficacement le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Cependant, cela peut avoir des répercussions négatives sur les usagers comme l'éblouissement des piétons ou des automobilistes.

- L'utilisation du végétal

Il s'agit de la solution d'aménagement la plus intéressante pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. En réintroduisant des espaces naturels et de la végétation en ville, cela permet d'augmenter le taux d'humidité de l'air grâce à la transpiration des plantes et également d'utiliser les eaux de ruissellement. Ainsi, les zones boisées urbaines sont 2 à 8°C plus fraîches que le reste de la commune. Par exemple, les arbres d'alignement permettent de créer des zones d'ombre sur l'espace public et sur les façades des bâtiments, empêchant ainsi les logements de surchauffer. L'installation de toitures et de murs végétalisés favorise également la réduction des îlots de chaleur urbains même s'ils ne peuvent se substituer aux espaces verts « traditionnels ».

- L'exploitation de la ressource en eau

L'eau est un élément essentiel dans les mécanismes de rafraîchissement de la commune. Les plans d'eau ou les fontaines sont d'importantes sources de rafraîchissement grâce aux possibilités d'évaporation qu'ils génèrent. Par exemple, les gouttelettes d'eau provenant des fontaines sont transportées par le vent et créent un effet « brumisateur » naturel.

- La forme urbaine à éviter

Les rues canyons (rues étroites bordées par des bâtiments de plusieurs étages) participent fortement au phénomène d'îlot de chaleur urbain car la ventilation naturelle y est difficile ; et sans vent, la chaleur reste « prisonnière » de la rue. La densification de la commune ne doit donc pas se faire au détriment de la ventilation naturelle.

# Etat initial de l'environnement

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France a réalisé une cartographie sur les effets de chaleur, en fonction d'une typologie regroupée en grandes thématiques qui permettent d'identifier les causes de production de chaleur selon les caractéristiques des différents îlots. Ainsi, sont notamment identifiés sur la commune de Corbeil-Essonnes:

-Dans les maisons éparées et constructions isolées, la part de la population sensible\* est considérée comme faible. Les obstacles à la vue du ciel sont les principaux facteurs d'effets de chaleur.

-Dans les ensembles de maisons compacts, la part de la population sensible est considérée comme forte. La nature du sol et l'écoulement de l'air sont les principaux facteurs d'effets de chaleur.

-Dans la catégorie ensemble d'immeubles compacts, la part de la population sensible est moyenne. Le nombre de surfaces bâties, les obstacles à la vue du ciel et le réfléchissement de la lumière sont les principaux facteurs d'effets de chaleur. La part de la population sensible est également moyenne dans la catégorie des immeubles espacés et des grandes emprises tertiaires.

-Dans les catégories arbres denses et arbres éparés, les facteurs de production de chaleur sont pour les arbres denses la nature du sol et l'écoulement de l'air ainsi que le réfléchissement de la lumière alors qu'il s'agit des obstacles à la vue du ciel pour les arbres éparés.

La canicule de 2003 a eu de lourdes conséquences sanitaires : plus de 15 000 décès supplémentaires par rapport à la mortalité habituelle sur cette période. Ces derniers sont directement imputables à la chaleur, en effet, 3 306 décès sont dus à des coups de chaleur, une hyperthermie ou une déshydratation.

\*La sensibilité humaine correspond à la part de la population des ménages sensible aux effets d'îlot de chaleur selon l'âge: total des jeunes enfants (5 ans et moins de 5 ans) et des personnes de 65 ans et plus: l'indicateur est hiérarchisé de fort à très faible:

- Plus de 30% fort
- De 20 à 30% moyen
- Moins de 20% faible
- Sans population très faible

## Les effets de chaleur



■	A - Arbres denses
■	B - Arbres éparés
■	C - Buissons, broussailles
■	D - Pelouses, prairies, cultures
■	E - Roche nue, pavés, macadam
■	E.b - Cimetière arboré
■	F - Terrain nu ou sable
■	G - Eau
■	1 - Ensemble de tours compact
■	2 - Ensemble d'immeubles compact
■	3 - Ensemble de maisons compact
■	4 - Ensemble de tours espacées
■	5 - Ensemble d'immeubles espacés
■	6 - Ensemble de maisons espacés
■	7 - Constructions légères
■	8 - Grandes emprises tertiaires bâti bas
■	9 - Maisons éparées, constructions isolées
■	10 - Industrie lourde

Source: chaleur en ville Cartoviz IAU, 2018

## 3. Les espaces naturels et protections

### A) La trame verte et bleue

#### Trame verte et bleue

Il s'agit d'une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un vaste réseau de territoires reliés entre eux, tant au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. On parle de continuités écologiques.

Elle inclut deux composantes indissociables l'une de l'autre, le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies etc.) et le bleu qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais etc.).

L'objectif est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en garantissant la libre circulation de la faune et de la flore, menacée aujourd'hui par la fragmentation croissante du territoire. En plus de ses fonctions écologiques, la trame verte et bleue assure des fonctions paysagères (qualité et diversité) et sociales (cadre de vie, support de modes de déplacement doux etc.).

#### Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ce document a été approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013. Il est composé notamment de deux cartes :

- une identifiant les composantes de la trame verte et bleue,
- et une autre les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue.

Les éléments identifiés et les objectifs fixés au sein de ces deux cartes sont présentés dans les pages suivantes.

# Etat initial de l'environnement

Le territoire de la commune de Corbeil-Essonnes est marqué par une confluence de la vallée de l'Essonne avec la vallée de la Seine. Le SRCE identifie ainsi, au niveau de ces deux vallées, des corridors alluviaux multi-trames, regroupant l'ensemble des sous-trames (cours d'eaux, zones humides, prairies, boisements...) à restaurer. Ces fonds de vallées sont identifiés en partie en tant que réservoir de biodiversité et milieux humides à préserver.

Sur le territoire communal, un corridor de sous-trame boisée diffuse est identifié d'est en ouest. La Seine et l'Essonne constituent des corridors et continuum de la sous-trame bleue.

L'identification de la trame verte et bleue vise à renouveler, à conserver et améliorer la fonctionnalité des milieux, à garantir la libre circulation des espèces et à permettre l'adaptation des espèces aux évolutions du climat.

Les composantes de la trame verte et bleue sont les suivantes :

- la Seine est identifiée comme corridor de la sous-trame bleue, fonctionnel ou à fonctionnalité réduite selon les tronçons,
- les espaces naturels en bord de Seine et sur le coteau, sont identifiés comme réservoirs de biodiversité,
- un obstacle à l'écoulement est identifié le long de la Seine : il s'agit des Grands Moulins de Corbeil,
- de nombreux obstacles à l'écoulement sont identifiés le long de l'Essonne : il s'agit notamment des Moulins du Laminoir, de Chantemerle, du Carrefour, d'Angoulême, de Robinson, de la Papeterie et Moulin-Galant et par ailleurs des Ovoïdes de Robinson et de la Vanne Jules-Vallès,
- des Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité,
- une coupure urbaine située le long de l'Essonne.

## Carte des composantes de la trame verte et bleue



### CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

#### Réservoirs de biodiversité

▨ Réservoirs de biodiversité

#### Corridors de la sous-trame arborée

■ Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité

■ Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité

■ Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité

#### Corridors et continuum de la sous-trame bleue

— Cours d'eau et canaux fonctionnels

- - - Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite

— Cours d'eau intermittents fonctionnels

- - - Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite

■ Corridors et continuum de la sous-trame bleue

### ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

#### Obstacles des corridors arborés

▲ Infrastructures fractionnantes

#### Obstacles des corridors calcaires

▲ Coupures urbaines

#### Obstacles de la sous-trame bleue

▲ Obstacles à l'écoulement (ROE v3)

Source : Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)

# Etat initial de l'environnement

Les objectifs de la trame verte et bleue sont les suivants :

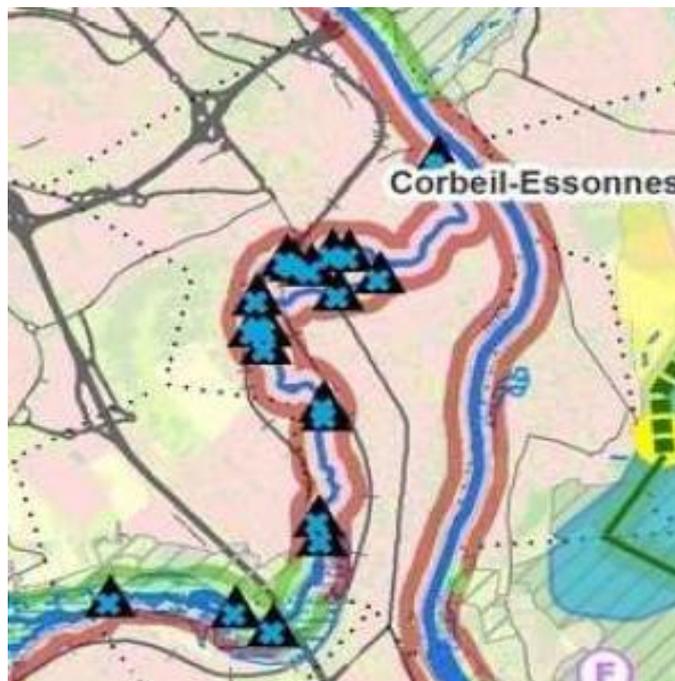
- La Seine et l'Essonne sont identifiés comme corridors alluviaux multitrames en contexte urbain
- Les ouvrages hydrauliques sur l'Essonne sont identifiés comme obstacles sur les cours d'eau.
- Les Grands Moulins sont identifiés comme obstacle de la sous-trame bleue à traiter prioritairement

La carte des objectifs du projet de SRCE montre que les enjeux sur le territoire communal concernent essentiellement la trame bleue.

Ainsi la Seine et l'Essonne sont repérées comme corridors alluviaux en contexte urbain à restaurer. Par ailleurs, cette carte identifie des obstacles à l'écoulement de l'Essonne à traiter prioritairement.

Les actions projetées sur la Seine et l'Essonne, vont dans le sens de la restauration de ces trames bleues majeures afin de pallier aux nombreux obstacles à l'écoulement présents sur le territoire de Corbeil-Essonnes.

Carte des objectifs de la trame verte et bleue



## CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER

### Principaux corridors à préserver

- Corridors de la sous-trame arborée
- Corridors de la sous-trame herbacée

### Corridors alluviaux multitrames

- Le long des fleuves et rivières
- Le long des canaux

### Principaux corridors à restaurer

- Corridors de la sous-trame arborée
- Corridors des milieux calcaires
- Corridors alluviaux multitrames en contexte
- Le long des fleuves et rivières
- Le long des canaux

## Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

- Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
- Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
- Obstacles sur les cours d'eau
- Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
- Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

Source : Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)

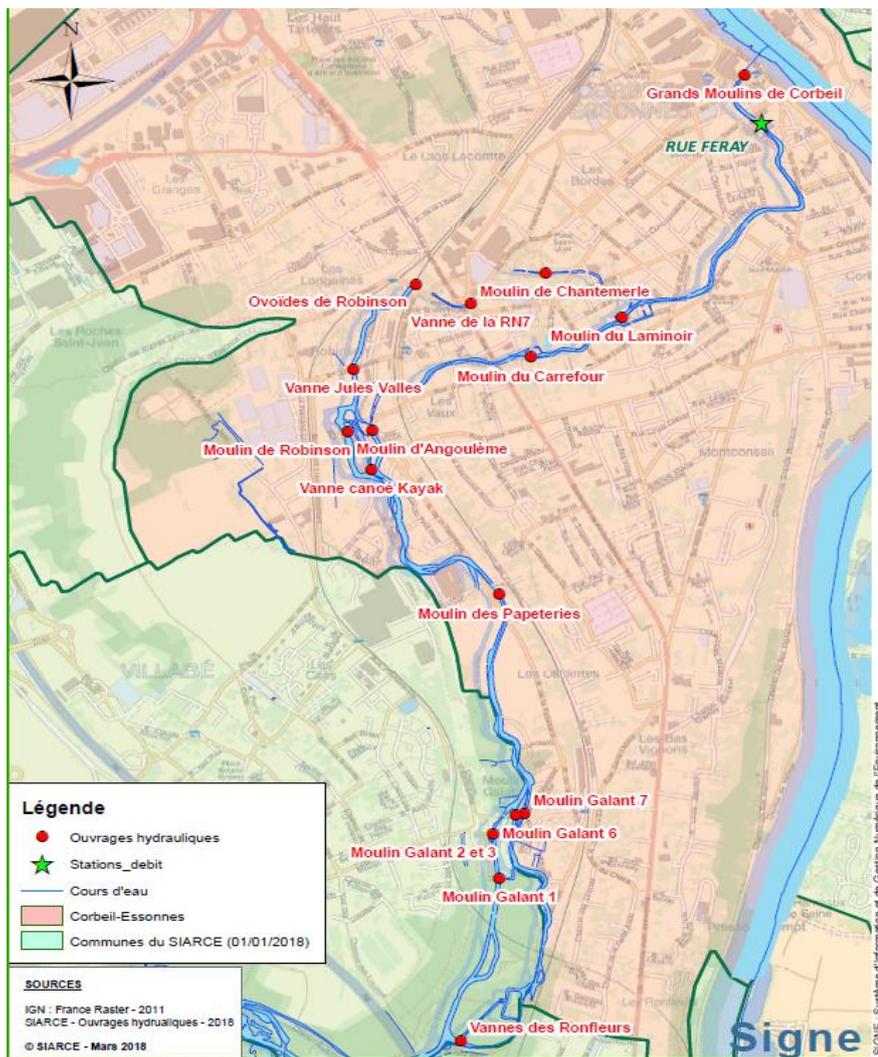
# Etat initial de l'environnement

Le SIARCE détient la propriété et assure l'exploitation de nombreux équipements et ouvrages. Sur la commune de Corbeil-Essonnes, seul le moulin de Chantemerle n'appartient pas au SIARCE mais à la commune et la propriété du moulin du Carrefour est partagé entre le SIARCE et un particulier.

Les obstacles à l'écoulement identifiés par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) le long de la Seine et de l'Essonne correspondent aux ouvrages hydrauliques et stations débitmétriques figurant sur la carte ci-dessous.

Le Moulin du Laminoin et Moulin-Galant 6-7 disposent d'un ouvrage de franchissement piscicole qui favorise la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques.

## Les ouvrages hydrauliques et stations débitmétriques



Source : SIARCE

# Etat initial de l'environnement

## Agenda 21

L'Agenda 21 de l'Essonne cumule près de 50 actions dont 15 labélisées Haute Qualité Développement durable et solidaire, organisées autour de 3 axes prioritaires:

- L'éducation au développement durable,
- La transition énergie climat,
- L'économie sociale et solidaire.

L'agenda 21 est un programme d'actions à mettre en œuvre au niveau local .

Dans ce cadre, le Conseil Municipal de Corbeil-Essonnes a décidé le 12 Décembre 2011 l'élaboration de l'agenda 21 qui a notamment conduit à:

- L'élaboration d'un diagnostic partagé avec les habitants en 2012 comme outil support à la réflexion prospective,
- Un inventaire des arbres remarquables sur le territoire ,
- Un concours pour valoriser les actions éco-citoyennes des habitants,
- La fête de la nature au Cirque de l'Essonne,
- Le village Nanoub, espace d'échange et de solidarité,
- La fête de l'eau.



Source : Cirque de l'Essonne- Grand Paris Sud- Seine-Essonnes-Sénart



Source : Village Nanoub– MJC Corbeil-Essonnes

## B) Les espaces verts

### *Inscription de la commune dans le grand paysage*

La commune de Corbeil-Essonnes s'inscrit dans « les paysages de la Vallée de la Seine ». Ces ensembles se caractérisent par des atouts paysagers forts, parmi lesquels de grands plateaux festonnés aux abords de vallées, des paysages de qualité dans les vallées grâce aux espaces agricoles et ouverts, des paysages de cours d'eau de qualité aux ambiances pittoresques, etc.

Ils présentent des enjeux de préservation, de réhabilitation et de valorisation, notamment pour ce qui concerne la fermeture progressive du paysage des fonds de vallée par la forêt, la tendance à l'uniformisation des cultures agricoles, l'urbanisation linéaire des fonds de vallée le long des routes...

### *Le paysage local*

Corbeil-Essonnes est une commune ancrée sur le fleuve. Située à la confluence de la Seine et de l'Essonne, la commune présente un relief spectaculaire.

Le paysage de la commune de Corbeil-Essonnes présente une grande diversité végétale :

- D'importantes masses naturelles avec le Cirque de l'Essonne, le bois des Tarterêts, le parc de Robinson, les berges de la Seine...
- Des entités paysagères de proximité, présentes sous la forme de parcs et de squares,
- Une urbanisation comportant de nombreux jardins privés qui viennent renforcer le caractère arboré du territoire, sous forme de cœurs d'îlots.

La commune de Corbeil-Essonnes propose sur son territoire 52 hectares d'espaces verts entretenus dont:

- 31,7 ha de parcs,
- 20,7 ha de squares,

Et 130 hectares pour le cirque de l'Essonne dont 50 ha à Corbeil-Essonnes.

Par ailleurs, il y a, à Corbeil-Essonnes environ:

- 4 000 m<sup>2</sup> de surfaces fleuries,
- 6,23 ha de surfaces arbustives,
- 74,56 ha de surfaces engazonnées,
- 16,51 hectares d'accotements, talus et sentiers,
- 3 000 arbres d'alignements.

Les parcs, équipements sportifs et alignements d'arbres le long des voies constituent ainsi un ensemble d'espaces verts publics qui participent à la constitution du patrimoine végétal de la commune et à son image.

La commune dispose de plusieurs espaces végétalisés parmi lesquels :

- Le parc Chantemerle, les allées Aristide-Briand et le square Créte forment un ensemble d'espace végétalisé et assurent la liaison entre Essonnes et Corbeil,
- Le square de la rue Maurice-Riquiez avec son mail imposant de marronniers,
- Le stade Robinson et le stade Mercier,
- Le bois des Tarterêts qui constitue un écran végétal entre la Francilienne et le quartier,
- Le parc de sports et loisirs de Robinson, aménagés autour de l'Essonne.

Des espaces verts de proximité maillent aujourd'hui le territoire de Corbeil-Essonnes et animent ainsi les espaces urbains,

- Le Parc Darblay et ses 7 hectares d'espaces boisés en Rive-Droite.

Les espaces naturels (bois, prairies, terrains cultivés...) occupent principalement le Cirque de l'Essonne, les secteurs où le relief est le plus marqué ainsi que les secteurs inondables. Les espaces boisés sont principalement situés sur les coteaux : à l'aplomb de la vallée de la Seine dans le secteur des Vignons, dans le Cirque de l'Essonne (les Longaines, le Clos Lecomte et les Bouts Cornus). Ces espaces constituent l'ossature principale de la trame verte de la commune.

La valorisation de ces espaces, et notamment du Cirque de l'Essonne (d'une taille de 130ha) et des berges de la Seine, dans une logique de promenade et de loisirs est un enjeu du présent PLU.



Source : Parc Darblay- Espace Ville

## Les espaces verts de Corbeil-Essonnes

La carte illustre schématiquement l'ossature paysagère de Corbeil-Essonnes, composée de grandes zones naturelles/boisées et d'entités paysagères de taille plus modeste, qui maille l'ensemble du territoire communal.

Les parcs, équipements sportifs et alignements d'arbres le long des voies constituent ainsi un ensemble d'espaces verts publics qui participent à la constitution du patrimoine végétal de la commune et à son image.

Des espaces verts de proximité maillent aujourd'hui le territoire de Corbeil-Essonnes et animent ainsi les espaces urbains.



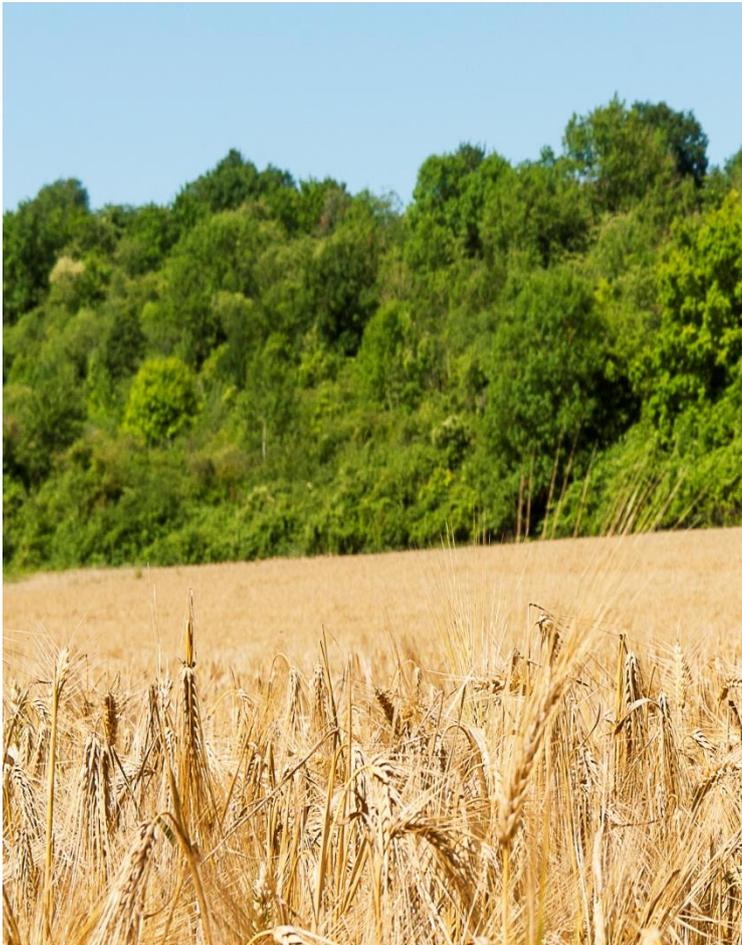
Source : commune de Corbeil-Essonnes

## Le Cirque de l'Essonne

Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart possède avec le Cirque de l'Essonne localisé à Corbeil-Essonnes, un espace naturel remarquable. L'agglomération et ses partenaires lancent un vaste programme de réaménagement.

Espace Naturel Sensible, le Cirque de l'Essonne fait l'objet d'un plan de réaménagement, de protection et d'ouverture au public de 6,5 millions d'euros en partenariat entre Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, les trois communes (Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé), le Conseil départemental du 91 et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne.

Le projet a été adopté par le conseil communautaire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, le 13 février 2018, dans le cadre de la « Convention cadre de biodiversité urbaine pour la préservation et la valorisation du cirque naturel de l'Essonne ». Le plan se poursuivra jusqu'en 2023 avec des travaux de réhabilitation, des travaux hydrauliques, écologiques et paysagers, et enfin des travaux d'aménagement. La convention prévoit entre autres la réalisation d'observatoires, de passerelles, de signalétique, de cheminements, de parkings, de barrières, de jardins partagés et d'un jardin pédagogique. Ce projet ambitionne de conférer à ce parc une envergure régionale.



Source : Cirque de l'Essonne - Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

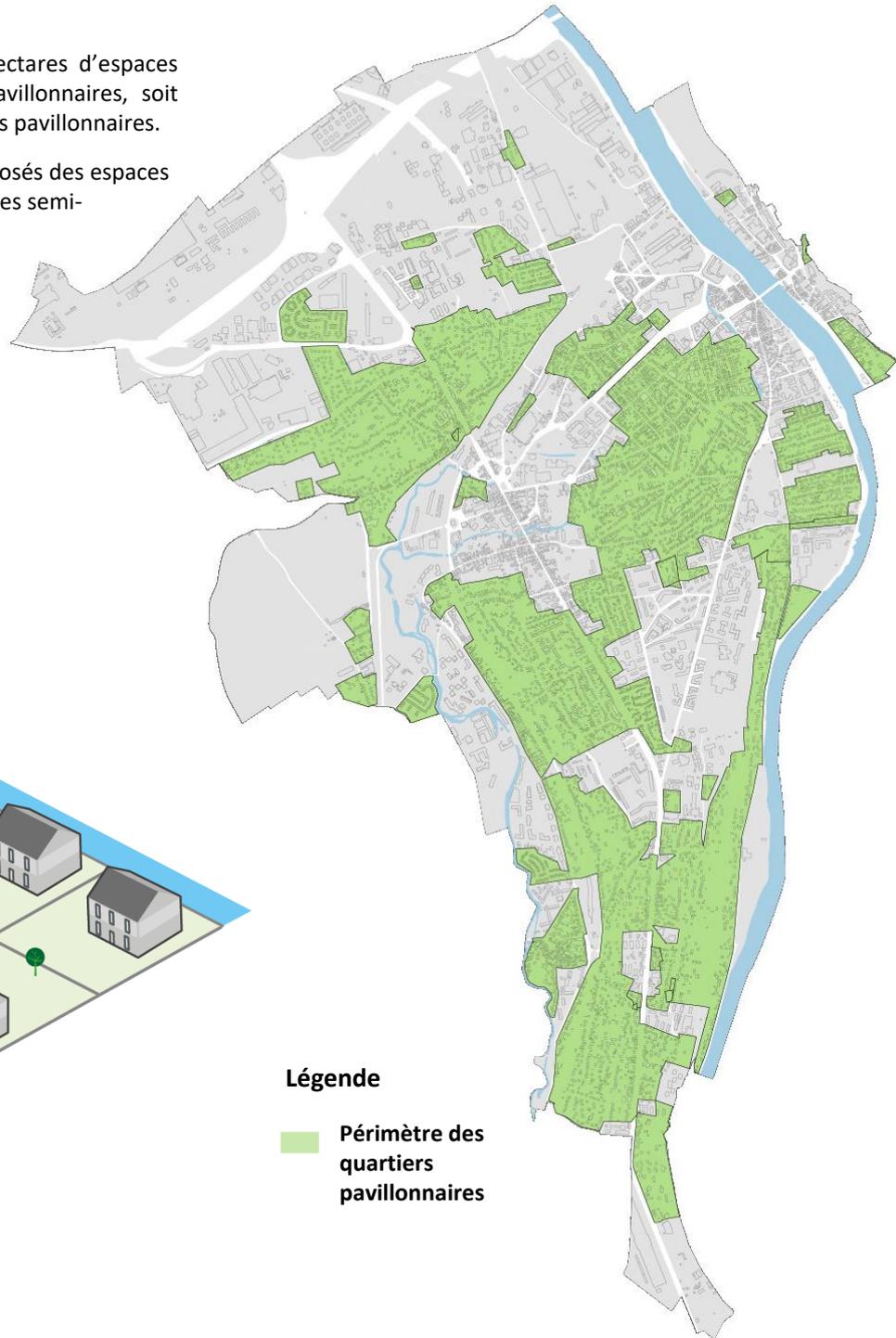
# Etat initial de l'environnement

## Zoom sur les espaces non bâtis dans les quartiers pavillonnaires comprenant des espaces verts

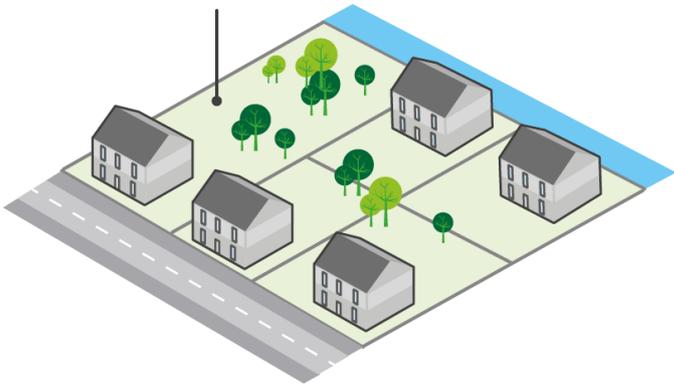
### Les espaces non bâtis dans les quartiers pavillonnaires

A Corbeil-Essonnes, il y a 265 hectares d'espaces non bâtis\* dans les quartiers pavillonnaires, soit 80,5% de la superficie des quartiers pavillonnaires.

\* Les espaces non bâtis sont composés des espaces verts, jardins, des accès, des espaces semi-perméables, etc.



#### Espaces non bâtis



#### Légende

■ Périmètre des quartiers pavillonnaires

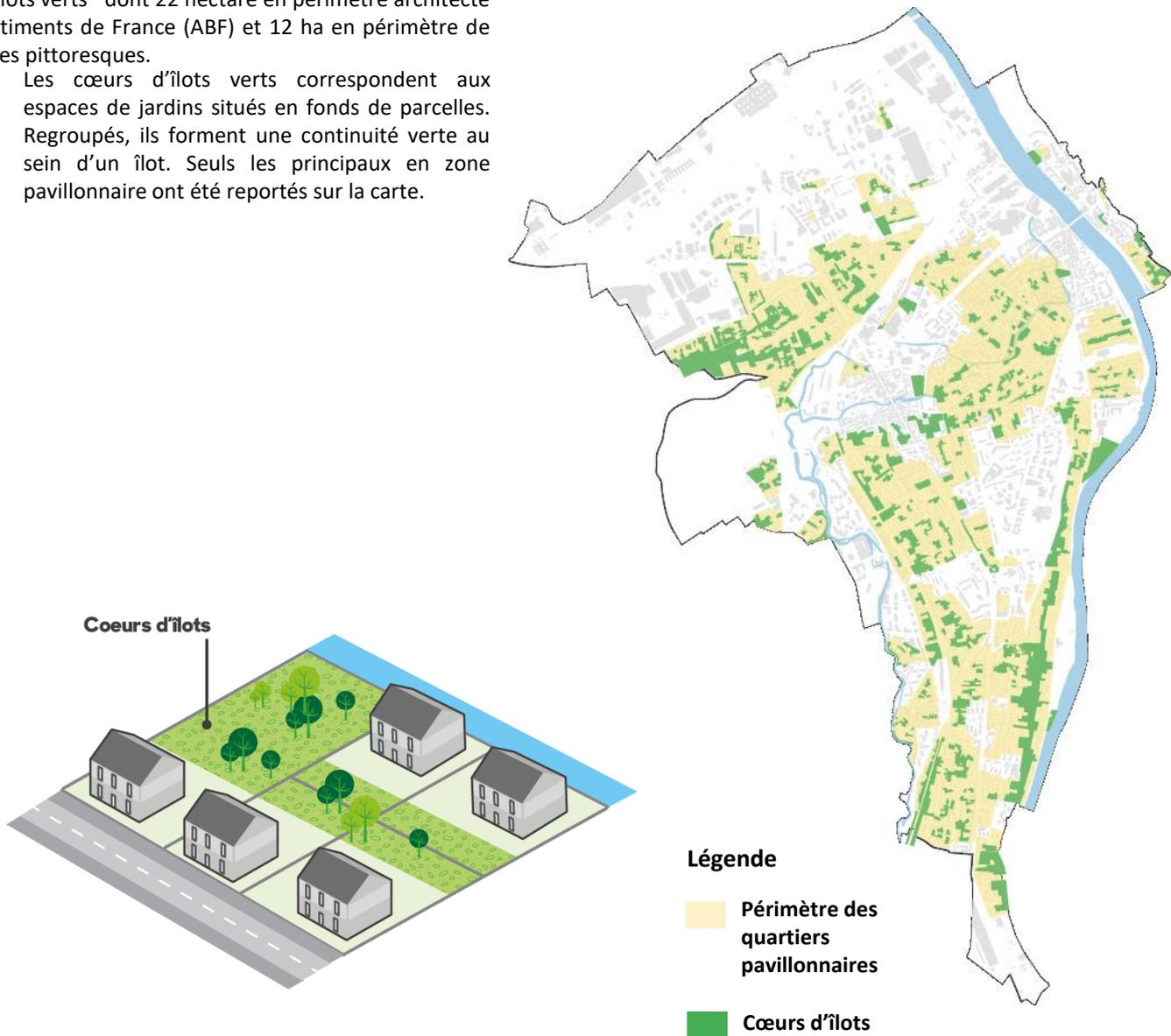
Source : Espace Ville

# Etat initial de l'environnement

A Corbeil-Essonnes, ont été recensés 120 cœurs d'îlots verts\* dont 22 hectare en périmètre architecte bâtiments de France (ABF) et 12 ha en périmètre de sites pittoresques.

- Les cœurs d'îlots verts correspondent aux espaces de jardins situés en fonds de parcelles. Regroupés, ils forment une continuité verte au sein d'un îlot. Seuls les principaux en zone pavillonnaire ont été reportés sur la carte.

## Les principaux cœurs d'îlots verts dans les quartiers pavillonnaires



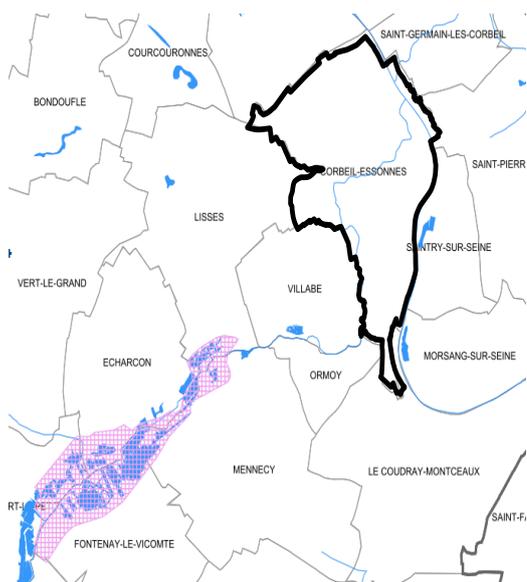
Source : Espace Ville

## C) La faune et la flore

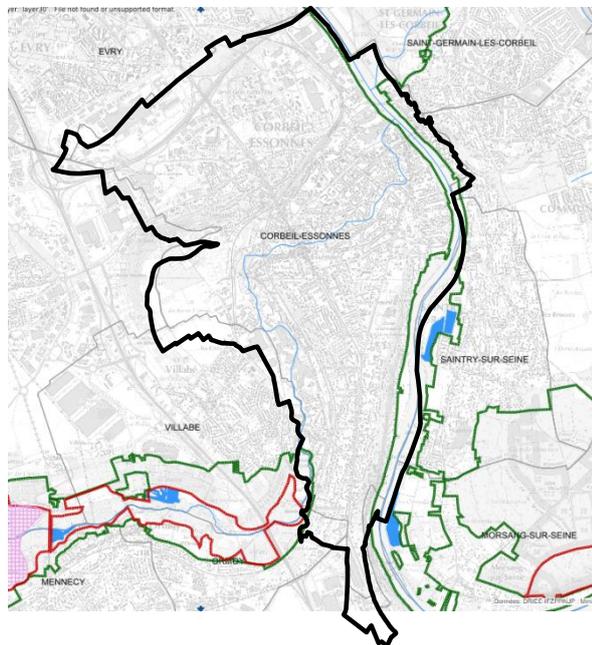
L'inventaire national réalisé par le Ministre de l'environnement a recensé deux **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) de type 2 concernant Corbeil-Essonnes

- «Vallée de l'Essonne de Buthiers à La seine»
  - «Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges»
- Leur tracé est délimité sur le plan ci-dessous.  
Dans ces zones, il importe de tenir compte du domaine vital de la faune sédentaire et migratrice.

La zone natura 2000 la plus proche de Corbeil-Essonnes se situe à moins de 5 Km. Cette zone est en amont hydrographique de l'Essonne.



Source : Carmen- DRIEE IDF



- Natura 2000 - Directive Habitat
- Natura 2000 - Directive Oiseaux
- Natura 2000 - Directive Oiseaux
- ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1)
- Znieff1\_idf
- ZNIEFF 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 2)
- Znieff2\_idf

Source : Carmen- DRIEE IDF

# Etat initial de l'environnement

L'inventaire national réalisé par le Conservatoire botanique national du bassin parisien fait état de 479 taxons de faune et de flore recensés à Corbeil-Essonnes. L'inventaire national du patrimoine naturel fait état de 588 espèces Indigènes à Corbeil-Essonnes dont 74 introduites dont envahissantes.

Parmi eux, figurent des espèces protégées suivant plusieurs directives, conventions ou arrêtés :

- Euphorbe à feuilles larges (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992)
- Orchis pyramidal (Règlement (CE) n° 338/97 modifié (n°101/2012) du Conseil du 9 décembre 1996)
- Épipactis à larges feuilles Arrêté interministériel du 20 janvier 1982) modifié par l'arrêt du 23 mai 2013 (JORF du 7 Juin 2013, texte 24).

## Statut biologique des espèces Faune/ Flore rencontrées à Corbeil-Essonnes

Statut biologique	Nombre d'espèces
Indigènes	588
Endémiques	1
Endémiques éteintes	0
Globalement éteintes	0
Disparues	0
Introduites dont envahissantes	74
Envahissantes	12
Cryptogènes	1

Source : Statistiques sur le statut biologique des espèces recensées - INPN

# Etat initial de l'environnement

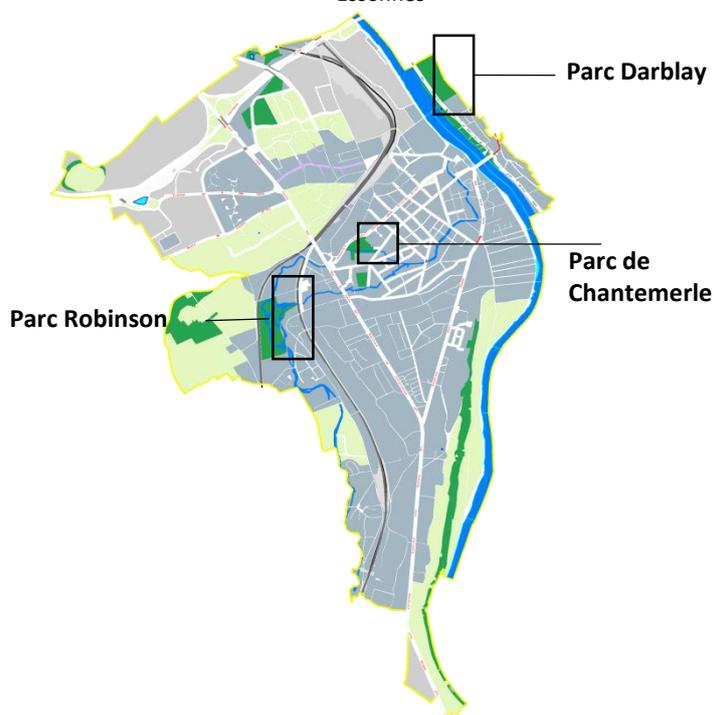
## La flore:

La commune compte un certain nombre d'arbres remarquables parmi des essences assez courantes : frênes, hêtres, érables, marronniers, platanes, peupliers d'Italie, tilleuls, ifs. Un inventaire a permis d'identifier des arbres remarquables dont:

- Parc de la Nacelle: espace à vocation multiple, sportif, de détente et de loisir. Deux Taxodium districhum, Cyprès chauve en bon état général
- Parc Chantemerle: un poumon vert urbain situé à un emplacement stratégique. Un platane, un tilleul d'Europe, un Cèdre bleu de l'atlas et un pin noir d'Autriche
- Parc Darblay: un platane commun, un Séquoia géant



Source :Parc Chantemerle- commune de Corbeil-Essonnes



Source: commune de Corbeil-Essonnes

Elle comprend aussi des essences plus variées : arbre de Judée, araucaria, Ginkgo Biloba, paulownia, cèdre du Liban, tulipier de Virginie, sumac. Les taillis encore présents sur le territoire communal, notamment sur les coteaux les plus abrupts comprennent des espèces sauvages de peu d'intérêt telles que cornouillers, églantiers, sureau, fusains. Sur les bords de Seine et de l'Essonne, on trouve davantage une végétation propre aux milieux humides : saules, frênes, aulnes.

Les quartiers d'habitat individuel comprennent de nombreux jardins abritant des essences d'ornement variées comme les lilas, les clématites, le laurier-thym, la lavande, le chevaleresque ou des essences constitutives des haies : troène, fusain. Ils abritent aussi des arbres fruitiers comme les noyers. Les pommiers et poiriers étaient très présents dans les vergers sur les coteaux en pente douce exposés au sud, mais ceux-ci ont pratiquement disparu et ces arbres fruitiers se retrouvent aujourd'hui dans les jardins.

## La faune:

La commune abrite des oiseaux que l'on trouve généralement en milieu péri-urbain : la pie, les merles, l'étourneau, etc. Dans les espaces de vergers nichent plus particulièrement des espèces telles que la grive, le chardonneret et le verdier.

Les bords de rivière abritent des oiseaux familiers des cours d'eau et zones humides.

La faune sauvage se compose de hérissons, de musaraignes et de rongeurs : campagnol, mulot, fouine, ainsi que de renards et ragondins.

La rivière Essonne est un cours d'eau de deuxième catégorie piscicole, c'est à dire accueillant des cyprinidés (poissons blancs), notamment des brochets.

Ses annexes hydrauliques (fossés, bras latéraux, marais, étangs...) recèlent de grandes potentialités de sites de reproduction et de refuges des poissons en cas de pollution du cours d'eau. De nombreux habitats ont été identifiés, tels que les herbiers d'hydrophytes colonisant le fond de la rivière et les herbiers d'hélophytes bordant les rives, dans les zones de sédimentation ou dans les fossés de communication avec les plans d'eau. Les marais souvent eutrophes (riches en éléments nutritifs), abritent une biomasse généralement importante de poissons.

Cependant ces potentialités sont sous exploitées, notamment du fait des obstacles à la libre circulation des poissons (grilles, tôles, vannages...).

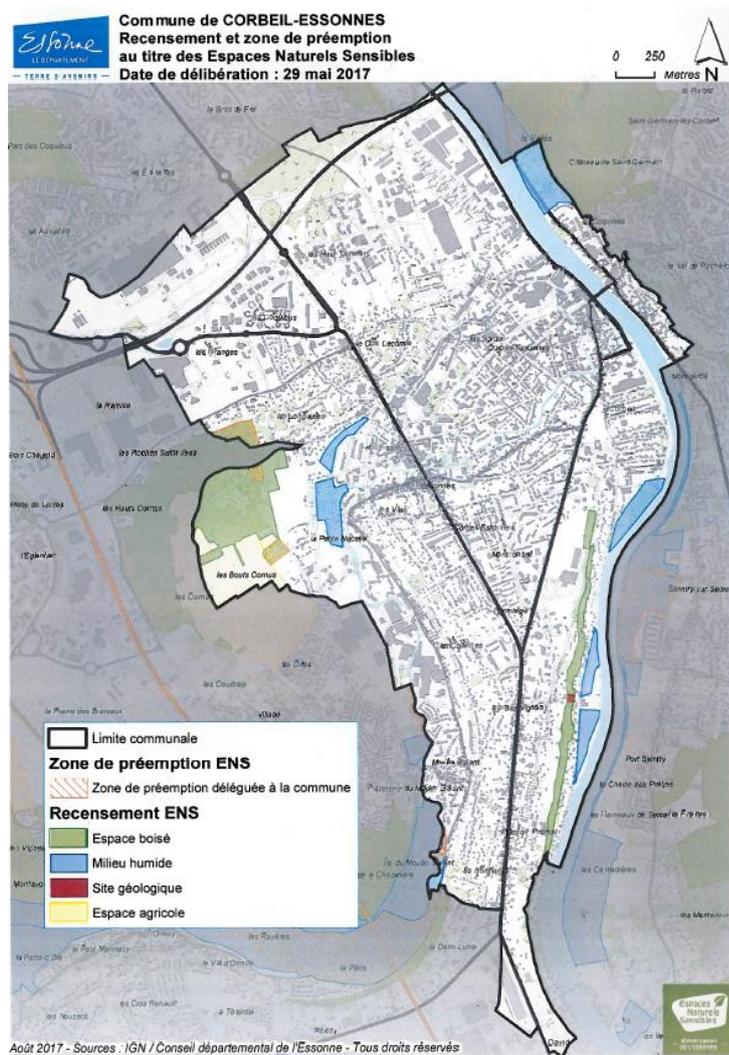
## D) Les recensements et protections du patrimoine naturel

La commune de Corbeil-Essonnes est également concernée par des Espaces Naturels Sensibles (ENS), mis en place par délibération du conseil départemental en date du 23 novembre 1993. Les ENS sont issus des lois n°85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par les lois n°95-101 du 2 février 1995 et n°95-115 du 4 février 1995.

La politique des ENS permet aux départements de préserver la qualité des sites, paysages et des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, d'élaborer une gestion de protection et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

La majeure partie des zones humides de la vallée est classée en Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le conseil départemental de l'Essonne. Outre ces zones humides, sont recensés en ENS une partie du cirque de l'Essonne, une bande boisée en coteaux de Seine, des espaces naturels au sein du tissu résidentiel, notamment dans le quartier de Robinson et des secteurs aux abords de la Francilienne.

### Les Espaces Naturels Sensibles



Source :IGN- Département de l'Essonne

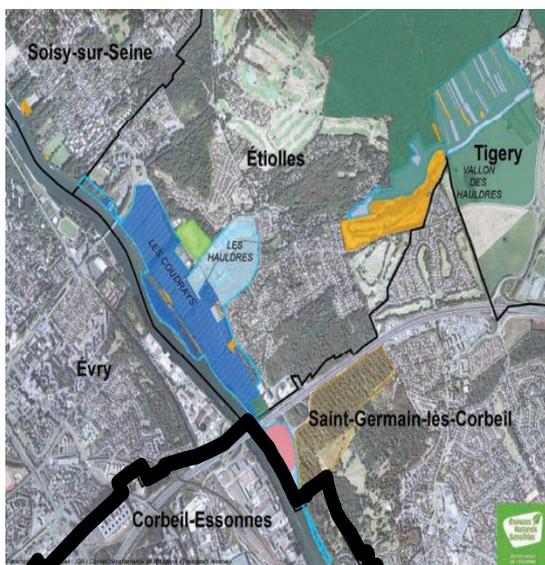
# Etat initial de l'environnement

## Les périmètres départementaux d'intervention foncière

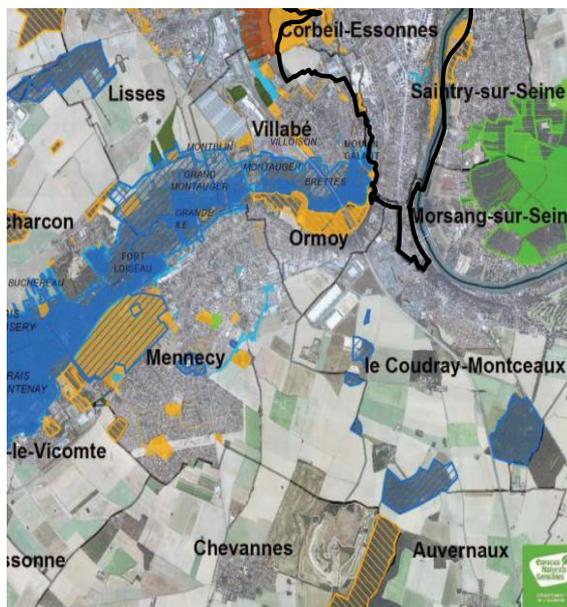
Il n'y a pas de périmètres régionaux d'intervention foncière sur le territoire.

Corbeil-Essonnes est par ailleurs concernée par deux Périmètres Départementaux d'Intervention Foncière (PDIF) adoptés en décembre 2011 dans le cadre du Schéma Départemental des ENS pour la période 2017-2021. Le PDIF « Domaine des Coudrais » d'une surface de 949,6 ha englobe le secteur naturel en rive droite de la Seine au nord de la commune.

Le PDIF « Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine » d'une surface de 103,4 ha s'étend jusqu'à un secteur au sud-est de Corbeil-Essonnes.



Source : Atlas des périmètres départementaux d'intervention foncière



Source : Atlas des périmètres départementaux d'intervention foncière

## 4. Les risques et nuisances

### A) Les risques naturels

#### a) Le risque d'inondation par débordement

La commune est concernée par le risque d'inondation par débordement de la Seine et de l'Essonne. Elle fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle par inondation en 1983 et 2002 .

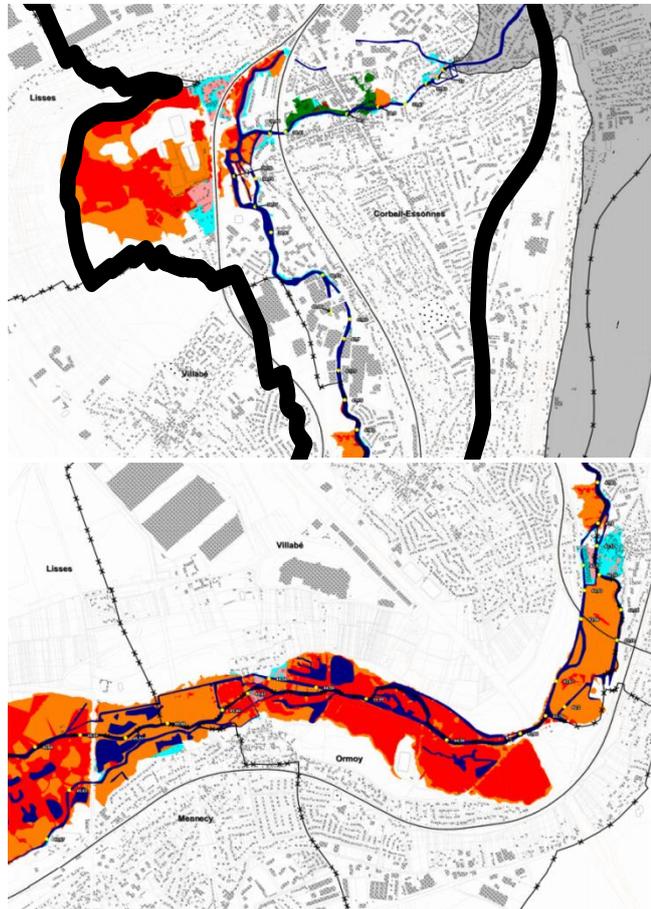
Le Vieux-Corbeil s'est en effet développé dans la zone de confluence des deux cours d'eau. Ce secteur, menacé par les crues, a fait l'objet de travaux d'aménagement des berges et bénéficie du système de régulation des eaux de la Seine. Toutefois la commune est concernée par une surface submersible en cas de crue centennale.

De plus, les pentes découpées par la Seine et les méandres de l'Essonne constituent des zones à risque en raison de l'affleurement de couches d'argiles vertes et de marnes supra-gypseuses qui peuvent provoquer des glissements de terrains dans des secteurs en partie urbanisés.

Le PPRI de la Seine, approuvé par arrêté préfectoral mis à jour le 9 Juillet 2013 définit les zones soumises au risque d'inondation et les prescriptions à respecter selon les zones. Le PPRI est une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU.

Certains quartiers de Corbeil-Essonnes ont subi à plusieurs reprises des dégâts dus à la montée des eaux (Moulin Galant, rue de Nagis...) .

PPRI de la vallée de l'Essonne



#### LEGENDE

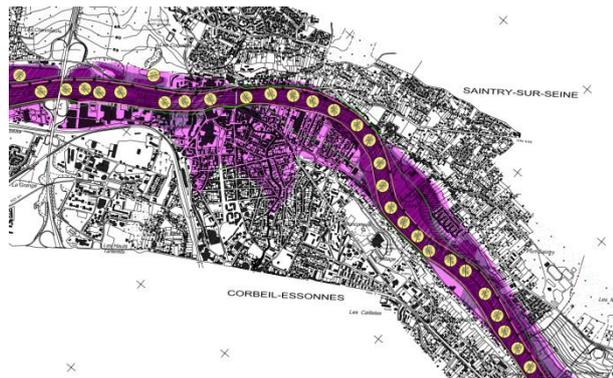
##### Zonage réglementaire

- Zone rouge
- Zone orange
- Zone saumon
- Zone ciel
- Zone verte

##### Élément de repérage

- Limites communales
- Lit mineur et plan d'eau
- Cote de la ligne d'eau pour la crue de référence

Source : Extrait du PPRI de la Vallée de l'Essonne



Source : Extrait du PPRI de la Vallée de la Seine

Diagnostic et état initial de l'environnement

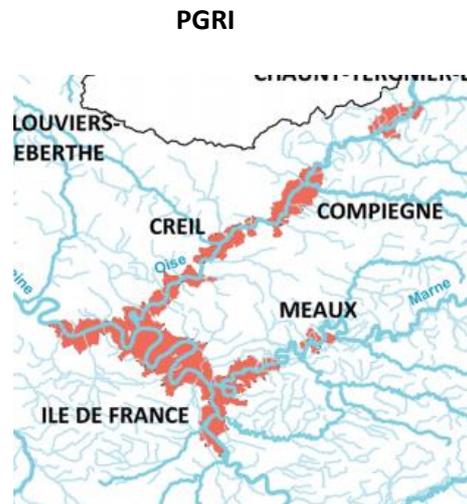
- Projet de PLU arrêté par délibération en date du 11 mars 2019

## b) Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation ( PGRI)

Le préfet coordonnateur du bassin a approuvé le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie par arrêté du 7 Décembre 2015.

Ce document donne une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations.

Le PLU doit être compatible avec les objectifs et orientations fondamentales et dispositions prises en application des 1° (orientations fondamentales du SDAGE) et 3° (réduction de la vulnérabilité) du PGRI.



Source : DRIEE IDF

# Etat initial de l'environnement

La commune a été reconnue de nombreuses fois en état de catastrophe naturelle suite à des inondations et coulées de boue et suite à des mouvements de terrains (cf. tableau ci-dessous). Ainsi, Corbeil-Essonnes a fait l'objet de plusieurs arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle dont 3 depuis 2016.

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19990075	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF20170235	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
91PREF19830111	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
91PREF19830173	16/08/1983	16/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
91PREF19860009	10/08/1986	10/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
91PREF19960007	21/08/1996	21/08/1996	09/12/1996	20/12/1996
91PREF20160620	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
91PREF20170308	09/07/2017	09/07/2017	21/11/2017	15/12/2017
91PREF20180004	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018

Inondations par remontées de nappe phréatique : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF20020006	26/03/2001	15/04/2001	27/02/2002	16/03/2002

Source : Géorisques

## c) Le risque d'inondation par remontées de nappes

Des risques d'inondation par « Remontées de nappes » sont possibles en cas d'importants épisodes pluvieux, souvent liés à un phénomène de cure des cours d'eaux. On appelle zone «sensible aux remontées de nappes» un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

## Carte des risques de remontée de nappes



▼ Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles cours d'eau et submersion marine de plus d'un hectare

 Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles cours d'eau et submersion marine de plus d'un hectare (Source : MTES/DGPR)

▼ Entités hydrogéologiques imperméables à l'affleurement

 Entités hydrogéologiques imperméables à l'affleurement (source : BDLISA V2/BRGM)

▼ Zones sensibles aux remontées de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

 Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

Source: Géorisques

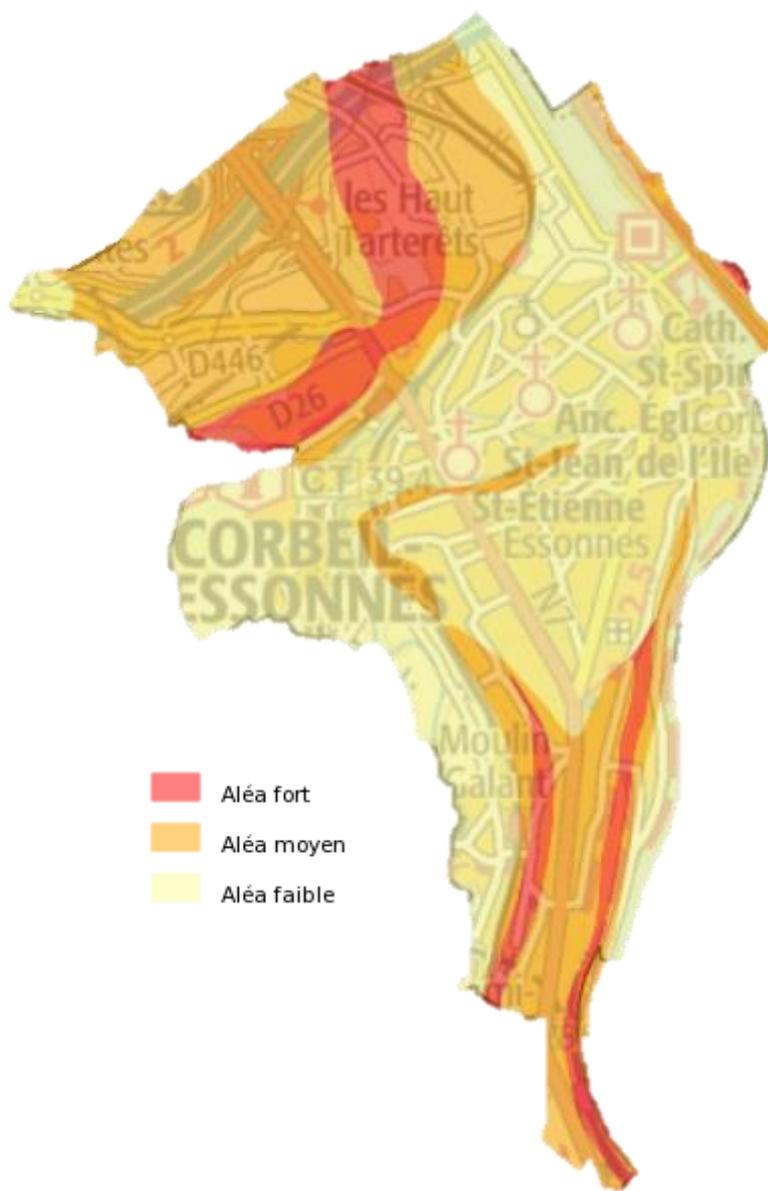
## d) Le risque de retrait et gonflement des argiles

Le territoire communal est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, susceptible d'être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles résultant de la sécheresse (phénomène de dessiccation) ou d'une forte augmentation de teneur en eau au cours du retour à une pluviométrie normale (réimbibition rapide). Ces mouvements de terrain peuvent provoquer la fissuration de certaines constructions.

La majeure partie du territoire présente un aléa faible. Les secteurs au nord et sud du territoire présentent un aléa moyen à fort. Il s'agit des lignes d'affleurement d'argile situées sur les coteaux et qui concernent au sud-est un linéaire boisé et au nord-ouest des zones urbaines comprenant de l'habitat individuel, forme de bâti particulièrement menacée par les inondations.

La commune de Corbeil-Essonnes a fait l'objet de plusieurs arrêtés de reconnaissance catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Carte des aléas de retrait-gonflement des argiles

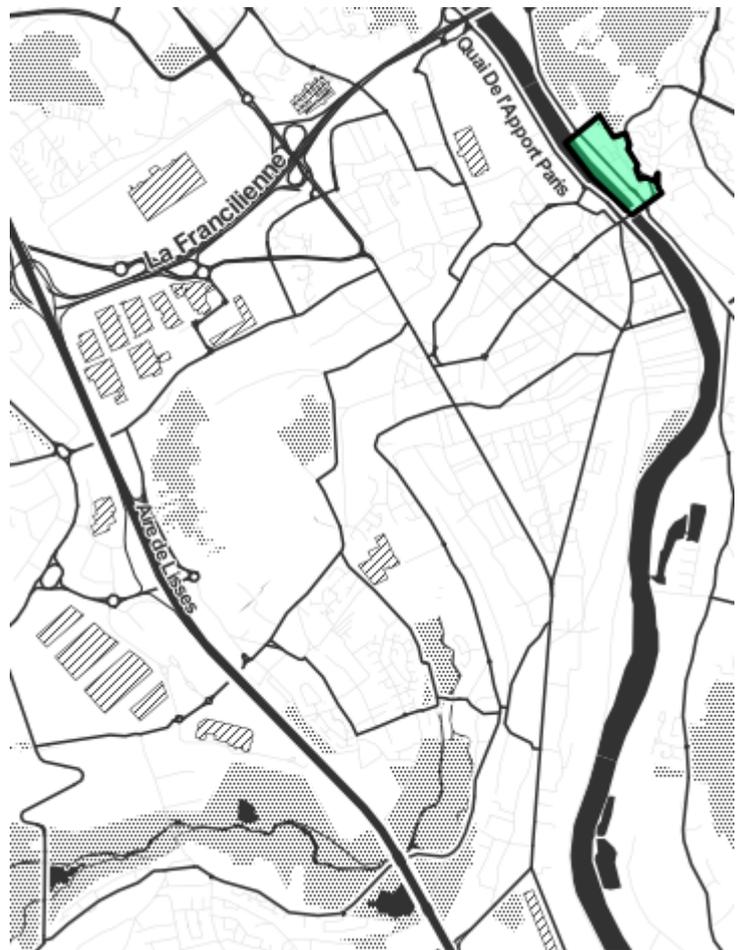


Source: Géorisques

## e) Le risque lié aux cavités souterraines

La présence de cavités souterraines est source de risque naturel qui peut être nuisible aux activités humaines. La commune est répertoriée pour des risques liés à la présence de cavités souterraines sur le secteur Rive-Droite.

Carte des cavités souterraines



Élaboration de l'Atlas des sections cadastrales sous-minées



Source: Inspection Générale des Carrières

## g) Le risque lié à la présence de digue/barrage

Un barrage est un ouvrage construit en travers d'un cours d'eau et destiné à réguler le débit du cours d'eau et/ou à en stocker l'eau pour différents usages tels que : contrôle des crues, irrigation, industrie, hydroélectricité, pisciculture, réserve d'eau potable, etc. Une digue est un remblai longitudinal dont la fonction principale est d'empêcher la submersion des basses-terres en détournant l'eau (fonction de protection). La sécurité des ouvrages hydrauliques, digues et barrages, est un élément important de la politique de prévention des risques. Ces ouvrages nécessitent un entretien, une surveillance et des contrôles rigoureux. En effet, ces ouvrages hydrauliques sont conçus pour réduire les impacts d'une inondation mais peuvent présenter des risques pour la sécurité publique. D'une part, ils ont été conçus pour une crue de projet et n'offrent pas de protection à la population au-delà de cette crue de projet - les zones protégées par ces ouvrages restent donc inondables. D'autre part, ils peuvent présenter un risque de rupture en cas de crue. La sécurité de ces ouvrages relève de la responsabilité du propriétaire et de l'exploitant. Le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 établit un classement des ouvrages. Quatre classes sont définies pour les barrages en fonction de deux paramètres géométriques qui sont la hauteur H du barrage au-dessus du terrain naturel et le volume d'eau dans le réservoir (le volume V est exprimé en millions de mètres cube). En dessous de 2 mètres, les barrages sont considérés comme non classés au sens du décret.

Deux ouvrages hydrauliques ont fait l'objet d'une déclaration d'existence sur la Seine à Corbeil-Essonnes:

- La murette anti-crue de classe C, du quai Maurice-Riquiez
- La murette anti-crue de classe D, du quai de l'Apport-Paris

Sur la Seine, le barrage du Coudray-Montceaux est en cours de classement. Sa fonction est d'assurer la hauteur d'eau nécessaire à la navigation des bateaux de commerce ou privés, l'alimentation en eau potable de la région et l'irrigation des terres agricoles, tout en limitant les inondations en période de crues faibles ou moyennes. Les travaux de reconstruction du barrage sont achevés.



Source: Barrage du Coudray-Montceaux- Direction territoriale Bassin de la Seine

## B) Les risques d'origine anthropique

### a) Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

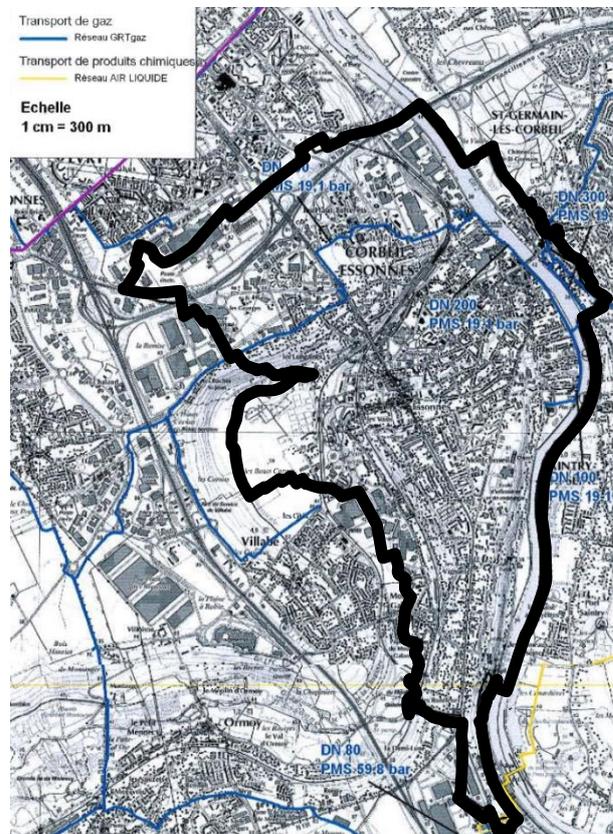
Corbeil-Essonnes est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses consécutif à un accident se produisant lors du transport. Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

La commune est citée au dossier départemental des risques majeurs pour les risques liés au transport sous plusieurs formes :

- le risque par canalisation : des canalisations de gaz traversent le nord du territoire,
- le risque par voie routière, voie ferrée : le dossier départemental des risques majeurs recense la RN104 comme axe susceptible de supporter un transport de matières dangereuses avec un débit moyen journalier de 103 600 à Corbeil-Essonnes,
- Le risque par voie ferroviaire sur la ligne de RER D Corbeil-La Ferté-Alais-Malesherbes et la gare de Corbeil-Essonnes où sont effectuées les manipulations de wagon génératrices de risques,
- Le risque par voie fluviale sur le poste de chargement/déchargement et le pont de Corbeil-Essonnes.

Ces éléments sont susceptibles d'avoir une incidence sur des projets de construction situés à proximité.

### Canalisations de transport de matières dangereuses



Source: commune de Corbeil-Essonnes

## b) Les risques technologiques et industriels

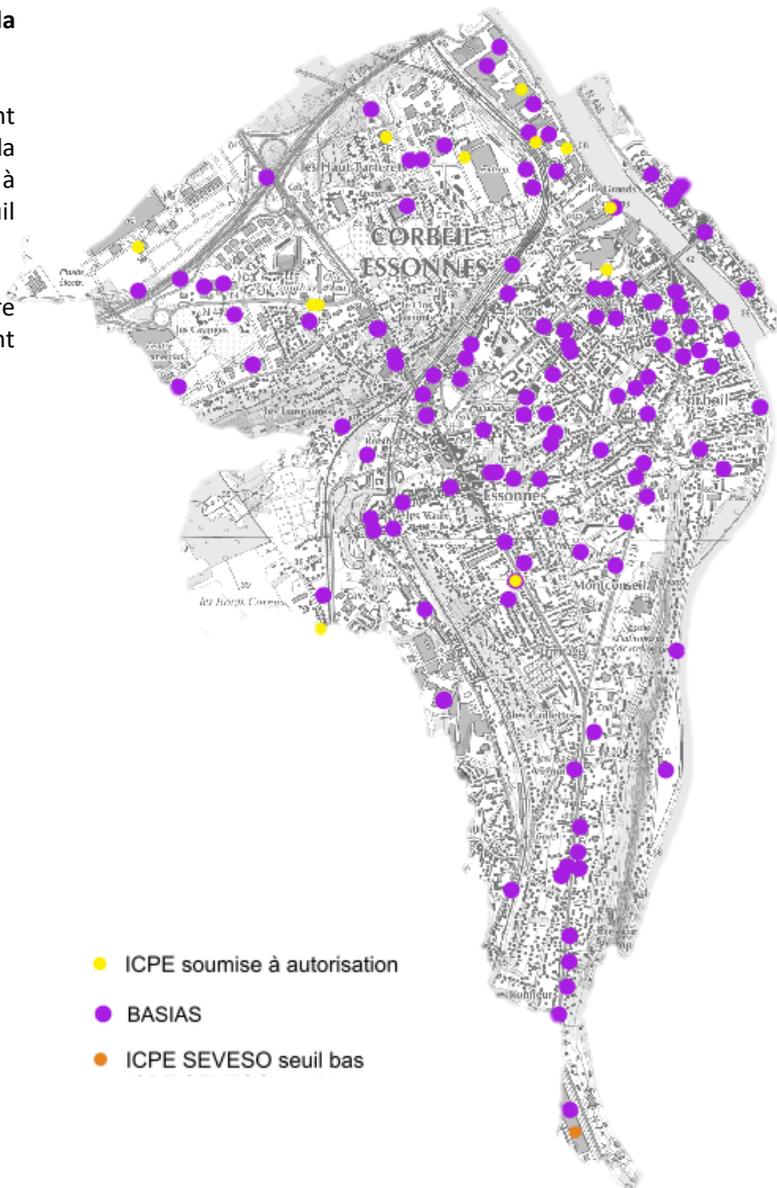
### Les sites classés « Installation classée pour la protection de l'environnement »

Sur le territoire de Corbeil-Essonnes, 11 sites sont classés en tant qu'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et soumis à autorisation. Il n'y a aucun site ICPE SEVESO seuil bas sur le territoire.

Des établissements soumis à autorisation au titre de la législation des installations classées sont présents sur le territoire de la commune dont:

- Soufflet silo plat
- Axérial
- Paris-Provence-Properties.

### Les sites classés ICPE



Source: Géorisques

Source : CARMEN, DRIEE, 2010

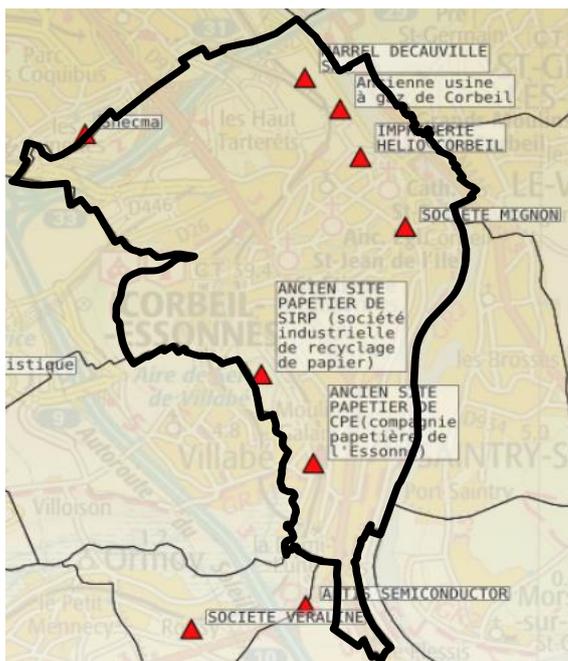
## Les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)

La base de données BASOL qui renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif identifié 7 sites sur le territoire communal dont:

### Site traité et libre de toute restriction

#### - L'ancienne usine à gaz

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère et repartis sur l'ensemble du territoire en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement. Sur 5 classes, l'ancienne usine de Corbeil-Essonnes figure en classe 2. Le résultat de l'étude simplifiée des risques complétée le 15 avril 2002 a permis de classer ce site comme banalisable compte tenu de son usage et de son environnement actuels. De ce fait, aucune surveillance des eaux souterraines n'est nécessaire. Par ailleurs, le 23 septembre 2003, GDF a présenté un projet d'entreposage provisoire de matériel ferroviaire sur ce site. L'inspection des installations classées estime que ce projet est compatible avec l'état du site sous réserve que des précautions soient prises pour éviter les risques de dégradation des revêtements de surface en place par surcharge au sol. Sauf élément nouveau et en l'absence de projet de changement d'usage ou de cession de ce site, l'inspection des installations classées estime que ce site n'appelle pas de nouvelles actions pour le moment.



Source : CARMEN, DRIEE, 2010

## Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage

#### - La société MARREL DECAUVILLE

En novembre 2004, un déversement accidentel de pyralène au niveau d'un transformateur s'est produit. La dernière campagne (février 2010) démontre que les concentrations relatives aux paramètres mesurés sont inférieures aux valeurs limites pour les eaux brutes destinées à la production d'eau potable soit aux valeurs seuils définies dans la circulaire 2006/18 DCE (directive cadre sur l'eau) relative à la définition du "bon état" pour des eaux souterraines, la surveillance n'a pas lieu d'être poursuivie. Sauf élément nouveau, ce site n'appelle plus d'action de l'inspection des installations classées.

#### - La société Mignon

Le sol sur quelques dizaines de mètres carrés présente une pollution marquée par la présence d'hydrocarbures, xylène et métaux. La nappe souterraine (nappe de la craie) présente de très légères traces de pollution en trichloréthylène et tétrachloroéthylène.

La surveillance de la qualité des eaux souterraines a été arrêtée en 2005 suite au constat d'un ouvrage endommagé et au regard des résultats d'analyses obtenus entre 2000 et fin 2004. La résidence de logements collectifs a été construite. Sauf éléments nouveaux, le site n'appelle plus d'action de l'inspection des installations classées.

#### - SAFRAN

La société SAFRAN est localisée à la frontière entre les communes d'Evry et de Corbeil-Essonnes.

Une Etude Simplifiée des Risques (ESR) a été réalisée sur ce site en 1999. Cette étude a montré que la nappe sous-jacente (nappe non exploitée) avait fait l'objet d'une pollution, notamment en raison d'une fuite d'une cuve d'acide chromique, entraînant une pollution de cette nappe au chrome. L'exploitant a communiqué le rapport de contrôle du premier semestre 2010 courant août 2010. Les rapports de 2010 ne mettent pas en évidence d'évolutions notables. La surveillance doit être maintenue.

# Etat initial de l'environnement

## Site en cours de travaux

### - L'ancien site papetier de la compagnie papetière de l'Essonne et de la société industrielle de recyclage de papier

Un projet est en cours sur le site. Les déchets industriels liquides qui y ont été entreposés ont été évacués. Dans le cadre de la cessation d'activité de cette installation classée, un diagnostic du site devait être réalisé afin de statuer sur l'éventuelle pollution du sol et des eaux souterraines. La commune projetait une requalification de ce site avec un usage futur mixte : habitats individuels et collectifs et activités. Ce changement d'usage a nécessité la réalisation d'études relatives aux risques sanitaires ainsi qu'un plan de gestion global sur les terrains CPE et SIRP.

Les travaux ont fait l'objet d'un contrôle le 17 février 2010 : la partie CPE est réhabilitée tandis que la partie SIRP se termine. Ce site n'appelle plus d'action de la part de l'inspection des installations classées.

### - Le site X-Fab

La pollution trouve son origine en 1984 par la découverte de fuites sur des cuves de solvant et des tuyauteries. Concernant la barrière BPR (barrières perméable réactive), le suivi de celle-ci montre que le sens d'écoulement des eaux souterraines et leur niveau restent inchangés. Le bilan sur la BPR sur 5 ans a été transmis préalablement à la visite de juin 2016. Le fonctionnement de la barrière va être poursuivi. Les dernières campagnes de suivi chez les habitations riveraines font ressortir que deux habitations ne nécessitent plus de suivi de la qualité de l'air ambiant mais un suivi du fonctionnement du dispositif de dépression perdure néanmoins.

## Site en cours de travaux

### - L'imprimerie Hélio

Des analyses de sol, des gaz de sol et des eaux souterraines ont été réalisées en septembre 2000, mettant en évidence plusieurs zones polluées aussi bien dans les sols que dans la nappe. Les résultats de la campagne de mesures semestrielle de 2017 montrent que les anomalies relevées concernant le toluène sont cohérentes avec les résultats de 2016. Ces résultats devront être vérifiés lors des prochaines campagnes.



Source : CARMEN, DRIEE, 2010

## Anciens sites industriels :

Les inventaires Base de données des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS), répertorient les sites industriels et activités de services (en activités ou non). On recense ainsi 155 sites Basias sur la commune de Corbeil-Essonnes dont 5 sont également recensés sur la base Basol qui répertorie les sols pollués ou potentiellement pollués. Ces sites sont essentiellement localisés dans la partie nord-est du territoire.

Sur les 155 sites Basias:

- 58 sites sont encore en activité,
- 84 sites ont une activité terminée,
- 4 sites sont en activité et partiellement réaménagé,
- 1 site partiellement réaménagé et partiellement en friche ,
- 8 sites ont un statut d'occupation inconnu.

Carte des sites Basias



Source: Carmen

## Les ondes radio

La carte ci-dessous présente la localisation des différentes antennes radio et téléphoniques émettant des ondes électromagnétiques. Dans la commune de Corbeil-Essonnes, 34 antennes sont installées sur le territoire.

Carte des antennes radios et téléphoniques



Source : cartoradio

## C) Les nuisances sonores

### Les infrastructures routières

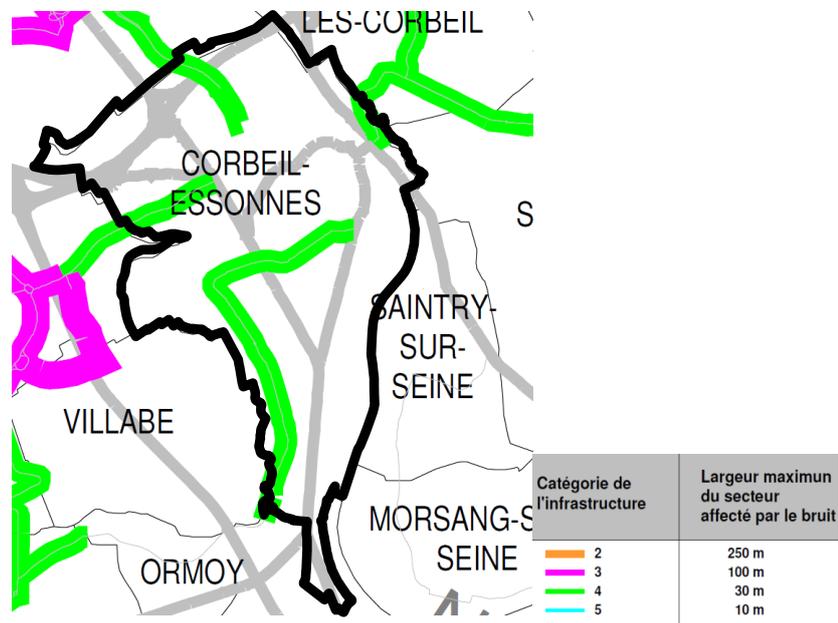
Selon le Code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le préfet de l'Essonne a établi par arrêté préfectoral, le classement sonore des infrastructures de transport.

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante) et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées. La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

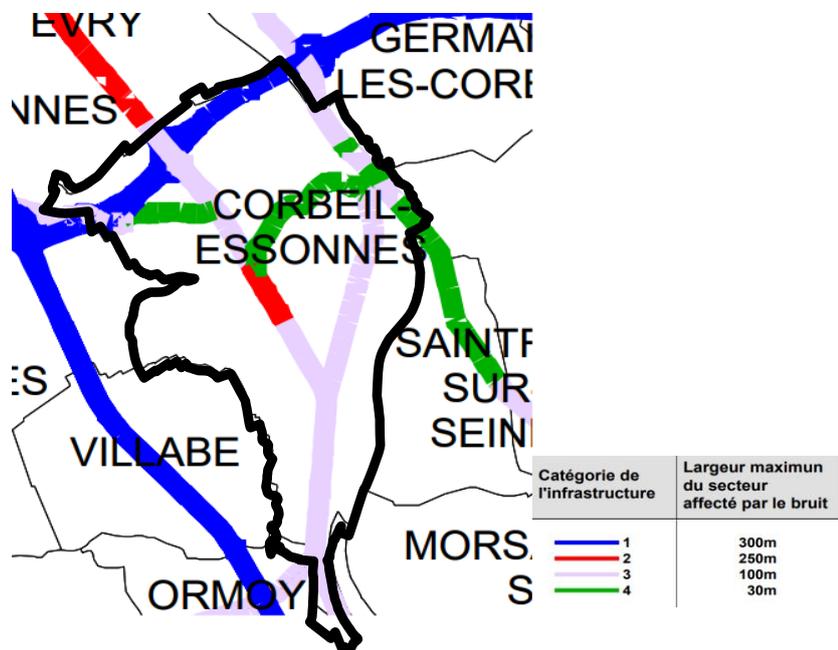
Niveau sonore de référence Laeq (6h-22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	1	d=300m
76<L<81	2	d=250m
70<L<76	3	d=100m
65<L<70	4	d=30m
60<L<65	5	d=10m

- l'arrêté préfectoral de classement du réseau routier national du 20 mai 2003 classe les infrastructures existantes nationales s'appliquant pour les RN104, RN191, RN7.
- l'arrêté préfectoral de classement du réseau routier départemental du 28 février 2005 classe les infrastructures existantes départementales dont le trafic dépasse les 5 000 véhicules par jour ainsi que les projets du Schéma directeur de la voirie départementale de l'Essonne 2015, vis-à-vis du bruit. Cet arrêté s'applique sur les RD26, RD91, RD137 et RD947.
- L'arrêté préfectoral du 20 mai 2003 relatif au classement sonore du réseau ferroviaire pour le RER D classé dans sa totalité en catégorie 2.

Carte du classement sonore des routes départementales



Carte du classement sonore des routes nationales

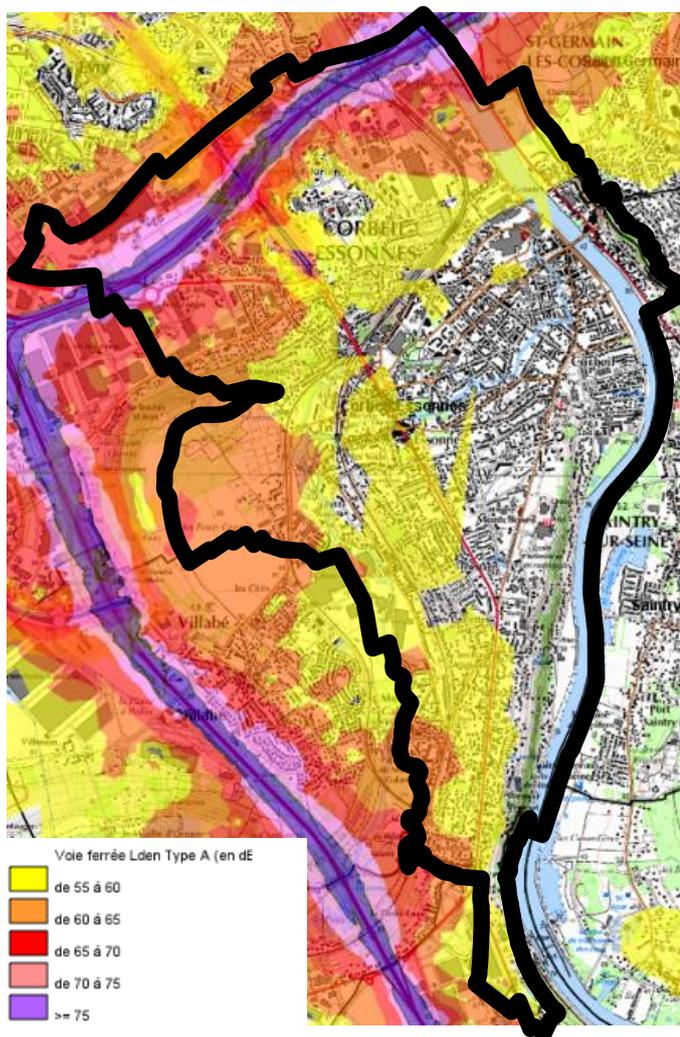


Source : Arrêté de classement du 20 mai 2003

## La carte stratégique de bruit

La carte réalisée à l'échelle du département et approuvée par arrêté préfectoral n°2010-DDT-SE 1121 du 14 octobre 2010, présente les niveaux de bruit liés aux grandes infrastructures routières et autoroutières (dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules).

La carte ci-dessous présente les niveaux sonores Lden (sur 24h) des routes nationales et départementales.



Source : Carte stratégique du bruit en Essonne

## Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement est un document stratégique qui a pour but d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer l'environnement sonore, préserver la qualité des endroits remarquables et prévenir toute évolution prévisible du bruit, et ce à l'échelle du territoire.

Conformément aux exigences de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le Conseil départemental de l'Essonne doit élaborer un PPBE qui s'intéresse aux routes départementales principales où le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an.

Ce PPBE a été établi sur la base des cartes stratégiques de bruit réalisées par le département et l'Etat, et approuvé le 25 Avril 2016 par arrêté préfectoral.

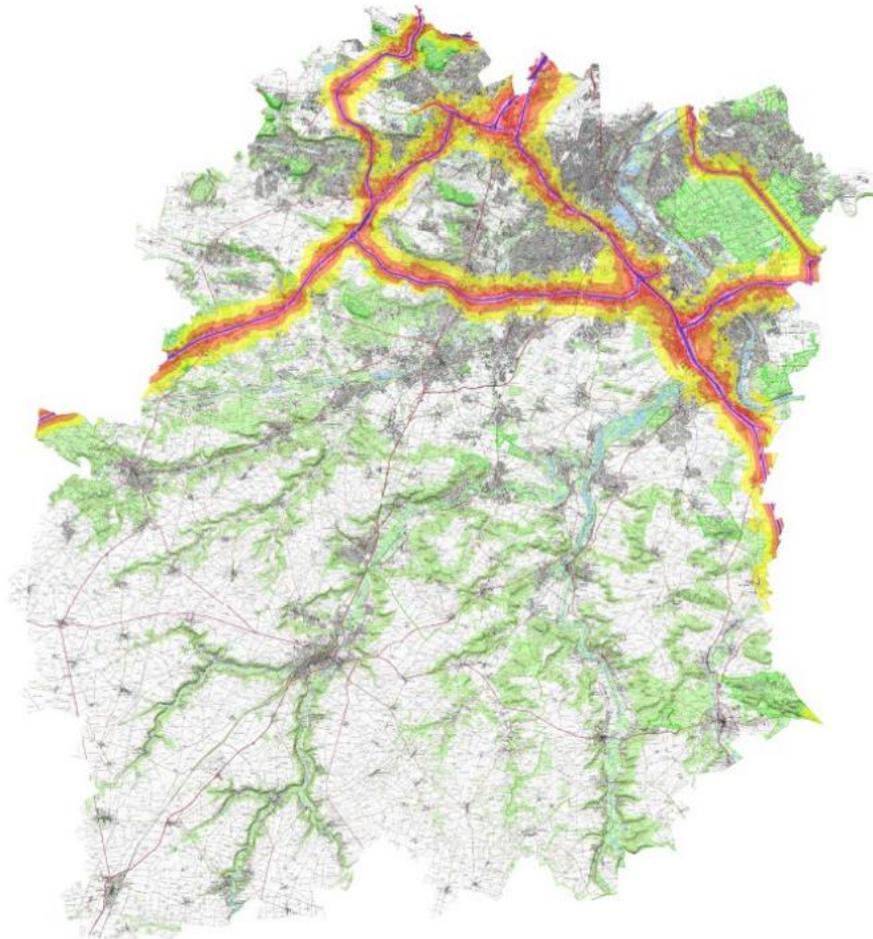
Dans le cadre de ce plan, 5 principaux objectifs sont poursuivis, chacun étant décliné en différentes mesures :

- protéger le public, les collégiens et les agents départementaux
- poursuivre les aménagements prévus permettant de diminuer les nuisances sonores
- observer, communiquer et sensibiliser au bruit
- protéger les riverains dans les zones prioritaires
- préserver les zones départementales de ressourcement.

Le PPBE du réseau routier national dans le département de l'Essonne recense la RN104 comme secteur particulièrement affecté par le bruit et identifie Corbeil-Essonnes comme commune concernée.

Les actions envisagées entre 2016 et 2021 sur la section comprise entre les RD33 et RD448 sont:

- La pose de 1 620m d'écrans acoustiques dans le sens A5 vers A6
- Une étude acoustique pour évaluer les besoins en protection à mettre en place dans le sens A6 vers A5.



Source : Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

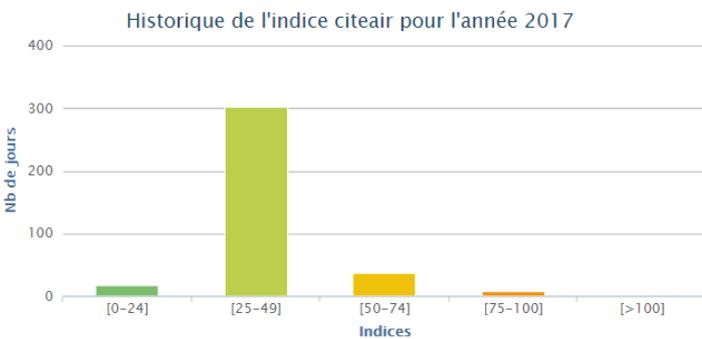
# Etat initial de l'environnement

## D) La qualité de l'air

La qualité de l'air se mesure depuis 2011 par l'indice CITEAIR, qui varie 0 à plus de 100, selon 5 qualificatifs (de très faible à très élevé).



La qualité de l'air est globalement bonne à Corbeil-Essonnes (320 jours par an de pollution très faible à faible soit plus de 3/4 de l'année, pour 7 jours de pollution élevée à très élevée). A l'échelle de l'ensemble du département, il y a eu 283 jours par an de pollution très faible à faible, pour 7 jours de pollution élevée à très élevée.



Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	18	4.93
[25-49]	302	82.74
[50-74]	38	10.41
[75-100]	7	1.92
[>100]	0	0

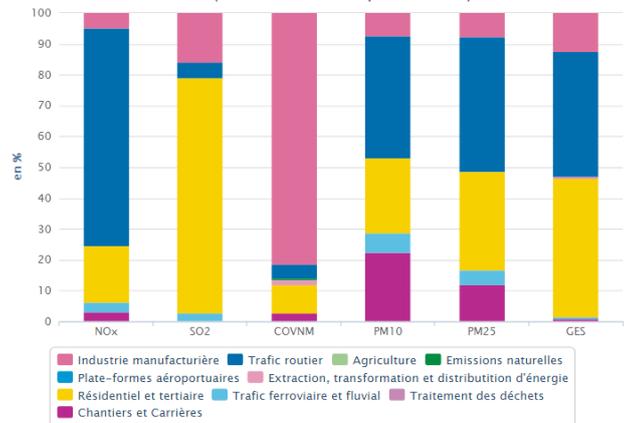
Source : Airparif

Le graphique ci-dessous recense la part des secteurs d'activité dans l'émission de polluants :

- Le secteur résidentiel et tertiaire est le principal responsable des pollutions atmosphériques.
- Le trafic routier est aussi un facteur polluant important du fait des importants flux routiers de transit sur le territoire.

Polluants :	NOx	SO2	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales :	323 t	7 t	766 t	46 t	34 t	132 kt

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de : Corbeil-Essonnes (estimations faites en 2014 pour l'année 2012)



Source : [www.airparif.asso.fr](http://www.airparif.asso.fr)

NOx : oxydes d'azote,

SO2 : dioxyde de soufre,

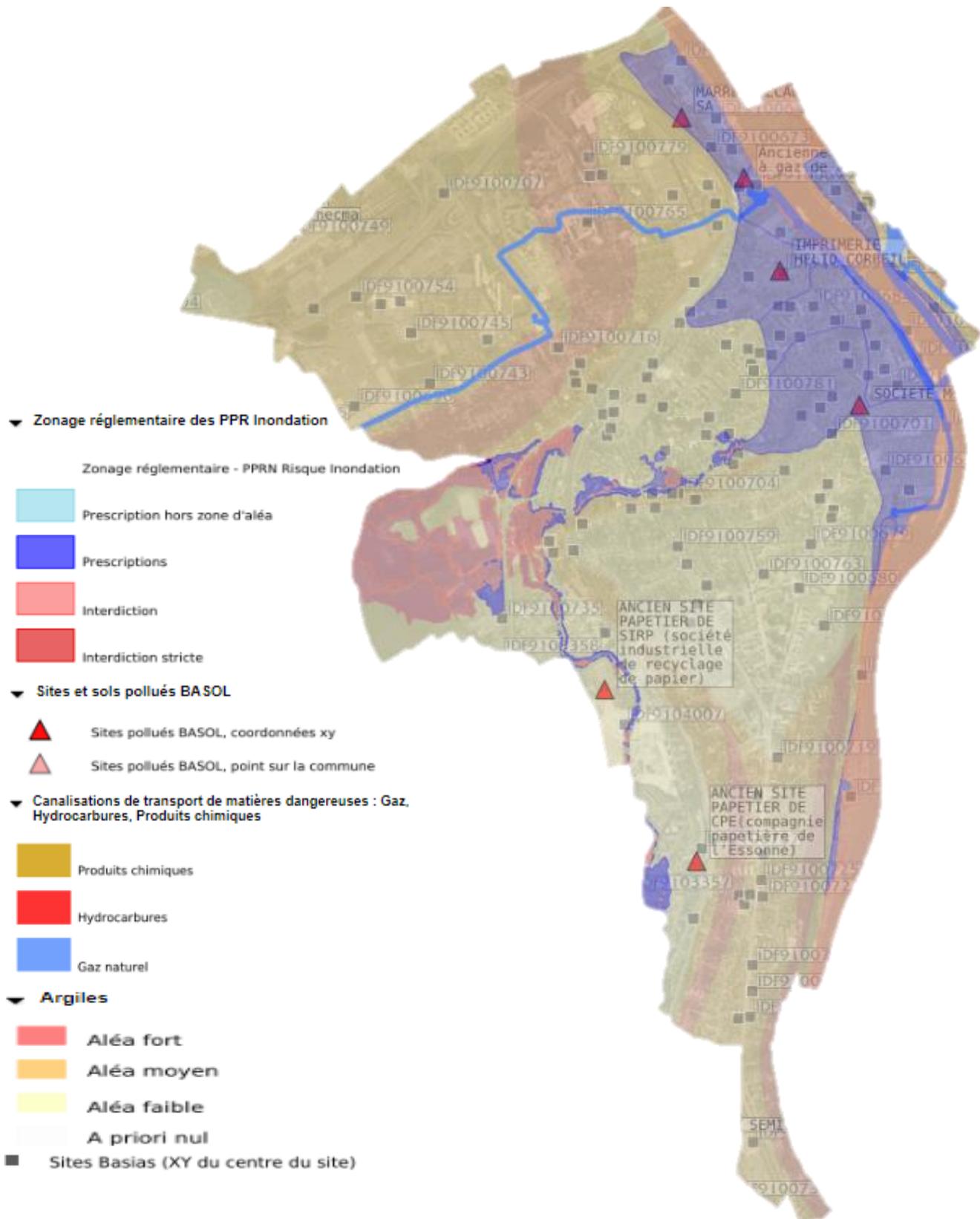
COVNM : composés organiques volatils non méthaniques,

PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10µm,

PM25 : particules dont le diamètre est inférieur à 25µm,

GES : gaz à effet de serre.

Carte synthétique des principales vulnérabilités sur le territoire



Source : Géorisques

## 5. Les réseaux techniques urbains

### A) L'eau potable

Le réseau d'eau potable de Corbeil-Essonnes, est alimenté par son usine de potabilisation (Philippe de la Clergerie) qui traite l'eau de la Seine. La gestion est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne (Lyonnaise).

Située en amont de la station débitmétrique d'Ormoy, la station de pompage d'eau brute dans l'Essonne, dite liaison Essonne-Seine, permet d'alimenter en secours, en cas de pollution majeure de la Seine, l'usine de production d'eau potable en régie municipale de Corbeil-Essonnes et la station privée.

La commune est concernée par les périmètres de protection de la prise d'eau en Seine définis dans l'arrêté préfectoral du 10 Juin 2010

#### Qualité de l'eau potable

L'eau distribuée en 2014 a été conforme aux limites de qualité réglementaire fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

L'agence régionale de la santé est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau destinée à la consommation humaine, pour le compte du Préfet. Un rapport de l'agence régionale de la santé d'Ile-de-France a été produit en 2016, sur la qualité de l'eau distribuée à Corbeil-Essonnes selon différents critères:

- Bactériologique : l'eau est d'excellente qualité bactériologique.
- Nitrates : l'eau est conforme à la limite de qualité, contenant peu de nitrates.
- Dureté : une moyenne 22,68°. L'eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.
- Fluor : une eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée.
- Pesticides : classe C, conforme à la limite de qualité.
- Aluminium : eau conforme à la référence de qualité, contenant très peu d'aluminium.

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à deux critères :

- le taux de conformité microbiologique
- le taux de conformité physico-chimique

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau (décret du 2 mai 2007)			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	98	0	100%
Physico-chimique	22	0	100%

Le bilan clientèle:

Nombre d'abonnements						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	7 776	8 059	8 158	8 087	8 102	0,2%
Autres abonnements	157	160	156	125	125	0,0%
Total	7 933	8 219	8 314	8 212	8 227	0,2%

La commune est par ailleurs située en zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de Beauce.

#### Carte du réseau d'eau potable



Source: Schéma directeur d'assainissement

## B) L'assainissement

Le 2 juillet 2007, la commune de Corbeil-Essonnes a délégué sa compétence assainissement eaux usées (collectif et non collectif) et eaux pluviales au SIARCE.

### **Compétences du SIARCE:**

Compétence assainissement collectif:

- collecte
- traitement
- dépollution

La date de fin du contrat de délégation est fixée au 31 Décembre 2021.

Compétence assainissement non collectif du bassin Exona

### **Les eaux pluviales:**

Le réseau d'eaux pluviales de la commune de Corbeil-Essonnes d'environ 84 km collecte le ruissellement des zones urbanisées de la commune ainsi que le ruissellement de quelques communes limitrophes. Par ailleurs, le réseau d'eaux pluviales possède de nombreux exutoires aussi bien sur la Seine que sur l'Essonne. Les secteurs se situant au bord des deux cours d'eau sont assainis par des réseaux se rejetant rapidement au milieu naturel. Ainsi, la commune possède de nombreux petits bassins versants d'eaux pluviales. En revanche les secteurs se situant sur les coteaux de la Seine et de l'Essonne sont assainis sur de grands bassins versants.

Plusieurs secteurs de Corbeil-Essonnes possèdent des réseaux privés, résidences et industriels, avant rejets dans le réseau communal ou directement dans le milieu naturel proche.

Le SIARCE a réalisé un **schéma directeur d'assainissement sur la commune.**

L'occupation des sols joue un rôle essentiel dans les phénomènes de ruissellement. Une densité importante ainsi que des sols fortement imperméabilisés accroissent le ruissellement et rendent donc l'évacuation des eaux plus difficile.

### **Carte du réseau des eaux pluviales**



Source : Schéma directeur d'assainissement

# Etat initial de l'environnement

## Les eaux usées:

Le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Corbeil-Essonnes est constitué d'environ 74 km de collecteurs. Les réseaux rejoignent le collecteur intercommunal pour un traitement des eaux à la station de dépollution du SIARCE.

Plusieurs projets sont susceptibles d'augmenter la charge hydraulique du réseau : gare, ancien hôpital, Tarterêts...

Une étude SEGI a été menée en 2015 intégrant des projets jusqu'en 2022.

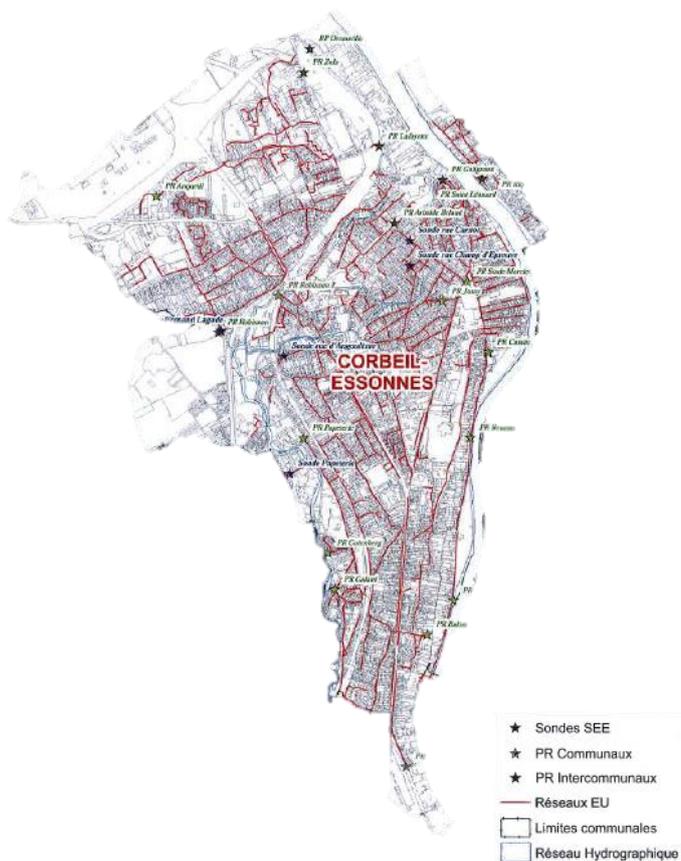
La STEP (EXONA) a une capacité suffisante sauf par temps de pluie où la charge hydraulique est trop importante. Il faut trouver des solutions de financement pour mettre à jour le réseau (PUP, taxe d'aménagement renforcée...).

Le réseau est en effet surchargé par des apports d'eaux parasites liés à des mauvais branchements ou des fuites avec entrée d'eau (résurgence de la nappe...).

Le 29 mai 2018, l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et de cycle de l'eau (SIARCE) ont mutualisé les deux stations d'épuration (Exona-Evry).

Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart confie ainsi au SIARCE, à titre provisoire pour une durée maximum de 2 ans, la gestion de la station de traitement des eaux usées d'Evry.

## Carte du réseau des eaux usées



Source : Schéma directeur d'assainissement

## C) La gestion des déchets

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart est chargée de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

La collecte des déchets est organisée de la manière suivante:

Déchets	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	2 fois par semaine
Emballages ménagers / papiers/journaux - magazines	1 fois par semaine
Déchets végétaux	1 fois par semaine de mars à décembre
Verre	Collecte en apport volontaire
Encombrants ménagers	1 fois par mois

Le SIREDOM, le SMITOM-LOMBRIC et le SIVOM gèrent les déchetteries de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart. Depuis la mi-mars, le SIREDOM remplace l'ensemble des bornes à verre aériennes sur Corbeil-Essonnes.

Les Corbeil-Essonnois disposent de plusieurs structures pour venir déposer leurs encombrants en dehors des dates de ramassage ainsi que pour les déchets non autorisés aux encombrants :

- Éco-centre de Corbeil-Essonnes géré par SIREDOM;
- Points d'apports volontaires.

Actuellement, 500 tonnes de déchets sont collectées chaque année dans le cadre du balayage des voies publiques. Les équipes de nettoyage interviennent quotidiennement pour entretenir les 106 kilomètres de voiries, les trottoirs, pistes cyclables, chemins, parcs et autres espaces municipaux. 5 agents municipaux ainsi qu'un renfort d'équipe saisonnier par le biais de chantiers jeunes, sont chargés de l'entretien du domaine public. Les quartiers de l'Ermitage, Montconseil, Moulin-Galant, Rive-Droite, la Nacelle-Robinson bénéficient par ailleurs du soutien de la société de nettoyage privée mandatée pour l'entretien des voiries et parcs.



Source: Eco-centre - Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart

## 6. Les énergies renouvelables et le développement durable

### A) Les documents supra-communaux

Les documents régionaux en vigueur dans ce domaine sont les suivants : le schéma régional climat air énergie et le schéma régional de l'éolien, tous deux adoptés le 14 décembre 2012 par le conseil régional.

#### Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE a été prévu par l'article L.222-1 du Code de l'environnement et définit trois grandes priorités :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Le développement du chauffage urbain,
- La réduction de 20% des effets de gaz à effet de serre du trafic routier.

Elaboré par l'Etat et la région, il fixe à l'horizon 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter pour diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;
- Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifie ;
- Par zone géographique, les objectifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique.

En termes d'urbanisme, il définit notamment l'orientation suivante : promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques, qui se décline selon les objectifs suivants :

- densifier les zones urbaines tout en respectant les enjeux de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique,
- promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement,

- favoriser les modes actifs de déplacement et les transports en commun dans le partage de l'espace public,
- réserver dans l'aménagement urbain des espaces pour la logistique (entrepôts logistiques, espaces de livraison),
- privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements,
- mutualiser les services et les équipements,
- favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid,
- poursuivre les actions pour rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable.

## Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Il constitue un volet annexé au SRCAE. Le SRE francilien établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Île-de-France est riche. Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires de grande couronne, présentant un potentiel éolien. Il revient désormais aux collectivités locales, aux porteurs de projets et à l'ensemble des parties prenantes de se saisir de l'opportunité, pour un plus grand développement des énergies renouvelables dans la région

Par ailleurs, le **plan climat énergie territorial** (PCET) de l'Essonne définit aussi des orientations spécifiques pour permettre de lutter contre l'effet de serre.

S'inscrivant dans les objectifs internationaux et nationaux de lutte contre le changement climatique (protocole de Kyoto et objectif européen des "3\*20" en 2020), il s'appuie sur un état des lieux réalisé en 2008, le bilan carbone essonnien qui évalue les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre induits par le territoire essonnien (émissions directes et indirectes).

Il s'organise autour des trois leviers dont dispose le département pour mettre en mouvement les acteurs essonnien : l'exemplarité, le rôle d'incitateur et le rôle d'animateur. Organisé autour de 7 thématiques (bâtiment et énergie, déplacements et mobilité, achats, consommation et déchets, activités économiques, agriculture et biodiversité, urbanisme et aménagement du territoire, animation), il met en cohérence l'ensemble des actions contribuant à la réduction des gaz à effet de serre essonnienne et à l'adaptation du territoire à l'impact du changement climatique.

Par rapport au plan climat, la question de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques est importante. Une étude va être lancée à l'échelle de l'Agglomération, permettant de décliner des mesures d'adaptation et non plus d'évitement ou de réduction.

## B) Les potentiels sur le territoire

### La géothermie

Le BRGM, l'ADEME, la région Ile de France et EDF ont développé un système d'information géographique d'aide à la décision, qui indique si, en un endroit donné, l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable. Le SIG ne montre que la productivité des nappes superficielles, sans prendre en compte les nappes profondes.

Sur le territoire de Corbeil-Essonnes, le potentiel relevé est moyen en périphérie de la commune sur les parties nord-ouest-est et fort au centre et au sud du territoire.

Carte du potentiel géothermique



Potentiel géothermique

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible
- Autre aquifère

Source : Géothermie-perspectives

## Le potentiel éolien

Selon le schéma régional de l'éolien réalisé en juillet 2012, Corbeil-Essonnes ne possède qu'une zone favorable au développement de l'éolien au nord-ouest de la commune. Toutefois, au regard de la situation communale et des projets en cours en matière de protection de l'environnement et des paysages, il est peu probable qu'un tel développement puisse voir le jour.

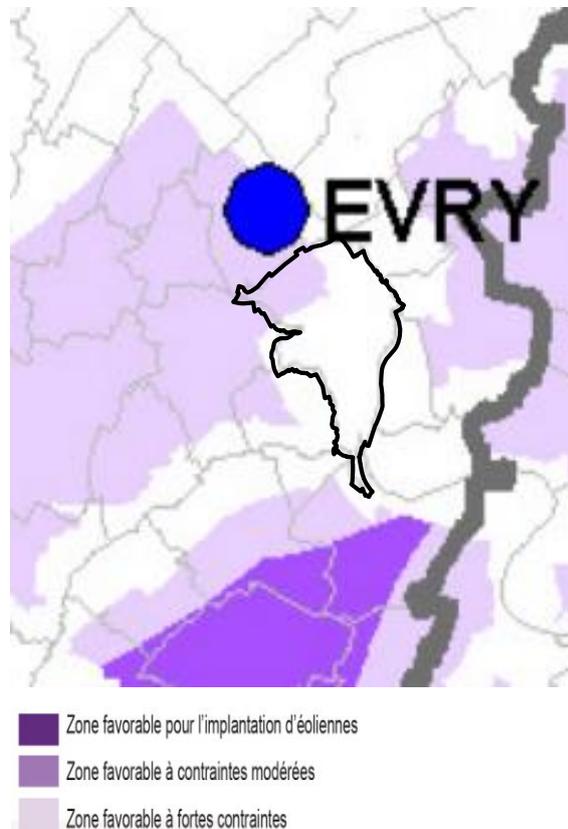
## Le potentiel solaire

La durée d'ensoleillement moyen dans l'Essonne est de 1 750 à 2 000h par an. Le potentiel énergétique moyen en kwh thermique par an et par m<sup>2</sup> est de 1 220 à 1 350 kwh d'énergie récupérable par an.

Données plus précises à l'échelle du département : ensoleillement moyen annuel : 1618 h, alors que la moyenne française est de 1 968 heures. (Source : Météo France)

L'ensoleillement en Essonne est suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utiles pour l'eau chaude sanitaire en photovoltaïque pour la production d'électricité. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique). Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.

## Carte du potentiel pour l'implantation d'éoliennes



Source : Schéma Régional Eolien

## Les principaux enseignements et enjeux sur le territoire de Corbeil-Essonnes

### La topographie

- Valoriser et préserver les coteaux pour mettre en avant les paysages/ vues du territoire de Corbeil-Essonnes.
- Difficulté d'aménagement des circulations douces dans un territoire marqué par des coupures urbaines dues au dénivelé important.
- Un dénivelé impactant l'installation des réseaux (pompes etc.).

### Les risques et nuisances

- Protéger le territoire des risques de ruissellement/ inondation par débordement des cours d'eaux.
- Prévenir le risque de retrait/gonflement des argiles dans les zones d'habitat pavillonnaire au nord-est du territoire.
- Pallier les nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferroviaires, notamment aux abords des RN7, RN104 et du RER D.

### Trame verte et bleue

- Renforcer les liaisons entre les différents espaces verts maillant le territoire (parcs, squares, espaces verts).
- Préserver les cœurs d'ilots au sein du tissu pavillonnaire.
- Améliorer les franchissements sur les ouvrages hydrauliques pour faciliter le linéaire sur les cours d'eaux.
- Poursuivre les efforts de valorisation des berges et espaces verts.
- Protéger la biodiversité du territoire.

### Les énergies renouvelables

- Développer le potentiel géothermique et photovoltaïque.

### La gestion de l'eau

- Préserver la qualité de l'eau.
- Adapter le réseau d'assainissement aux opérations d'urbanisation en cours, augmentant la charge hydraulique.
- Protéger le territoire des risques de ruissellement/ inondation.

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**ARENE** : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies  
**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières  
**CDT** : Contrat de Développement Territorial  
**CLE** : Commission Locale de l'Eau  
**CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination  
**CSP** : Catégories Socioprofessionnelles  
**DRIEE** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie  
**ENS** : Espace Naturel Sensible  
**EPT** : Établissement Public Territorial  
**HAP** : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques  
**IAU** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme  
**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
**PCET** : Plan Climat Energie Territorial  
**PDUIF** : Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France  
**PMHH** : Plan métropolitain pour l'habitat et l'hébergement  
**PIJ** : Point Information Jeunesse  
**PLD** : Plan Local de Déplacements  
**PLH** : Programme Local de l'Habitat  
**PMI** : Protection Maternelle Infantile  
**PREDAS** : Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins  
**PREDD** : Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux  
**PREDEC** : Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets de Chantiers  
**PREDIF** : Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France  
**PREDMA** : Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés  
**RAM** : Relais Assistantes Maternelles  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
  
**SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SDC** : Schéma Départemental des Carrières  
**SDRIF** : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SIPPEREC** : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication  
**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie  
**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
**SRE** : Schéma Régional Eolien  
**STIF** : Syndicat des Transports d'Île-de-France  
**TMD** : Transport de Matières Dangereuses